Études et documents no 4

L'immigration et le marché du travail: une évaluation du processus de sélection et d'intégration des immigrants au Québec, 1968-1975

par: Normand Ouellet,
avec la collaboration
de Suzanne Turgeon
et d'Agnès Lê Minh

Deuxième étude dans le cadre du projet
"L'immigration internationale et l'économie du Québec:
trois études", dirigé par Mario Polèse

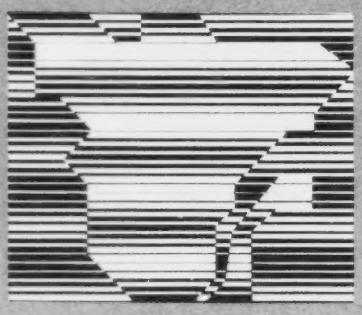

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Immigration

Avril 1978

104-04331/

Études et documents no 4

L'immigration et le marché du travail: une évaluation du processus de sélection et d'intégration des immigrants au Québec, 1968-1975

par: Normand Ouellet,
avec la collaboration
de Suzanne Turgeon
et d'Agnès Lê Minh

Direction de la recherche du ministère de l'Immigration du Québec

LEGISLATIVE LIBRARY
RECEIVED

Projet conjoint effectué par l'IRNS-Urbanisation et la Direction de la recherche du ministère de l'Immigration du Québec

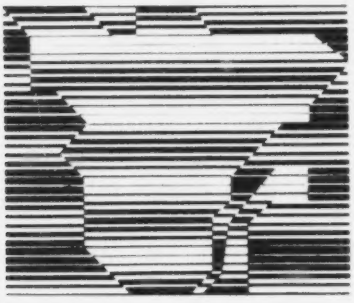

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Immigration

Avril 1978

Bien que cette étude ait été effectuée pour la Direction de la recherche du ministère de l'Immigration du Québec, les idées qui y sont exprimées demeurent la seule responsabilité des auteurs et ne traduisent pas nécessairement celles du ministère.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
3e trimestre 1978

Préface

Nous sommes heureux de consacrer les numéros 3, 4 et 5 de la présente série d'Études et documents aux résultats d'une recherche d'envergure sur « L'immigration internationale et l'économie du Québec : trois études » dirigée par M. Mario Polèse. Ces études constituent le premier effort pour évaluer avec rigueur l'impact économique de l'immigration au Québec au cours des dernières années.

Les deux premières études, qui portent sur la période 1968 à 1975, traitent de l'impact à court et à moyen terme sous deux volets complémentaires. À l'aide de sources statistiques variées (notamment, les fiches d'admission, l'enquête longitudinale « Trois ans de vie au Canada », et le tableau interindustriel du Québec) les auteurs de la première étude ont su dépasser les approches traditionnelles d'offre en tenant compte de la demande et ont ainsi réussi à démontrer avec clarté que l'impact économique de l'immigration est un processus circulaire, le travailleur étant non seulement un producteur mais également un consommateur.

La seconde étude, plus directement axée sur la mise en œuvre d'une politique d'immigration, porte sur l'évaluation du processus de sélection des travailleurs. En se basant principalement sur trois sources statistiques (fiches d'admission, données sur les postes vacants et enquête « Trois ans de vie au Canada »), elle fournit une analyse critique extrêmement perspicace du processus de sélection en tant que régulateur entre l'offre et la demande sur le marché du travail québécois.

Enfin, la troisième étude porte sur l'impact de l'immigration sur la croissance économique à long terme du Québec de 1951 à 1974 en adaptant au cas québécois un modèle de type comptable des composantes de la croissance utilisé par Denison pour l'analyse de la croissance économique des États-Unis.

Ces trois études, qui constituent chacune un apport original à la connaissance de l'impact de l'immigration sur la société québécoise forment cependant un ensemble cohérent qui permet d'avoir une vision globale de ce qu'a été l'impact économique de l'immigration au Québec.

Yves Bussière
Directeur de la Recherche
Ministère de l'Immigration du Québec

Avril 1978

Avant-propos

La présente étude a été réalisée dans le cadre du projet **"L'immigration internationale et l'économie du Québec: trois études"**, dont l'objet, ainsi que son nom l'indique, est d'analyser l'immigration internationale et son impact sur l'économie québécoise. Les incidences de l'immigration sur l'économie du Québec sont à la fois multiples et multiformes; nous ne prétendons par avoir traité tous les aspects de ce sujet complexe. Ce serait d'ailleurs impossible: analyser l'impact économique des immigrants équivaut presque à étudier l'impact économique de l'homme. Il s'agit en somme d'une question à laquelle il ne sera jamais possible d'apporter une réponse finale et universelle. Citons en ce sens les conclusions d'une étude récente:

> Il serait ridicule de vouloir démontrer que les incidences de l'immigration sont bonnes ou mauvaises... On ne peut pas trancher une controverse qui implique autant de facteurs différents et d'intérêts opposés. Il n'existe pas d'effet positif qui n'ait pas aussi, en contrepartie, un effet négatif[1].

Puisqu'il n'est pas possible de rendre justice à un sujet aussi vaste par une étude unique, nous avons choisi d'attaquer cette question par trois voies de recherche différentes, chacune faisant l'objet d'un rapport distinct. Les trois études ont bien sûr été menées sous une direction commune; mais chaque rapport n'en constitue pas moins une oeuvre complète, dont la responsabilité première appartient aux auteurs principaux. Les trois études, publiées dans la présente série d'**Études et documents**, sont:

Première étude: **L'impact à court terme de l'immigration internationale sur la production et l'emploi au Québec, 1968-1975,** par Mario Polèse et Agnès Lê Minh, avec la collaboration de Jean-Claude Thibodeau (Études et documents, no 3, avril 1978).

Deuxième étude: **L'immigration et le marché du travail: une évaluation du processus de sélection et d'intégration des immigrants au Québec, 1968-1975,** par Normand Ouellet, avec la collaboration de Suzanne Turgeon et d'Agnès Lê Minh (Études et documents, no 4, avril 1978).

Troisième étude: **L'impact de l'immigration internationale sur la croissance économique à long terme du Québec, 1951-1974,** par Marc Termote, Georges Mathews et Hadj Benyahia (Études et documents, no 5, avril 1978).

Georges Mathews a également réalisé pour le compte du ministère de l'Immigration du Québec une étude supplémentaire, intitulée *L'Impact de l'immigration sur le marché du logement dans la région métropolitaine de Montréal de 1961 à 1981* (Études et documents, no 6, avril 1978).

Afin de situer chaque rapport à l'intérieur de notre démarche globale, indiquons que la première étude traite surtout de l'impact à court terme des immigrants, en mettant l'accent sur l'emploi; il s'agit d'une démarche essentiellement macro-économique. La deuxième étude, que l'on peut qualifier d'approche sectorielle, sinon micro-économique, vise surtout à évaluer la concordance entre les besoins en main-d'oeuvre du Québec et l'admission des travailleurs immigrants. Finalement, la troisième étude s'inscrit dans une perspective historique plus large, son objectif étant de mesurer la contribution de l'immigration à la croissance à long terme du revenu national par habitant.

1. M. Allefresde, cité dans W. R. Böhning et D. Maillat, *The Effects of the Employment of Foreign Workers,* Paris, O.C.D.E., 1974, page 43. Traduction libre.

Nonobstant le caractère autonome de chaque étude, soulignons que toute cette recherche est le produit d'un véritable travail d'équipe, et cela, sur plus d'un plan: d'abord, il s'agit d'un travail interdisciplinaire, puisque le groupe de chercheurs comprenait des économistes, des démographes, des géographes et des urbanistes. De plus, cette équipe était "bi-institutionnelle", puisqu'elle était composée de quatre chercheurs du ministère de l'Immigration du Québec (M.I.Q.) et de quatre chercheurs de l'Institut national de la recherche scientifique (I.N.R.S.-Urbanisation), la direction scientifique étant assurée par l'I.N.R.S. Ce mariage de deux groupes de chercheurs s'est avéré une formule particulièrement féconde pour ce genre de projet, tant sur le plan scientifique que sur le plan politique. Il nous a permis d'éviter, du moins nous l'espérons, les écueils inhérents à un travail à la fois trop universitaire et trop technocratique.

Outre l'équipe principale, il faut souligner la contribution essentielle du personnel de soutien, surtout de l'I.N.R.S., et des collaborateurs extérieurs. Tout travail de recherche repose en fin de compte sur le concours indispensable de ces personnes qui demeurent trop souvent anonymes. Nous voudrions donc souligner la contribution de Renée Belzile-Hugues ainsi que de tout le service de secrétariat de l'I.N.R.S.-Urbanisation; il faut également mentionner l'apport du Service d'informatique et du Service de documentation. Nous sommes aussi redevables à nos collaborateurs de l'extérieur, en particulier à M. Peter Appleton, du Collège MacDonald (Ste-Anne-de-Bellevue), à M. R. F. Gordon, de la Direction de la recherche du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration (Ottawa), et à M. Réal Marshall, du Bureau de la statistique du Québec.

Nous voudrions finalement remercier M. Yves Bussière ainsi que toute la Direction de la recherche du M.I.Q., pour leur collaboration précieuse. Notre gratitude s'adresse, en somme, à tous les services et directions du M.I.Q., pour la collaboration qui nous a été accordée. Mais nous voudrions exprimer des remerciements tout particuliers à M. Bernard Bonin, qui nous a fourni un appui et un encouragement sans lesquels ce projet eût été impossible.

Notons enfin que cette étude a été commanditée par le ministère de l'Immigration du Québec. Cependant, les opinions exprimées dans ce rapport n'engagent nullement le ministère.

Mario Polèse,
directeur du projet

Table des matières

Introduction 13

Les objectifs de l'étude 13
Les limites de notre démarche 14
Le déroulement de l'étude 15

Chapitre premier:
La main-d'oeuvre immigrante, 1968-1975 19

1.1 La structure professionnelle des immigrants, 1968-1972 19
1.2 La structure professionnelle des immigrants, 1973-1975 20
1.3 La répartition territoriale des travailleurs immigrants 23
1.4 Les caractéristiques individuelles et professionnelles des travailleurs immigrants 25
1.4.1 Le profil de l'ensemble des travailleurs immigrants 26
1.4.2 Le profil des travailleurs immigrants, selon la catégorie réglementaire d'admission 26
1.5 En résumé: que faut-il retenir sur la main-d'oeuvre immigrante? 30

Chapitre 2:
L'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre 33

2.1 La demande de main-d'oeuvre 33
2.1.1 La définition de la demande 33
2.1.2 Le marché québécois du travail: quelques caractéristiques 34
2.2 L'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre 37
2.2.1 Qu'est-ce qu'une sélection satisfaisante? 37
2.2.2 Les travailleurs immigrants sont-ils bien sélectionnés? 38
2.2.3 Les écarts entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre, selon la profession 40
2.3 Comment expliquer les discordances entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre ... 44
2.3.1 Le caractère pan-canadien de la cotation de la demande 46
2.3.2 Le caractère bipolarisant du système de sélection 47
2.4 En résumé: que peut-on dégager de la relation entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre? 48
2.5 Les préalables d'une sélection satisfaisante par rapport à la demande de main-d'oeuvre 49
2.5.1 Une définition plus juste des "pénuries" de main-d'oeuvre 49
2.5.2 Une régionalisation de la "demande dans la profession" 49

Chapitre 3:
Les ajustements de la main-d'oeuvre immigrante face au marché québécois du travail 53

3.1 Quelques effets prévisibles de la sélection sur l'intégration au marché du travail 53
3.2 Les modifications de la structure professionnelle des immigrants 53
3.2.1 La nature des modifications 53
3.2.2 Ces modifications vont-elles dans le sens de la demande? 55
3.3 Les types d'ajustement 55
3.3.1 Ceux qui partent 55
3.3.2 Ceux qui restent et trouvent un emploi 57
3.3.3 Ceux qui restent et ne trouvent pas d'emploi 58
3.3.4 La séquence "sélection-intégration" 66
3.4 Les aspects qui font problème dans le processus d'intégration au marché du travail 72
3.4.1 Les aspects liés à la demande 74
3.4.2 Les aspects liés à l'adaptation 74
3.4.3 Les aspects liés au fonctionnement du marché québécois du travail ... 76

Conclusion
"L'immigration si nécessaire, mais pas nécessairement l'immigration" 77

Annexes techniques

Annexe no 1 - La méthodologie 81
Annexe no 2 - La notion de "poste vacant" 85

Liste des tableaux

0.1 Critères de sélection des immigrants 14

I.1 Répartition par trimestre des travailleurs immigrants admis au Québec, 1968-1975 . 19

I.2 Répartition professionnelle des travailleurs immigrants admis de 1968 à 1972, pour l'ensemble du Québec, la région de Montréal et la région extra-métropolitaine 21

I.3 Liste des vingt groupes professionnels auxquels les travailleurs immigrants admis de 1968 à 1972 appartiennent le plus fréquemment; distribution des immigrants par groupe 21

I.4 Répartition professionnelle des travailleurs immigrants admis de 1973 à 1975, pour l'ensemble du Québec, la région de Montréal et la région extra-métropolitaine 22

I.5 Liste des vingt groupes professionnels auxquels les travailleurs immigrants admis de 1973 à 1975 appartiennent le plus fréquemment; distribution des immigrants par groupe 23

I.6 Dissimilarité entre la structure professionnelle des travailleurs québécois et la structure professionnelle des travailleurs immigrants 24

I.7 Répartition territoriale des travailleurs immigrants admis entre 1968 et 1972, selon la catégorie professionnelle 24

I.8 Répartition territoriale des travailleurs immigrants admis entre 1973 et 1975, selon le grand groupe professionnel 25

I.9 Répartition des travailleurs immigrants admis au Québec de 1968 à 1975, selon la catégorie réglementaire d'admission et la connaissance de la langue, la scolarité, l'âge, l'expérience dans l'emploi projeté et le niveau de compétence professionnelle 27

I.10 Répartition des travailleurs immigrants admis au Québec de 1968 à 1975 selon la connaissance de la langue, la scolarité et l'âge 27

I.11 Répartition des travailleurs immigrants indépendants admis au Québec de 1968 à 1975 selon la connaissance de la langue, la scolarité et l'âge 28

I.12 Répartition des travailleurs immigrants désignés admis au Québec de 1968 à 1975 selon la connaissance de la langue, la scolarité et l'âge 28

I.13 Répartition des travailleurs immigrants parrainés admis au Québec de 1968 à 1975 selon la connaissance de la langue, la scolarité et l'âge 29

I.14 Caractéristiques des travailleurs immigrants admis au Québec de 1968 à 1975 selon la catégorie réglementaire d'admission 29

II.1 Sous-périodes d'analyse 34

II.2 Répartition trimestrielle des postes vacants et taux de chômage annuel 35

II.3 Les vingt professions pour lesquelles la demande, en postes vacants, a été la plus forte, 1970-1972 35

II.4 Les vingt professions pour lesquelles la demande, en postes vacants, a été la plus forte, 1973-1975 36

II.5 Pourcentage des travailleurs immigrants "mal sélectionnés", 1970-1975 39

II.6 Pourcentage des travailleurs immigrants "mal sélectionnés" par rapport à la proportion de postes vacants, selon la catégorie réglementaire d'admission, 1970-1975 ... 39

II.7 Les écarts entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre (exemples fictifs) 41

II.8 Les professions les plus caractérisées par une sous-représentation constante, 1970-1972 42

II.9 Les professions les plus caractérisées par une sous-représentation constante, 1973-1975 43

II.10 Les professions les plus caractérisées par une sur-représentation constante, 1973-1975 44

II.11 Les professions les plus caractérisées par une inadéquation constante, 1970-1972 .. 45

II.12 Les professions les plus caractérisées par une inadéquation constante, 1973-1975 .. 46

II.13 Comparaison entre l'offre de travail des immigrants admis au Québec et la demande canadienne et québécoise, 1973-1975 47

III.1 Taux d'émigration des travailleurs immigrants admis en 1969, en 1970 et en 1971, selon l'âge (en %) 56

III.2 Taux d'émigration des travailleurs immigrants admis en 1969, en 1970 et en 1971, selon la scolarité (en %) 56

III.3 Taux d'émigration des travailleurs immigrants admis en 1969, en 1970 et en 1971, selon la connaissance de la langue (en %) 56

III.4 Délai moyen entre l'arrivée et le premier jour de travail pour les travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971, selon la catégorie réglementaire d'admission, l'âge et le niveau de scolarité, au Canada et au Québec 59

III.5 Délai moyen entre l'arrivée et le premier jour de travail pour les travailleurs immigrants arrivés durant la période 1969-1971, selon le grand groupe professionnel, au Canada et au Québec 59

III.6 Répartition procentuelle des travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971, selon le nombre d'emplois à plein temps occupés au cours des trois premières années de résidence et selon l'âge, au Québec et au Canada 60

III.7 Répartition procentuelle des travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971, selon le nombre d'emplois à plein temps occupés au cours des trois premières années de résidence et selon la scolarité, au Québec et au Canada 60

III.8 Répartition procentuelle des travailleurs immigrants selon le nombre d'emplois à plein temps occupés au cours des trois premières années de résidence, par grand groupe professionnel, Canada et province de Québec, 1969-1971 61

III.9 Répartition procentuelle des travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971, selon le nombre d'emplois à plein temps occupés au cours des trois premières années de résidence et selon la catégorie réglementaire d'admission, au Québec et au Canada 62

III.10 Proportion des travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971 et n'exerçant pas la profession envisagée après six mois, après un an, après deux ans et après trois ans de résidence, au Canada et au Québec (en %) 62

III.11 Répartition procentuelle des travailleurs immigrants selon les raisons pour lesquelles ils n'exerçaient pas la profession envisagée après six mois, après un an, après deux ans et après trois ans de résidence, 1969-1971, pour le Canada et pour le Québec 63

III.12 Proportion des travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971, et qui n'exerçaient pas la profession envisagée après six mois, après un an, après deux ans et après trois ans de résidence, par groupe d'âge, au Québec et au Canada (en %) 63

III.13 Proportion des travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971, et qui n'exerçaient pas la profession envisagée après six mois, après un an, après deux ans et après trois ans de résidence, par catégorie réglementaire d'admission, au Canada (en %) 64

III.14 Proportion des travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971, et qui n'exerçaient pas la profession envisagée après six mois, après un an, après deux ans et après trois ans de résidence, par catégorie réglementaire d'admission, au Québec et au Canada (en %) 64

III.15 Proportion des travailleurs immigrants arrivés de 1969 à 1971, et qui n'exerçaient pas la profession envisagée après six mois, après un an, après deux ans et après trois ans de résidence, par grand groupe professionnel, au Canada et au Québec (en %) 65

III.16 Taux de chômage des travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971 après six mois, après un an, après deux ans et après trois ans de résidence, au Canada et au Québec 66

III.17 Répartition procentuelle des travailleurs immigrants arrivés de 1969 à 1971 et se trouvant en chômage après six mois, après un an, après deux ans et après trois ans de résidence, selon le niveau de scolarité, au Canada et au Québec 67

III.18 Répartition procentuelle des travailleurs immigrants arrivés de 1969 à 1971 et se trouvant en chômage après six mois, après un an, après deux ans et après trois ans de résidence, par groupe d'âge, au Canada et au Québec 67

III.19 Répartition procentuelle des travailleurs immigrants arrivés de 1969 à 1971 et qui se trouvaient en chômage après six mois, après deux ans et après trois ans de résidence, selon le niveau initial de connaissance du français et de l'anglais 67

III.20 Répartition procentuelle des travailleurs immigrants arrivés de 1969 à 1971 et qui se trouvaient en chômage après six mois, après un an, après deux ans et après trois ans de résidence, selon l'emploi projeté, au Canada et au Québec 68

III.21 Proportion des travailleurs immigrants arrivés de 1969 à 1971, et qui se trouvaient en chômage après six mois, après un an, après deux ans et après trois ans de résidence, selon la catégorie réglementaire d'admission, au Canada et au Québec (en %) 68

III.22 Durée du chômage, en semaines, durant les six premiers mois, les six mois suivants, la deuxième année et la troisième année de résidence, pour les travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971, selon la région de destination .. 69

III.23 Durée du chômage, en semaines, durant les six premiers mois, les six mois suivants, la deuxième année et la troisième année de résidence, pour les travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971, selon la catégorie réglementaire d'admission, au Québec et au Canada 70

III.24 Durée du chômage, en semaines, durant les six premiers mois, les six mois suivants, la deuxième année et la troisième année de résidence, pour les travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971, selon le nombre d'années de scolarité, au Québec et au Canada 70

III.25 Durée du chômage, en semaines, durant les six premiers mois, les six mois suivants, la deuxième année et la troisième année de résidence, pour les travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971, par groupe d'âge, au Québec et au Canada 71

III.26 Durée du chômage, en semaines, durant les six premiers mois, les six mois suivants, la deuxième année et la troisième année de résidence, pour les travailleurs immigrants arrivés durant la période 1969-1971, par grand groupe professionnel, au Canada et au Québec 72

III.27 Le travailleur immigrant devant le marché du travail: synthèse des difficultés d'intégration 75

Graphique et schéma

Graphique 1: Classification des grands groupes professionnels, selon la nature des modifications entre la structure professionnelle initiale des immigrants et leur structure professionnelle effective, 1969-1971 54

Schéma 1: La sélection et l'intégration de la main-d'oeuvre immigrante: scénario applicable à la période 1968-1975 73

Introduction

Les objectifs de l'étude

La recherche d'un équilibre à court terme entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre s'est maintes fois appuyée depuis quelques années sur l'importation d'une main-d'oeuvre étrangère. À l'instar de nombreux autres pays en pleine croissance, le Canada a connu d'importants changements dans sa structure d'emploi par secteur d'activité et parallèlement, le profil de sa main-d'oeuvre s'est sensiblement modifié[1]. Des pénuries de main-d'oeuvre dans diverses catégories de professions ont amené le gouvernement canadien à associer sa politique d'immigration à une politique nationale de main-d'oeuvre[2], de sorte que la réduction des pénuries de main-d'oeuvre est devenue un des principaux objectifs de la politique canadienne en matière d'immigration. Admis selon un système de sélection visant à établir son aptitude à s'adapter économiquement et socialement, le travailleur immigrant est censé répondre aux besoins non comblés par la main-d'oeuvre autochtone. C'est dans le cadre de cette politique que le Québec a accueilli ses immigrants depuis quelques années, et l'on ne saurait par conséquent traiter de l'impact de l'immigration internationale sur l'économie du Québec sans examiner la relation entre l'immigration et le marché québécois du travail. Nous procéderons donc dans cette étude à l'évaluation à la fois de la sélection et de l'intégration des travailleurs immigrants admis au Québec, de façon à pouvoir répondre à l'interrogation principale qui sous-tendra toute cette recherche: l'immigration répond-elle aux besoins en main-d'oeuvre du Québec?

Notre analyse n'est cependant pas une étude d'impact. Elle ne cherche pas à mesurer un effet, mais plutôt à décrire la relation entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre[3], à évaluer si, pour chaque profession, il y a concordance entre le volume de travailleurs immigrants et le volume de postes vacants. En ce sens, notre démarche est surtout sectorielle. Mais notre analyse n'a pas que ce volet économique: elle a aussi un volet politique, du fait qu'elle cherche à évaluer la justesse de la sélection des immigrants.

Nous savons en effet que le travailleur immigrant est soumis à un certain nombre de critères de sélection qui le rendent admissible ou non, selon qu'il a réussi ou non à accumuler suffisamment de points par rapport à ces critères. Ceux-ci ne s'appliquent cependant pas à tous les immigrants, mais varient selon la catégorie réglementaire d'admission à laquelle appartient le candidat[4]. Ainsi, les immigrants "indépendants" sont soumis à chacun des neuf critères, alors que les immigrants "désignés" ne sont soumis qu'à cinq des neuf critères, et que les immigrants parrainés ne sont soumis à aucun critère en vertu de la politique de réunification de la famille. Le tableau 0.1, ci-dessous, présente l'ensemble de ces critères.

1. Pour une discussion plus approfondie de cette question, le lecteur pourra consulter Conseil économique du Canada, *Des travailleurs et des emplois: une étude du marché du travail au Canada,* EC 22-42, 1976 F, Ottawa, 305 pages.
2. Voir à ce sujet Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, *Étude sur l'immigration et les objectifs démographiques du Canada* (Livre Vert), rapport n° 1, "Perspectives de la politique d'immigration", Ottawa, 1974, p. 21-31.
3. La demande sectorielle de main-d'oeuvre est représentée ici par les "postes vacants à plein temps", dont la liste est publiée depuis 1970 par Statistique Canada, dans le cadre de son enquête trimestrielle sur les postes vacants au Canada. Le lecteur trouvera dans l'annexe technique n° 2 la définition détaillée du "poste vacant", exprimée conformément à l'utilisation que nous en faisons dans notre analyse.
4. Pour une description détaillée des critères de sélection et une information exhaustive sur le système de sélection des immigrants, le lecteur pourra consulter Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, *Étude sur l'immigration et les objectifs démographiques du Canada* (Livre Vert), rapport n° 2, "Le programme d'immigration", Ottawa, 1974, p. 45-87.

On peut dégager deux types de critères: les critères liés à la demande de main-d'oeuvre (critères 3, 4, 6, 9), qui totalisent 40% des points, et les critères liés à l'adaptation (critères 1, 2, 5, 7, 8). La logique qui sous-tend le processus de sélection repose d'abord sur les critères liés à la demande[5], conformément aux objectifs de court terme de la politique d'immigration[6], à savoir la réduction de pénuries de main-d'oeuvre qui seraient difficilement comblées par la main-d'oeuvre autochtone. La demande courante de main-d'oeuvre (critère "demande dans la profession"), largement fondée sur le volume de postes vacants, est cotée par profession à l'échelle canadienne, et cette cotation sert directement à la sélection des travailleurs immigrants. La compétence professionnelle est aussi cotée par profession, selon des normes internationales acceptées. Le critère "emploi réservé/profession désignée" représente une demande plus spécifique: l'emploi réservé correspond ni plus ni moins qu'à une promesse d'emploi provenant d'un employeur, alors que la profession désignée témoigne d'une pénurie persistante (un volume élevé de postes vacants) dans une profession donnée. Enfin, la "demande régionale" tient compte des variations régionales en ce qui concerne les disponibilités d'emploi. Dans un premier temps, notre analyse consistera donc essentiellement à mesurer, du point de vue de la sélection, s'il y a adéquation entre le nombre de travailleurs immigrants admis et le nombre de postes vacants. Nous en dégagerons une première évaluation de la sélection.

On ne saurait toutefois évaluer la justesse de la sélection sur les seuls critères liés à la demande de main-d'oeuvre. Les processus de sélection et d'intégration, quoique correspondant à deux phases bien distinctes dans le temps, n'en sont pas moins étroitement liés. La sélection, par les critères liés à la demande, vise à assurer une intégration à court terme en maximisant les chances de l'immigrant de trouver un emploi. Mais l'immigration est un geste de plus long terme, et l'immigrant aura, au cours de ses premières années de résidence, à s'adapter à la vie économique et sociale de son nouveau milieu. En ce sens, les critères liés à l'adaptation, tels la scolarité, l'âge et la langue, sont aussi importants pour assurer une intégration adéquate. Qu'un travailleur immigrant ait été bien sélectionné du point de vue de la demande ne signifie pas nécessairement qu'il s'intégrera bien, et vice versa. C'est donc aussi par l'analyse du processus d'intégration au marché du travail que nous pourrons compléter notre évaluation de la sélection.

Les limites de notre démarche

Notre étude couvre une période de huit ans, soit les années 1968-1975. Toutefois, certaines contraintes de données nous ont amenés à ne considérer parfois qu'une partie de la période d'analyse. Ainsi, les données sur les postes vacants ne sont disponibles qu'à partir de 1970, et les données sur l'intégration des travailleurs immigrants ne couvrent que la période 1969-1974[7]. Quant aux quelques données tirées du recensement de 1971, notamment sur les pertes d'immigrants, elles nous ont forcément con-

5. Pour plus de précision sur les méthodes utilisées pour calculer la demande, le lecteur pourra se référer au *Livre Vert*, rapport n° 2, *op. cit.*, appendices B et C.

6. Voir le *Livre Vert*, rapport n° 1, *op. cit.*

7. Plus précisément, il s'agit d'immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971, et qui ont été suivis durant leurs trois premières années de résidence, dans le cadre de l'enquête *Trois ans de vie au Canada*, réalisée par le Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration (Ottawa, 1974). Le lecteur trouvera plus de précisions sur cette enquête dans l'annexe technique n° 1.

Tableau 0.1
Critères de sélection des immigrants[a]

Critères	Échelle des points d'appréciation attribuables	Catégories réglementaires d'admission
1- Instruction et formation	0-20	Indép. et désignés
2- Qualités personnelles	0-15	Indép. et désignés
3- Demande dans la profession	0-15	Indép. et désignés
4- Compétence professionnelle	1-10	Indép. et désignés
5- Âge	0-10	Indép. et désignés
6- Emploi réservé/profession désignée	0 ou 10	Indépendants
7- Connaissance du français et (ou) de l'anglais	0-10	Indépendants
8- Parent au Canada	0 ou 3 ou 5	Indépendants
9- Demande régionale (lieu de destination)	0-5	Indépendants
Maximum possible: 100		

Source: *Livre Vert*, rapport n° 2, *op. cit.*, p. 67.

a. Un travailleur immigrant est admissible s'il accumule un minimum de 50 points sur le maximum possible de 100 points. Pour combler l'écart dû au fait qu'il n'est soumis qu'à cinq des neuf critères, le travailleur immigrant "désigné" peut se voir attribuer 15, 20, 25 ou 30 points, selon le lien de parenté qu'on lui reconnaît avec son proposant au Canada.

duits à quelques extrapolations. On verra cependant que dans chaque cas, ces contraintes ne réduisent pas vraiment la portée de l'étude. Par ailleurs, il convient de faire deux réserves importantes. Mentionnons en premier lieu le caractère limité de la notion de "poste vacant" comme indicateur d'une pénurie: la pénurie n'est réelle, dans une profession, que s'il n'y a effectivement pas de travailleurs autochtones disponibles dans cette profession. Mais il n'existe pas de données sur le chômage par profession qui nous permettraient de vérifier ce fait, de sorte qu'il est possible que des postes vacants ne traduisent pas vraiment une situation de pénurie. Nous utilisons quand même les données sur les postes vacants, parce que ce sont les seules données disponibles pour mesurer la demande sectorielle de main-d'oeuvre. En second lieu, la profession déclarée par le travailleur immigrant lors de la sélection correspond à "l'emploi projeté": il s'agit donc d'une intention exprimée, que l'immigrant peut librement modifier après son arrivée au Québec. Mais là encore, c'est le seul indicateur disponible que nous puissions utiliser pour identifier l'offre de main-d'oeuvre immigrante par profession. Il faudra donc aborder l'analyse avec précaution.

Le déroulement de l'étude

Notre étude cherche à qualifier la relation entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre à deux moments: lorsque le travailleur immigrant est sélectionné (chapitre 2), et lorsqu'il cherche à s'intégrer au marché du travail (chapitre 3). On ne saurait toutefois procéder à ces analyses sans posséder au préalable une connaissance détaillée de l'offre de main-d'oeuvre immigrante. C'est là l'objet du premier chapitre. La main-d'oeuvre immigrante y est présentée selon certaines caractéristiques professionnelles et individuelles susceptibles d'affecter la capacité d'intégration de l'immigrant, notamment la langue, la scolarité, l'âge, l'expérience, et la compétence professionnelle. La structure professionnelle des travailleurs immigrants y est également comparée à celle des travailleurs québécois.

Le second chapitre analyse spécifiquement l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre au moment de la sélection. La demande de main-d'oeuvre (mesurée par les postes vacants) est confrontée aux données sur l'emploi projeté des immigrants (chapitre premier), au moyen d'une analyse de dissimilarité. Les écarts observés entre l'offre et la demande sont établis par profession, et une hypothèse est avancée quant à l'explication des écarts. Ce chapitre se termine par une première évaluation de la justesse de la sélection.

Le troisième et dernier chapitre aborde l'intégration au marché du travail; il présente les modifications observées à la structure professionnelle de départ des travailleurs immigrants, ainsi que les types d'ajustement au marché du travail. L'arrivée de l'immigrant sur le marché du travail peut être sommairement décrite de la façon suivante: peu après son admission, il devrait occuper un poste vacant dans un domaine conforme à ses compétences. S'il n'y parvient pas, il devra accepter un emploi dans une profession autre que celle qu'il envisageait, ou risquer de se retrouver sans travail. Enfin, il pourrait toujours décider d'émigrer de nouveau, par exemple en Ontario. Notre analyse cherche à caractériser l'importance relative de chacune de ces options, en y associant dans chaque cas les caractéristiques individuelles des immigrants. Elle nous amène par la suite à compléter notre évaluation de la sélection. Les différentes méthodes d'analyse utilisées dans ce chapitre, de même que dans les deux chapitres précédents, sont présentées plus en détail dans l'annexe technique n° 1, portant sur la méthodologie. On pourra donc s'y référer au besoin.

Il convient de préciser, en terminant, qu'il ne s'agit pas pour nous de remettre en cause a priori le système de sélection. Etant donné le système de sélection actuel, nous nous demandons plutôt si le travailleur immigrant est bien sélectionné par rapport aux postes vacants, et s'il s'intègre bien au marché du travail. Compte tenu de nos résultats et de la situation du marché du travail au Québec, nous nous demandons en conclusion s'il y a lieu de revoir le système de sélection et les objectifs qui le sous-tendent, et dans quel sens devrait s'effectuer cette révision.

Chapitre premier

La main-d'oeuvre immigrante, 1968-1975

Au cours de la période allant du 1er janvier 1968 au 31 décembre 1975, le Québec a accueilli, par le système de sélection, un total de 113,121 travailleurs immigrants[1]. Durant la même période, l'effectif global de l'immigration a été de 213,386 nouveaux arrivants. Les travailleurs immigrants ont donc constitué dans l'ensemble 54% de l'effectif global. Cette proportion ne varie pas de façon importante d'une année à l'autre, sauf en 1975, où les travailleurs immigrants n'ont représenté que 45% de l'ensemble des immigrants arrivés au cours de l'année. La répartition des travailleurs immigrants admis par trimestre au Québec de 1968 à 1975 apparaît au tableau I.1, ci-dessous[2].

Au cours de la même période, la population active québécoise a augmenté de 543,000 personnes[3]. Les travailleurs immigrants, si l'on adopte pour le moment l'hypothèse qu'ils sont tous effectivement restés au Québec, auraient donc contribué à 20% de cet accroissement.

1. Ce total ne comprend pas les 1,297 immigrants entrepreneurs admis entre 1968 et 1975, ni les 1,091 travailleurs immigrants réfugiés ou admis par décret.
2. Les données utilisées dans ce chapitre proviennent des fiches d'admission des immigrants (IMM-1000) du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration (Mandi), Ottawa.
3. Sources: Statistique Canada, catalogue 11-003 F, volume 44, n° 1, et volume 51, n° 6.

1.1 La structure professionnelle des immigrants, 1968-1972

L'analyse de la structure professionnelle des travailleurs immigrants que nous présentons dans ce chapitre est échelonnée sur deux périodes, 1968-1972 et 1973-1975. En effet, les données dont nous disposons sur l'emploi projeté des immigrants correspondent à deux classifications professionnelles différentes et non comparables: la classification américaine (utilisée pour la période 1968-1972), qui est décrite dans le *Dictionary of Occupational Titles* (D.O.T.) et dont le niveau le plus agrégé de codification comprend neuf "catégories" professionnelles, et la classification canadienne (utilisée pour la période 1973-1975), qui est décrite dans la *Classification canadienne descriptive des professions* (C.C.D.P.) et

Tableau I.1
Répartition par trimestre des travailleurs immigrants admis au Québec, 1968-1975

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1968-1975
Trimestre I	3,920	3,243	3,052	2,893	2,393	2,686	4,015	2,897	25,099
Trimestre II	5,233	4,092	3,591	2,844	2,367	3,442	4,698	3,514	29,781
Trimestre III	5,037	4,545	3,906	2,637	2,597	4,135	5,254	3,764	31,875
Trimestre IV	4,134	3,789	2,797	2,035	2,576	5,020	3,793	2,222	26,366
Total	18,324	15,669	13,346	10,409	9,933	15,283	17,760	12,397	113,121

Source: Mandi, fiches d'admission (IMM-1000).

dont le niveau le plus agrégé de codification comprend vingt-deux "grands groupes" professionnels[4].

Cette double utilisation s'explique par le fait que les deux classifications ne sont comparables qu'au niveau de désagrégation le plus poussé, à savoir la codification à 9 chiffres pour le D.O.T. et la codification à 7 chiffres pour la C.C.D.P., alors que les informations dont nous disposons pour le D.O.T. ne nous renseignent qu'au niveau du code à 6 chiffres. Conséquemment, nous traitons l'information selon deux périodes lorsque l'analyse l'exige.

Chacune des deux classifications utilisées comprend plusieurs niveaux de codification. Compte tenu des données dont nous disposons, nous n'avons considéré que les trois premiers niveaux de codification de chacune des deux classifications. Les niveaux de codification professionnelle sont les suivants:

1.2 La structure professionnelle des immigrants, 1973-1975

Sur les 43,399 travailleurs immigrants[7] admis de 1973 à 1975, 58% se concentrent dans les grands groupes professionnels suivants: fabrication, montage, réparation (20.6%); travail administratif et secteurs connexes (13.4%); services (13%); sciences naturelles, génie, mathématiques (10.8%).

La répartition professionnelle de l'ensemble des travailleurs immigrants selon la classification canadienne (C.C.D.P.) apparaît au tableau I.4. Rappelons qu'ils s'agit de nouveau du niveau de codification le plus agrégé de cette classification. Au tableau I.5 sont énumérés, à un niveau de codification plus désagrégé, les vingt groupes professsionnels de base[8] les plus fréquents parmi les travailleurs immigrants admis au cours de la période 1973-1975.

Les niveaux de codification professionnelle

	Classification américaine: "Dictionary of Occupational Titles" (D.O.T.), 1968-1972	Classification canadienne: "Classification canadienne descriptive des professions" (C.C.D.P.), 1973-1975
Premier niveau de codification	Code à 1 chiffre: - 9 catégories professionnelles	Code à 2 chiffres: - 22 grands groupes professionnels
Deuxième niveau de codification	Code à 2 chiffres: - 83 divisions professionnelles	Code à 3 chiffres: - 81 sous-groupes professionnels
Troisième niveau de codification	Code à 3 chiffres: - 603 groupes professionnels	Code à 4 chiffres: - 486 groupes professionnels de base

Durant la période 1968-1972, près de 55% des 66,226 travailleurs immigrants[5] admis se concentrent dans deux des neuf catégories professionnelles que comprend la classification américaine (D.O.T.): il s'agit des catégories "Professionnels, techniciens et administrateurs" et "Travail de bureau et vente". Le tableau I.2 présente l'ensemble de la répartition professionnelle. Il ne faut toutefois pas s'étonner d'une telle concentration, puisqu'à ce niveau agrégé de codification, la classification est peu détaillée. Une illustration plus précise des professions les plus courantes apparaît au tableau I.3: nous y avons énuméré, à un niveau de codification plus désagrégé, les vingt groupes professionnels[6] les plus fréquents parmi les travailleurs immigrants. On y remarquera une ventilation professionnelle beaucoup plus large. Par ailleurs, l'évolution de la structure professionnelle varie peu d'une année à l'autre: l'importance relative des catégories professionnelles demeure sensiblement la même.

Il n'est pas surprenant outre mesure d'observer des concentrations de travailleurs dans certaines professions. Le marché québécois du travail est lui-même spécialisé ou concentré dans certains types d'emplois en fonction de la structure même des activités économiques dominantes, et la concentration des travailleurs québécois dans certaines professions n'est que le reflet, finalement, de cette structure des activités. Ce n'est cependant pas tout à fait le cas des travailleurs immigrants. Nous avons en effet comparé les structures professionnelles des travailleurs québécois et des travailleurs immigrants à l'aide d'une analyse de dissimilarité. Cette analyse permet de connaître la proportion des travailleurs immigrants qu'il faudrait affecter à d'autres professions pour que la structure professionnelle des travailleurs immigrants soit identique à celle des travailleurs

4. Voir à ce sujet le *Dictionary of Occupational Titles,* 1965, ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, et la *Classification canadienne descriptive des professions,* 1971, ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

5. Ce total ne comprend pas les 1,455 travailleurs immigrants dont les professions sont codées "non identifiées" ou "décrites inadéquatement".

6. La classification américaine compte neuf niveaux de codification professionnelle; le "groupe professionnel" constitue le niveau le plus détaillé que nous utilisions dans cette étude.

7. Ce total ne comprend pas les 2,041 travailleurs immigrants dont les professions sont codées "non identifiées" ou "décrites inadéquatement".

8. La classification canadienne compte six niveaux de codification professionnelle; le "groupe de base" constitue le niveau le plus détaillé que nous utilisions dans cette étude.

Tableau I.2

Répartition professionnelle des travailleurs immigrants admis de 1968 à 1972, pour l'ensemble du Québec, la région de Montréal et la région extra-métropolitaine

Catégories professionnelles C.P.[a]	Ensemble du Québec		Région de Montréal		Région extra-métropolitaine	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1 Professionnels, techniciens et administrateurs	23,395	35.3	17,918	33.5	5,477	43.2
2 Travail de bureau et vente	12,425	18.8	10,290	19.2	2,135	16.8
3 Services	8,376	12.6	6,847	12.8	1,529	12.1
4 Agriculture, pêches, forêts	985	1.5	595	1.1	390	3.1
5 Transformation des matières premières	1,308	2.0	1,134	2.1	174	1.4
6 Usinage	6,113	9.2	5,211	9.7	902	7.1
7 Fabrication et réparation	5,904	8.9	5,114	9.5	790	6.2
8 Construction	6,597	10.0	5,526	10.3	1,071	8.5
9 Occupations diverses	1,123	1.7	917	1.7	206	1.6
Total	66,226	100	53,552	100	12,674	100

Source: voir le tableau I.1.
a. Code professionnel.

Tableau I.3

Liste des vingt groupes professionnels auxquels les travailleurs immigrants admis de 1968 à 1972 appartiennent le plus fréquemment; distribution des immigrants par groupe

C.P.[a] Groupes professionnels	Nombre de travailleurs immigrants	% par rapport à l'ensemble des travailleurs immigrants admis
201 Secrétaires	2,832	4.3
091 Enseignement au niveau secondaire	2,433	3.7
785 Tailleurs et couturiers	2,363	3.6
620 Mécaniciens et réparateurs (véhicules à moteur et équipement mécanique)	1,890	2.8
306 Domestique, servante	1,839	2.8
075 Infirmières diplômées	1,497	2.3
219 Travail de comptabilité (N.C.A.[b])	1,488	2.2
090 Enseignement au niveau collégial et universitaire	1,464	2.2
209 Travail en sténographie, dactylographie et classement (N.C.A.)	1,451	2.2
092 Enseignement au niveau maternel et au primaire	1,373	2.1
203 Dactylographes	1,265	1.9
313 Chefs et cuisiniers pour grands hôtels et grands restaurants	1,226	1.8
003 Travailleurs en génie électrique	1,178	1.8
070 Médecins et chirurgiens	1,097	1.6
311 Serveurs, serveuses et occupations reliées au service de la nourriture	1,072	1.6
007 Travailleurs en génie mécanique	1,051	1.6
869 Occupations diverses dans la construction	951	1.4
289 Agents commerciaux et vendeurs de marchandises (N.C.A.)	912	1.4
861 Briqueteurs, maçons, carreleurs	842	1.3
210 Teneurs de livres	825	1.2
TOTAL	20,049	43.8

Source: voir le tableau I.1.
a. Code professionnel. b. Non classé ailleurs.

québécois[9]. La comparaison entre les deux structures indique que la concentration dans certaines professions est plus prononcée chez les travailleurs immigrants que chez les travailleurs québécois. Les résultats de cette comparaison apparaissent au tableau I.6. Concrètement, la dissimilarité observée signifie qu'il faudrait redistribuer 27% (coefficient de dissimilarité = 0.27) des travailleurs immigrants pour que leur structure professionnelle soit identique à celle des travailleurs québécois. À un niveau plus désagrégé de codification professionnelle, ce pourcentage monte à 42%, ce qui est normal puisque deux travailleurs, tout en étant dans le même grand groupe professionel, peuvent appartenir à deux professions différentes.

Bref, la structure professionnelle des travailleurs immigrants admis se distingue clairement de celle des travailleurs québécois. Ceci n'a rien d'illogique: les différences pourraient s'expliquer par un surplus ou une pénurie de main-d'oeuvre dans certaines professions. En effet, une profession à concentration relativement plus forte de main-d'oeuvre immigrante devrait, théoriquement, avoir des besoins aigus de main-d'oeuvre. Inversement, une profession à concentration relativement faible de main-d'oeuvre immigrante devrait, en principe, avoir de faibles besoins de main-d'oeuvre. Ainsi, à la lumière des résultats apparaissant au tableau I.6, on pourrait s'attendre à ce que la concentration relativement plus importante des travailleurs immigrants en "sciences

9. Les données sur la structure professionnelle des travailleurs québécois proviennent du recensement du Canada de 1971 (catalogue 94-725). Nous avons donc fait l'hypothèse que cette structure est demeurée stable entre 1971 et la période 1973-1975. Par ailleurs, nous n'avons pu mener notre analyse comparative pour la période 1968-1972, parce que les professions des immigrants pour cette période sont codées selon la classification américaine (D.O.T.), alors que les professions des Québécois en 1971 sont codées selon la classification canadienne (C.C.D.P.). Rappelons que ces deux classifications ne sont pas comparables. Le lecteur pourra trouver dans l'annexe technique n° 1 une explication plus détaillée de la méthode utilisée pour l'analyse de dissimilarité.

Tableau I.4
Répartition professionnelle des travailleurs immigrants admis de 1973 à 1975, pour l'ensemble du Québec, la région de Montréal et la région extra-métropolitaine

Grands groupes professionnels C.P.[a]	Ensemble du Québec		Région de Montréal		Région extra-métropolitaine	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
11 Direction, administration, et professions connexes	2,247	5.2	1,909	5.1	338	5.6
21 Sciences naturelles, génie, mathématiques	4,706	10.8	3,980	10.7	726	12.0
23 Sciences sociales et secteurs connexes	696	1.6	576	1.5	120	2.0
25 Religion	317	0.7	168	0.4	149	2.5
27 Enseignement et secteurs connexes	1,766	4.1	1,287	3.4	479	7.9
31 Médecine et santé	2,991	6.9	2,600	7.0	391	6.5
33 Arts, lettres et secteurs connexes	985	2.3	856	2.3	129	2.1
37 Sports et loisirs	82	0.2	59	0.2	23	0.4
41 Travail administratif et secteurs connexes	5,825	13.4	5,083	13.6	742	12.3
51 Vente	1,544	3.6	1,323	3.5	221	3.7
61 Services	5,654	13.0	4,730	12.7	924	15.3
71 Agriculture, horticulture, élevage	468	1.1	280	0.7	188	3.1
73 Pêche, chasse et secteurs connexes	3	0	2	0	1	0
75 Exploitation forestière	72	0.2	28	0.1	44	0.7
77 Mines, carrières, puits de pétrole et de gaz	36	0.1	25	0.1	11	0.2
81-82 Transformation des matières premières	1,417	3.3	1,272	3.4	145	2.4
83 Usinage	2,262	5.2	2,014	5.4	248	4.1
85 Fabrication, montage, réparation	8,923	20.6	8,242	22.1	681	11.3
87 Construction	2,152	5.0	1,822	4.9	330	5.5
91 Transports	497	1.1	406	1.1	91	1.5
93 Manutention et secteurs connexes	433	1.0	399	1.1	34	0.6
95 Conduite de machines et d'appareils divers	299	0.7	263	0.7	36	0.6
99 Activités non classées ailleurs	24	0.1	24	0.1	0	0
TOTAL	43,399	100	37,348	100	6,051	100

naturelles, génie, mathématiques" (quotient = 3.6) soit le reflet de besoins en main-d'oeuvre non comblés dans ce groupe de professions; à l'inverse, pour le groupe "travail administratif" (quotient = 0.6), les besoins seraient beaucoup moins aigus. Pourtant, ce dernier groupe de professions est l'un de ceux qui recrutent le plus de travailleurs immigrants. L'analyse de l'offre et de la demande sectorielles de main-d'oeuvre, qui fera l'objet du prochain chapitre, essaiera d'apporter des précisions à ce sujet.

1.3 La répartition territoriale des travailleurs immigrants

La prépondérance de la région de Montréal[10] dans presque tous les secteurs de l'activité économique, éducative et culturelle rend presque inévitable la forte concentration dans cette région des travailleurs immigrants. En fait, au cours de la période 1968-1972, huit travailleurs immigrants sur dix se sont établis dans la région de Montréal; pour la période 1973-1975, cette proportion monte à plus de 85%: la concentration des immigrants à Montréal tendrait donc à s'accentuer[11]. Le détail de la répartition territoriale par catégories professionnelles et par grands groupes professionnels apparaît aux tableaux I.7 et I.8. A l'exception évidente des activités primaires, les seuls grands groupes professionnels où plus du quart des effectifs se dirigent vers la région extra-métropolitaine sont l'"enseignement", les "sports et loisirs" et la "religion" (voir le tableau I.8).

Dans l'hypothèse où une région est d'abord attractive en fonction de son importance dans le marché de l'emploi au Québec, il ressort que la région de Montréal attire plus de travailleurs immigrants

10. À cause des nombreuses ambiguités qui entourent la codification du lieu de destination des travailleurs immigrants admis au Québec, nous n'avons distingué, dans le cadre de cette recherche, que la région de Montréal, soit la région métropolitaine définie par le recensement de 1971, et la région extra-métropolitaine (le reste de la province).

11. Il est cependant possible que cet accroissement soit dû à l'utilisation d'une définition plus étendue de la destination Montréal. C'est du moins ce que laisse supposer l'examen de certaines fiches d'admission des immigrants.

Tableau I.5

Liste des vingt groupes professionnels auxquels les travailleurs immigrants admis de 1973 à 1975 appartiennent le plus fréquemment; distribution des immigrants par groupe

Groupes professionnels de base C.P. [a]	Nombre de travailleurs immigrants	% par rapport à l'ensemble des travailleurs immigrants admis
8563 Piqueurs à la machine (tissus)	2,281	5.3
4111 Secrétaires et sténographes	1,556	3.6
8553 Tailleurs et couturiers	1,543	3.6
8581 Mécaniciens et réparateurs (véhicules à moteur)	1,498	3.5
6121 Chefs et cuisiniers	1,489	3.4
6149 Travailleurs spécialisés dans les services personnels (N.C.A.[b])	1,342	3.1
4131 Teneurs de livres et employés de comptabilité	1,150	2.7
2165 Technologues et techniciens en architecture et en génie	1,140	2.6
4197 Employés de bureau en général	970	2.2
3131 Infirmières diplômées	955	2.2
6125 Serveurs, hôtesses, stewards (alimentation et boissons)	952	2.2
8335 Soudeurs et oxycoupeurs	875	2.0
2163 Dessinateurs	809	1.9
4113 Dactylographes et commis-dactylographes	779	1.8
5135 Agents commerciaux et vendeurs de marchandises (N.C.A.)	538	1.2
6143 Coiffeurs et travailleurs assimilés	528	1.2
3111 Médecins et chirurgiens	513	1.2
2183 Analystes de systèmes, programmeurs d'ordinateurs et spécialistes assimilés	472	1.1
8584 Mécaniciens et réparateurs (machines, dans l'industrie, l'agriculture, la construction)	468	1.1
8313 Mécaniciens et régleurs de machines-outils	460	1.1
TOTAL	20.318	46.8

Source: voir le tableau I.1.
a. Code professionnel. b. Non classé ailleurs.

Tableau I.6

Dissimilarité entre la structure professionnelle des travailleurs québécois et la structure professionnelle des travailleurs immigrants

Grands groupes professionnels C.P.[a]	Travailleurs québécois (1971)	Travailleurs immigrants (1973-1975)	Quotient de dissimilarité[b]
11 Direction, administration et professions connexes	98,580	2,247	0.928
21 Sciences naturelles, génie, mathématiques	52,470	4,706	3.653
23 Sciences sociales et secteurs connexes	18,290	696	1.550
25 Religion	7,030	317	1.837
27 Enseignement et secteurs connexes	96,660	1,766	0.744
31 Médecine et santé	74,495	2,991	1.635
33 Arts, lettres et secteurs connexes	20,155	1,067	2.156
41 Travail administratif et secteurs connexes	342,105	5,825	0.693
51 Vente	167,450	1,544	0.376
61 Services	197,010	5,654	1.169
71 Agriculture, horticulture, élevage	20,075	468	0.949
73 Pêche, chasse et secteurs connexes	1,215	3	0.101
75 Exploitation forestière	18,405	72	0.159
77 Mines, carrières, puits de pétrole et de gaz	11,545	36	0.127
81-82 Transformation des matières premières	93,715	1,417	0.616
83 Usinage	56,070	2,262	1.643
85 Fabrication, montage, réparation	182,785	8,923	1.988
87 Construction	116,515	2,152	0.752
91 Transports	77,495	497	0.261
93 Manutention et secteurs connexes	38,885	433	0.454
95 Conduite de machines et d'appareils divers	27,430	299	0.444
99 Activités non classées ailleurs	49,165	24	0.020
TOTAL	1,767,545	43,399	
			Coefficient de dissimilarité[c]: 0.27

Source: pour les Québécois: Statistique Canada, Recensement de 1971, catalogue 94-725; pour les immigrants: la même que le tableau I.1.

a. Code professionnel.

b. Un quotient de dissimilarité supérieur à 1 signifie que la profession considérée compte proportionnellement plus de travailleurs dans la structure immigrante que dans la structure québécoise, et inversement pour un quotient de dissimilarité inférieur à 1.

c. Le coefficient de dissimilarité indique la proportion des travailleurs immigrants qu'il faudrait affecter à d'autres professions pour que la distribution professionnelle des immigrants soit identique à celle des Québécois.

Tableau I.7

Répartition territoriale des travailleurs immigrants admis entre 1968 et 1972, selon la catégorie professionnelle

Catégories professionnelles C.P.[a]	Région de Montréal		Région extra-métropolitaine	
	Nombre	%	Nombre	%
1 Professionnels, techniciens et administrateurs	17,918	76.6	5,477	23.4
2 Travail de bureau et vente	10,290	82.8	2,135	17.2
3 Services	6,847	81.7	1,529	18.3
4 Agriculture, pêches, forêts	595	60.4	390	39.6
5 Transformation des matières premières	1,134	86.7	174	13.3
6 Usinage	5,211	85.2	902	14.8
7 Fabrication et réparation	5,114	86.6	790	13.4
8 Construction	5,526	83.8	1,071	16.2
9 Occupations diverses	917	81.7	206	18.3
TOTAL	53,552	80.8	12,674	19.2

Source: voir le tableau I.1.

a. Code professionnel.

qu'elle ne le devrait[12]. En fait, selon une règle strictement proportionnelle, trois travailleurs immigrants sur huit qui se sont établis dans la région de Montréal entre 1968 et 1975, auraient dû élire domicile en province. Bien sûr, l'importance du marché du travail n'est pas le seul facteur qui incite un plus grand nombre de travailleurs immigrants à chercher un emploi à Montréal; il suffit par exemple que le taux de chômage soit plus élevé en province, ce qui est effectivement le cas pour la période qui nous intéresse, pour que la tendance à la concentration dans la région montréalaise s'accentue, surtout si l'on tient compte du fait que les conditions d'intégration, institutionnalisées ou non, les incitent déjà à s'installer à Montréal.

12. Ce constat découle du calcul d'un "quotient d'attraction" ainsi défini:

$$A_j = \frac{I_j/I_t}{T_j/T_t}$$

où: I_j = le nombre de travailleurs immigrants ayant Montréal pour destination
I_t = le nombre total de travailleurs immigrants
T_j = le nombre total de travailleurs à Montréal
T_t = le nombre total de travailleurs au Québec

Or A_j = 1.6, ce qui signifie, puisque le quotient est supérieur à 1, que Montréal attire plus que sa quote-part de travailleurs immigrants.

1.4 Les caractéristiques individuelles et professionnelles des travailleurs immigrants

L'actuel système de sélection des immigrants distingue trois catégories réglementaires d'admission: les "indépendants", les "désignés" et les "parrainés". Sur les 113,121 travailleurs immigrants admis entre 1968 et 1975, 64% étaient des indépendants, 25% des désignés et 11% des parrainés.

Rappelons que la sélection des travailleurs immigrants repose sur un certain nombre de critères bien établis, et que l'application de ces critères n'est pas uniforme en ce sens qu'elle varie selon la catégorie réglementaire d'admission à laquelle appartient l'immigrant. Ainsi, le travailleur immigrant "indépendant" est soumis aux neuf critères de sélection que comprend le système, alors que le "désigné" n'est soumis qu'à cinq des neuf critères, et que le "parrainé" n'est soumis à aucun critère. Nonobstant les objectifs auxquels répond cette triple distinction, il faut surtout souligner que l'adéquation entre l'offre de main-d'oeuvre (que représentent les immigrants) et la demande de main-d'oeuvre sur le marché du

Tableau I.8

Répartition territoriale des travailleurs immigrants admis entre 1973 et 1975, selon le groupe professionnel

Grands groupes professionnels C.P.[a]	Région de Montréal		Région extra-métropolitaine	
	Nombre	%	Nombre	%
11 Direction, administration et professions connexes	1,909	85.0	338	15.0
21 Sciences naturelles, génie, mathématiques	3,980	84.6	726	15.4
23 Sciences sociales et secteurs connexes	576	82.8	120	17.2
25 Religion	168	53.0	149	47.0
27 Enseignement et secteurs connexes	1,287	72.9	479	27.1
31 Médecine et santé	2,600	86.9	391	13.1
33 Arts, lettres et secteurs connexes	856	86.9	129	13.1
37 Sports et loisirs	59	72.0	23	28.0
41 Travail administratif et secteurs connexes	5,083	87.3	742	12.7
51 Vente	1,323	85.7	221	14.3
61 Services	4,730	83.7	924	16.3
71 Agriculture, horticulture, élevage	280	59.8	188	40.2
73 Pêche, chasse et secteurs connexes	2	66.7	1	33.3
75 Exploitation forestière	28	38.9	44	61.1
77 Mines, carrières, puits de pétrole et de gaz	25	69.4	11	30.6
81-82 Transformation des matières premières	1,272	89.8	145	10.6
83 Usinage	2,014	89.0	248	11.0
85 Fabrication, montage, réparation	8,242	92.4	681	7.6
87 Construction	1,822	84.7	330	15.3
91 Transports	406	81.7	91	18.3
93 Manutention et secteurs connexes	399	92.1	34	7.9
95 Conduite de machines et d'appareils divers	263	88.0	36	12.0
99 Activités non classées ailleurs	24	100.0	0	0
TOTAL	37,348	86.1	6,051	13.9

Source: voir le tableau I.1.
a. Code professionnel.

travail risque conséquemment de n'être pas la même selon que l'immigrant appartient à l'une ou l'autre catégorie. Par exemple, un travailleur immigrant qui se voit attribuer de nombreux points à cause de son lien de parenté avec un parrain ou un proposant au Canada peut n'accumuler qu'un minimum de points pour les critères liés à la demande, et être admis. Dans un tel cas, la sélection du travailleur immigrant est beaucoup moins en relation avec la disponibilité des emplois sur le marché du travail. La situation pourrait être la même pour ce qui est de l'aptitude de l'immigrant à s'intégrer au marché du travail: dans la mesure où cette aptitude est influencée par certaines caractéristiques individuelles et professionnelles, il est bien possible qu'un travailleur immigrant, parce qu'il est moins soumis que d'autres à des critères liés à l'adaptation, connaisse des difficultés d'intégration, même si le système de sélection le rend admissible. C'est dans cette optique que nous présentons ici le profil des travailleurs immigrants, à la fois pour l'ensemble de ces travailleurs, et selon leur catégorie réglementaire d'admission. Cela pourra permettre par la suite de faire une évaluation plus précise de l'actuel système de sélection.

1.4.1 Le profil de l'ensemble des travailleurs immigrants

La langue[13]

Au moment de leur admission, les travailleurs immigrants parlent surtout l'anglais (40.2% des cas); en fait, 60.8% de tous les travailleurs immigrants n'ont aucune connaissance du français (tableau I.9). Ceux qui ne parlent que l'anglais possèdent dans l'ensemble une scolarité plus élevée que ceux qui ne parlent ni le français, ni l'anglais; seuls les travailleurs immigrants bilingues (français et anglais) les surclassent dans ce domaine: 50.2% d'entre eux possèdent une scolarité de 14 ans et plus (tableau I.10). Mentionnons enfin que les travailleurs immigrants qui ne parlent ni français, ni anglais sont dans l'ensemble plus jeunes que les autres travailleurs immigrants: on compte 44.1% de personnes âgées de 15 à 24 ans dans leur groupe, contre 31.4% en moyenne chez les autres, ce qui est normal, puisque la durée de leur scolarité a été moins longue.

La scolarité

Bien que 30% des travailleurs immigrants n'aient qu'une scolarité primaire, il reste que la majorité possède au moins une scolarité secondaire (tableau I.9); précisons qu'au Québec, en 1971, 35.2% des travailleurs québécois ne possédaient qu'une scolarité primaire. D'autre part, plus d'un travailleur immigrant sur quatre possède une scolarité de 14 ans et plus; en 1971, seulement 14.5% des travailleurs québécois, soit un travailleur sur sept, étaient dans le même cas[14].

13. Nous ne considérons pas ici la langue maternelle, mais les deux langues officielles du Canada, pays d'accueil.

14. Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, catalogue 94-707.

L'âge

Les travailleurs immigrants sont en général beaucoup plus jeunes que les travailleurs québécois. On les retrouve surtout dans le groupe des 25-34 ans (45.9% des cas: voir le tableau I.9) et dans celui des 15-25 ans (34.2% des cas). En 1971, seulement 24.5% des travailleurs québécois étaient âgés de 25 à 34 ans, et 27.1% de 15 à 24 ans[15].

L'expérience dans l'emploi projeté

Près de 80% des travailleurs immigrants possèdent une expérience dans l'emploi qu'ils projettent d'occuper (tableau I.9). De plus, un travailleur immigrant sur trois possède une expérience de plus de cinq ans.

Le niveau de compétence professionnelle[16]

Un travailleur immigrant sur quatre est qualifié, et un sur six est hautement qualifié. Il n'en demeure pas moins que la majorité des travailleurs immigrants (59.6%) projette de travailler dans des professions caractérisées par une faible cote de compétence professionnelle. Dans l'hypothèse où le niveau de qualification de l'emploi projeté correspond effectivement au niveau de qualification de l'immigrant, il ressort donc que trois travailleurs immigrants sur cinq sont peu ou pas qualifiés (tableau I.9).

1.4.2 Le profil des travailleurs immigrants, selon la catégorie réglementaire d'admission[17]

Les "indépendants"

Les indépendants regroupent 64% des travailleurs immigrants. La majorité d'entre eux, soit 44.5%, ne parle que l'anglais; 25.8% parlent le français et 22.1% parlent le français et l'anglais. Ils possèdent une scolarité relativement élevée (45.7% ont entre 9 et 13 ans de scolarité, et 36.2% ont 14 ans de scolarité et plus), et sont majoritairement âgés de 25

15. Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, catalogue 94-704.

16. Chaque travailleur immigrant requérant reçoit une cote selon sa profession. Cette cote est en fait celle de sa profession et a été établie "conformément aux normes internationales acceptées" (*Livre Vert*, vol. 2, *op. cit.*, p. 53). Cette cote varie entre un et dix points, selon que le travailleur immigrant est très peu spécialisé (s'il est, par exemple, manoeuvre) ou très spécialisé (s'il est, par exemple, médecin). Nous avons distingué ici quatre niveaux: pas qualifié (cotes 1, 2, 3), peu qualifié (cotes 4, 5), qualifié (cotes 6, 7) et hautement qualifié (cotes 8, 9, 10). Toutefois, il faut bien noter que le niveau de compétence se rapporte à la profession projetée, et non au travailleur, à qui elle est appliquée mécaniquement. Un travailleur immigrant peut être coté "peu qualifié" parce qu'il projette de travailler dans une profession qui exige peu de qualifications, tout en étant (à cause de sa formation par exemple) plus spécialisé que ne l'indique la cote qu'on lui attribue.

17. Les caractéristiques des travailleurs immigrants selon qu'ils sont indépendants, désignés ou parrainés apparaissent aux tableaux I.9, I.11, I.12 et I.13.

Tableau I.9

Répartition des travailleurs immigrants admis au Québec de 1968 à 1975, selon la catégorie réglementaire d'admission et la connaissance de la langue, la scolarité, l'âge, l'expérience dans l'emploi projeté et le niveau de compétence professionnelle

	Indépendants		Désignés		Parrainés		Tous les travailleurs immigrants	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
TOTAL	72,953	100.0	27,830	100.0	12,338	100.0	113,121	100.0
Langue								
Ni français ni anglais	5,565	7.6	13,580	48.8	4,142	33.6	23,287	20.6
Anglais	32,397	44.5	8,143	29.3	4,968	40.3	45,508	40.2
Français	18,848	25.8	4,264	15.3	1,964	15.9	25,076	22.2
Français et anglais	16,143	22.1	1,843	6.6	1,264	10.2	19,250	17.0
Scolarité								
Aucune	244	0.3	199	0.7	174	1.4	617	0.5
1-8 ans	12,964	17.8	15,199	54.6	5,201	42.2	33,364	29.5
9-13 ans	33,338	45.7	9,697	34.9	4,435	35.9	47,470	42.0
14 ans et plus	26,407	36.2	2,735	9.8	2,528	20.5	31,670	28.0
Âge								
15-24 ans	22,660	31.1	11,575	41.6	4,408	35.7	38,643	34.2
25-34 ans	36,764	50.4	9,469	34.0	5,639	45.7	51,872	45.9
35-44 ans	9,741	13.3	4,027	14.5	1,212	9.8	14,980	13.2
45 ans et plus	3,788	5.2	2,759	9.9	1,079	8.8	7,626	6.7
Expérience								
Aucune	13,253	18.2	6,446	23.1	3,213	26.0	22,912	20.3
2 ans ou moins	19,159	26.3	5,196	18.7	2,515	20.4	26,870	23.7
3, 4, 5 ans	17,921	24.5	5,984	21.5	2,787	22.6	26,692	23.6
Plus de 5 ans	22,620	31.0	10,204	36.7	3,823	31.0	36,647	32.4
Compétence professionnelle								
Pas qualifiés	10,514	14.4	12,701	45.6	5,113	41.4	28,328	25.0
Peu qualifiés	24,282	33.3	10,869	39.0	4,021	32.6	39,172	34.6
Qualifiés	21,788	29.9	3,298	11.9	1,985	16.1	27,071	24.0
Hautement qualifiés	16,369	22.4	962	3.5	1,219	9.9	18,550	16.4

Source: voir le tableau I.1.

Tableau I.10

Répartition des travailleurs immigrants admis au Québec de 1968 à 1975 selon la connaissance de la langue, la scolarité et l'âge

	Ni français ni anglais		Anglais		Français		Français et anglais	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
TOTAL	23,287	100.0	45,508	100.0	25,076	100.0	19,250	100.0
Scolarité								
Aucune	295	1.3	147	0.3	128	0.5	47	0.2
1-8 ans	17,269	74.2	6,863	15.1	7,871	31.4	1,361	7.1
9-13 ans	4,764	20.4	22,279	49.0	12,248	48.8	8,179	42.5
14 ans et plus	959	4.1	16,219	35.6	4,829	19.3	9,663	50.2
Âge								
15-24 ans	10,262	44.1	14,442	31.7	8,201	32.7	5,738	29.8
25-34 ans	8,175	35.1	22,320	49.1	11,956	47.7	9,241	48.9
35-44 ans	3,113	13.4	6,096	13.4	3,227	12.9	2,544	13.2
45 ans et plus	1,737	7.4	2,650	5.8	1,692	6.7	1,547	8.1

Source: voir le tableau I.1.

à 34 ans (50.4% des cas). Plus de la moitié d'entre eux (55.5%) compte trois ans et plus d'expérience dans l'emploi projeté; ils jouissent aussi d'un niveau de compétence professionnelle relativement élevé: 52.3% sont qualifiés ou hautement qualifiés[18]. Parmi ceux qui ne parlent que l'anglais, 40.7% possèdent une scolarité universitaire (14 ans de scolarité et plus); cette proportion n'est que de 22% chez ceux qui ne parlent que le français. Enfin, la majorité des bilingues (52.2%) possède 14 ans et plus de scolarité, alors que la majorité (52.1%) de ceux qui ne parlent ni le français ni l'anglais ne possède qu'une scolarité primaire.

Les "désignés"

Les désignés regroupent 24% des travailleurs immigrants. La majorité d'entre eux ne parle ni le français, ni l'anglais (48.8% des cas); 29.3% ne parlent que l'anglais et 15.3% ne parlent que le français). Plus de la moitié (54.6%) ne possède qu'une scolarité primaire, et 41.6% appartiennent au groupe des 15-24 ans. Si 58.2% d'entre eux possèdent une expérience de trois ans ou plus dans l'emploi projeté, ils sont généralement peu ou pas qualifiés[19] (84.6% des cas). La plupart (84.4%) de ceux qui ne parlent ni le français ni l'anglais n'ont qu'une scolarité pri-

18. Voir la note 16.

19. Voir la note 16.

Tableau I.11

Répartition des travailleurs immigrants indépendants admis au Québec de 1968 à 1975 selon la connaissance de la langue, la scolarité et l'âge

	Ni français ni anglais		Anglais		Français		Français et anglais	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
TOTAL	5,565	100.0	32,397	100.0	18,848	100.0	16,143	100.0
Scolarité								
Aucune	55	1.0	78	0.3	80	0.4	31	0.2
1-8 ans	2,902	52.1	3,597	11.1	5,463	29.0	1,002	6.2
9-13 ans	1,981	35.6	15,530	47.9	9,148	48.6	6,679	41.4
14 ans et plus	627	11.3	13,192	40.7	4,157	22.0	8,431	52.2
Âge								
15-24 ans	1,765	31.7	9,825	30.3	6,181	32.8	4,889	30.3
25-34 ans	2,486	44.7	16,650	51.4	9,474	50.3	8,154	50.5
35-44 ans	914	16.4	4,373	13.5	2,393	12.7	2,061	12.8
45 ans et plus	400	7.2	1,549	4.8	800	4.2	1,039	6.4

Source: voir le tableau I.1.

Tableau I.12

Répartition des travailleurs immigrants désignés admis au Québec de 1968 à 1975 selon la connaissance de la langue, la scolarité et l'âge

	Ni français ni anglais		Anglais		Français		Français et anglais	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
TOTAL	13,580	100.0	8,143	100.0	4,264	100.0	1,843	100.0
Scolarité								
Aucune	150	1.1	22	0.3	21	0.5	6	0.3
1-8 ans	11,061	81.4	2,040	25.0	1,846	43.3	252	16.7
9-13 ans	2,127	15.7	4,452	54.7	2,104	49.3	1,014	55.0
14 ans et plus	242	1.8	1,629	20.0	293	6.9	571	31.0
Âge								
15-24 ans	6,442	47.4	3,125	38.4	1,485	34.8	525	28.5
25-34 ans	4,212	31.0	3,162	38.8	1,485	34.8	610	33.1
35-44 ans	1,942	14.3	1,137	14.0	619	14.5	329	17.8
45 ans et plus	984	7.3	719	8.8	677	15.9	379	20.6

Source: voir le tableau I.1.

maire. Parmi ceux qui ne parlent que l'anglais, 20% possèdent une scolarité universitaire (14 ans ou plus); cette proportion n'est que de 6.9% chez ceux qui ne parlent que le français.

Les "parrainés"

Les parrainés regroupent 11% des travailleurs immigrants. Ils ne parlent souvent que l'anglais (40.3% des cas), ou ne parlent ni le français, ni l'anglais (33.6% des cas); seulement 15.9% parlent le français. Leur âge varie surtout entre 25 et 34 ans (45.7% des cas). Bien que beaucoup d'entre eux ne possèdent qu'une scolarité primaire (42.2% des cas), 20% détiennent une scolarité élevée (14 ans de scolarité et plus). La majorité (53.6% des cas) possède au moins trois ans d'expérience dans l'emploi projeté. En outre, ils sont peu ou pas qualifiés dans une proportion de 74%[19]. Ceux qui ne parlent que l'anglais possèdent une scolarité relativement élevée (46.2% ont entre 9 et 13 ans de scolarité, et 28.1% ont 14 ans de scolarité et plus), alors que ceux qui ne parlent ni le français ni l'anglais ne possèdent qu'une scolarité primaire (79.8% des cas). Enfin, à peine 20% de ceux qui ne parlent que le français possèdent une scolarité universitaire; cette proportion est de 52.3% chez ceux qui connaissent les deux langues.

Bref, à chaque catégorie réglementaire d'admission correspond un profil différent. Le tableau I.14, ci-dessous, résume les caractéristiques des travailleurs immigrants selon leur appartenance à l'une de ces catégories.

Tableau I.13

Répartition des travailleurs immigrants parrainés admis au Québec de 1968 à 1975 selon la connaissance de la langue, la scolarité et l'âge

	Ni français ni anglais		Anglais		Français		Français et anglais	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
TOTAL	4,142	100.0	4,968	100.0	1,964	100.0	1,264	100.0
Scolarité								
Aucune	90	2.2	47	1.0	27	1.4	19	0.8
1-8 ans	3,306	79.8	1,226	24.7	562	28.6	107	8.5
9-13 ans	656	15.8	2,297	46.2	996	50.7	486	38.4
14 ans et plus	90	2.2	1,398	28.1	379	19.3	661	52.3
Âge								
15-24 ans	2,055	49.6	1,492	30.0	537	27.3	324	25.6
25-34 ans	1,477	35.6	2,508	50.5	997	50.7	657	52.0
35-44 ans	257	6.2	586	11.8	215	11.0	154	12.2
45 ans et plus	353	8.5	382	7.7	215	11.0	129	10.2

Source: voir le tableau I.1.

Tableau I.14

Caractéristiques des travailleurs immigrants admis au Québec de 1968 à 1975 selon la catégorie réglementaire d'admission

	Catégories réglementaires d'admission		
Caractéristiques	Indépendants	Désignés	Parrainés
Aucune connaissance du français	52%	78%	74%
Scolarité: de 9 à 13 ans	46%	35%	36%
14 ans et plus	36%	10%	20%
Âge: 15-24 ans	31%	42%	36%
25-34 ans	50%	34%	46%
Expérience dans l'emploi projeté:			
aucune	18%	23%	26%
trois ans et plus	55%	58%	53%
Compétence professionnelle:			
peu ou pas qualifié	48%	85%	74%

1.5 En résumé: que faut-il retenir sur la main-d'oeuvre immigrante?

— Les travailleurs immigrants se concentrent dans quelques professions, qui ne sont pas nécessairement celles où se concentrent les travailleurs québécois. Nous avons vu qu'environ 45% des travailleurs immigrants projetaient de travailler dans une vingtaine de professions.

— Par rapport à l'importance du marché de l'emploi, il y a manifestement une surconcentration de travailleurs immigrants dans la région de Montréal. Sur dix travailleurs immigrants admis au Québec entre 1968 et 1975, huit sont allés s'établir dans cette région; trois de ces huit (selon une norme proportionnelle) auraient dû s'établir en province.

— Les travailleurs immigrants, étant donné leurs caractéristiques linguistiques, semblent alimenter surtout le groupe anglophone: au cours de la période 1968-1975, on a admis près de deux fois plus de travailleurs immigrants connaissant seulement l'anglais que de travailleurs immigrants connaissant seulement le français. De plus, un travailleur immigrant admis sur cinq est allophone. Or l'intégration au marché du travail semble orienter les immigrants vers l'anglais plutôt que vers le français[20]. Dans ce contexte, l'arrivée des travailleurs immigrants pourrait affecter le rapport entre anglophones et francophones au Québec.

— En ce qui concerne leurs caractéristiques individuelles (notamment la langue, la scolarité, l'âge et la compétence professionnelle), les travailleurs immigrants présentent des profils distincts selon qu'ils appartiennent à l'une ou l'autre des catégories réglementaires d'admission. Les différences les plus marquées concernent les indépendants et les désignés. Autant les premiers possèdent une connaissance de l'une des deux langues officielles du Canada, une scolarité et un niveau de compétence professionnelle relativement élevés, autant les seconds méconnaissent le français et l'anglais, et possèdent une scolarité et un niveau de compétence professionnelle peu élevés. Quant aux parrainés, ils se situent entre ces deux extrêmes; cela peut sembler étonnant si l'on considère qu'ils ne sont soumis à aucun critère de sélection. Mais il faut rappeler que leur admission repose sur le principe de la réunion de la famille immédiate. Or, les données sur les principaux pays de dernière résidence des travailleurs immigrants admis ces dernières années[21] révèlent que les "indépendants" proviennent surtout des pays dits "avancés", contrairement aux "désignés". Les "indépendants" constituant les deux tiers des travailleurs immigrants, il n'est pas étonnant par conséquent que les parrainés, qui comprennent une importante proportion de proches parents des indépendants, présentent un profil intermédiaire. En somme, il faut surtout retenir que les différences de profil entre les travailleurs immigrants ne sont que le reflet de l'application du système de sélection.

20. Voir à ce sujet Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, *Rapport* (rapport Gendron), Québec, Éditeur officiel du Québec, 1973, Livre I, "La langue de travail", chapitre premier. Voir également André Barsony, "Une analyse économique de la problématique de l'épanouissement du français chez les Néo-Québécois", dans l'*Étude E 13* du rapport Gendron, et Serge Carlos, "L'Utilisation du français dans le monde du travail au Québec, *Etude E 3* du rapport Gendron. Voir enfin, dans le *Montreal Star* du 27 mars 1976, p. 1, le sondage de Data Laboratories Ltd. et l'article de D. Clift, "Linguistic Pressures Reflected in Job Market".

21. Source: Ministère de l'Immigration du Québec, *L'Immigration au Québec. Catégories réglementaires d'admission, 1968-1975*, bulletin spécial no 3, 1975.

Chapitre 2

L'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre

2.1 La demande de main-d'oeuvre

2.1.1 La définition de la demande

Nous avons déjà noté (en introduction) le rôle des critères liés à la demande de main-d'oeuvre dans le système de sélection, qui est axé en grande partie sur l'aptitude de l'immigrant à trouver à court terme un emploi, donc à combler, en principe, une pénurie de main-d'oeuvre. Nous disons en principe, puisqu'il n'existe aucun moyen de vérifier si, dans la réalité, l'immigrant admis comble effectivement une pénurie. Qu'il soit sélectionné en fonction d'un besoin particulier de main-d'oeuvre ne permet pas de présumer qu'il satisfera effectivement ce besoin particulier, même s'il trouve un emploi dans les semaines qui suivent son arrivée. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce point à la fin du chapitre. Le problème qui nous occupe plus particulièrement à ce stade-ci de l'étude est d'ordre conceptuel et concerne la définition d'une pénurie. La notion de "pénurie de main-d'oeuvre", dont on se sert fréquemment lorsqu'on veut expliquer le lien entre une politique d'immigration et une politique de main-d'oeuvre, demeure une notion imprécise. On n'en trouve pas vraiment de définition claire dans la littérature économique et, conséquemment, on sait peu de chose sur la façon de mesurer une pénurie. "Intuitivement", on pourrait présumer qu'il y a pénurie dans une profession si les conditions suivantes sont présentes: la profession concernée suppose un certain niveau de qualification, aucun travailleur autochtone n'est disponible, et il est impossible de former dans un délai raisonnable un autochtone qui puisse répondre aux exigences de cette profession. À moins d'être en présence d'un marché de plein emploi, il ne serait pas juste à notre avis de parler de pénurie dans le cas de professions qui nécessitent peu ou pas de qualifications, puisque les raisons susceptibles alors d'expliquer une demande non comblée sont souvent davantage liées au caractère peu attrayant de ces professions qu'à la rareté de la main-d'oeuvre. Enfin, comme il n'y a pas de données fiables sur le chômage par profession, il faut admettre qu'il n'existe pas, actuellement, de façon vraiment satisfaisante de définir et de mesurer une pénurie[1]. C'est pourquoi cette notion de "pénurie de main-d'oeuvre"a dû être assimilée ici à la notion plus partielle, mais plus quantifiable, de "demande de main-d'oeuvre". En effet, la demande de main-d'oeuvre par profession peut être mesurée par le nombre de postes vacants, estimé sur une base trimestrielle par Statistique Canada au moyen d'une enquête couvrant 90% du marché canadien de l'emploi[2]. Les postes vacants qui concernent notre analyse sont des postes à plein temps, vacants au moment de l'enquête, et qui ont fait l'objet de mesures concrètes de recrutement dans les quatre semaines précédant l'enquête[3].

Le système de sélection s'appuie sur les résultats de cette enquête pour admettre des travailleurs immi-

1. Il faut mentionner toutefois qu'un premier essai en ce sens est actuellement en cours au ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration; voir à ce sujet ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, *Liste anticipative des déséquilibres par profession*, volume I, 1975-1976.
2. Statistique Canada, *Rapport trimestriel sur les postes vacants*, catalogue 71-002. Il convient d'insister sur le caractère estimatoire des données sur les postes vacants. En effet, étant donné le niveau de codification professionnelle et l'échelle spatiale auxquels nous traiterons cette information, il faudra avoir à l'esprit la variation possible (l'écart type) entourant chaque estimation. Statistique Canada a fixé à 15% cette variation possible pour une estimation de 500 postes vacants. C'est donc dire que pour une estimation inférieure à 500, il faudra considérer une variation possible plus importante, pouvant aller, par exemple, jusqu'à 30% dans le cas d'une estimation de 100 postes vacants. Certains résultats indiquent donc davantage des ordres de grandeur que des valeurs absolues, mais ils reflètent tout de même une réalité.
3. Le lecteur trouvera dans l'annexe technique n° 2 la définition détaillée du "poste vacant", de même que des précisions sur la nature de l'enquête qui permet d'estimer le nombre de postes vacants.

grants dont la profession correspond à la demande[4]. On devrait donc s'attendre à ce qu'il y ait une adéquation relativement acceptable entre l'offre de main-d'oeuvre (les travailleurs immigrants) et la demande de main-d'oeuvre (mesurée par les postes vacants). Si tel était le cas, nous pourrions conclure à la justesse de la sélection, du moins en ce qui concerne les critères de court terme liés à la demande. Une bonne sélection n'assure pas nécessairement une bonne intégration par la suite, mais il faut reconnaître qu'une mauvaise sélection (par rapport aux critères liés à la demande) ne peut que constituer, au départ, une contrainte importante à une intégration satisfaisante au marché du travail. Une mauvaise sélection réduit les chances de l'immigrant de trouver à court terme un emploi conforme à ses aspirations et de s'établir avec succès. Pour la collectivité québécoise, une mauvaise sélection peut constituer une charge à court et à moyen terme, car le travailleur immigrant a plus de chances de se substituer à un travailleur québécois lorsqu'il trouvera un emploi, ce qui risque à court terme d'entraîner un impact négatif sur le chômage local[5].

Pour les fins de notre analyse, nous avons considéré une période de cinq ans, allant de 1970 à 1975[6], et divisé l'ensemble de cette période en onze sous-périodes, dont neuf semestres et deux trimestres[7]. Le tableau II.1, ci-dessous, présente ces sous-périodes.

4. Rappelons que la demande ainsi définie ne traduit pas nécessairement une situation de pénurie.
5. Pour une présentation plus exhaustive de l'impact sur le chômage local, le lecteur pourra consulter le chapitre IV, section 2 a, de la première étude de ce projet, citée en avant-propos et parue dans la présente série d'*Études et documents*, no 3.
6. Nous n'avons pu considérer les années antérieures à 1970, parce que les données sur les postes vacants ne sont disponibles que depuis 1970.
7. La subdivision en sous-périodes de six mois se justifie notamment par l'importance différente des mouvements d'immigration selon que l'on se situe en hiver ou en été. La subdivision de la sous-période "hiver 1972-1973" en deux sous-périodes de trois mois a été rendue nécessaire par le fait que nous adoptons, à partir du premier trimestre 1973, la classification professionnelle canadienne (C.C.D.P.), qui n'est pas comparable, rappelons-le, avec la classification américaine (D.O.T.) utilisée pour les sous-périodes antérieures.

Tableau II.1
Sous-périodes d'analyse

Sous-périodes	Trimestres
1. Hiver 1970-1971	4e, 1970 et 1er, 1971
2. Été 1971	2e, 1971 et 3e, 1971
3. Hiver 1971-1972	4e, 1971 et 1er, 1972
4. Été 1972	2e, 1972 et 3e, 1972
5. Hiver 1972-1973	4e, 1972
6. Hiver 1972-1973	1er, 1973
7. Été 1973	2e, 1973 et 3e, 1973
8. Hiver 1973-1974	4e, 1973 et 1er,1974
9. Été 1974	2e, 1974 et 3e ,1974
10. Hiver 1974-1975	4e, 1974 et 1er, 1975
11. Été 1975	2e, 1975 et 3e, 1975

2.1.2 Le marché québécois du travail: quelques caractéristiques

Il n'est pas sans intérêt, avant de commencer l'analyse plus détaillée de l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre, de dégager certaines caractéristiques du fonctionnement du marché du travail en général, particulièrement en ce qui concerne les postes vacants.

1° Le nombre de postes vacants a augmenté de façon importante entre 1970 et 1975; la moyenne trimestrielle, qui gravitait autour de 5,000 en début de période, a dépassé 22,000 en 1974[8], pour retomber au niveau de 10,000 à la fin de 1975. De façon générale, la demande a été plus forte durant les sous-périodes d'été (deuxième et troisième trimestre). Paradoxalement, le taux de chômage s'est également maintenu à un niveau élevé pendant la même période. Le tableau II.2, ci-dessous, présente les données sur les postes vacants[9] et le chômage[10].

2° Dans l'ensemble du Québec le niveau des postes vacants excède toujours le nombre de travailleurs immigrants admis[11], quelle que soit la sous-période considérée.

3° 60% des postes vacants se trouvent dans la région de Montréal (40% se trouvent donc dans la région extra-métropolitaine). Rappelons qu'entre 80% et 85% des travailleurs immigrants se dirigent vers la région de Montréal. Il existe donc un déséquilibre entre le volume des postes vacants dans cette région et le volume des travailleurs immigrants qui veulent s'y établir.

4° Les postes vacants se concentrent dans certaines professions.

a) Durant la période allant de l'hiver 1970-1971 à la fin de l'année 1972, 60% des postes vacants appartenaient à trois des neuf catégories de la classification professionnelle D.O.T.: travail de bureau et vente, 27%; fabrication et réparation, 17%; professionnels, techniciens et administrateurs; 16%.

b) Durant la période allant du début de l'année 1973 à l'été 1975, 44% (en moyenne) des postes

8. Il se peut toutefois que le nombre de postes vacants estimé entre 1970 et 1972 soit inférieur à la réalité, puisque cette période coïncide avec le début de l'enquête sur les postes vacants menée par Statistique Canada et qu'une enquête d'une telle envergure prend inévitablement un certain temps avant d'être bien rodée. Il ne faudra donc pas s'étonner si, à l'occasion, notre analyse met l'accent sur la période 1973-1975.
9. Source: Statistique Canada, *Rapport trimestriel sur les postes vacants*, catalogue 71-002.
10. Source: Statistique Canada, *Revue statistique du Canada*, publication 11-003 F.
11. Mais ces deux données ne sont pas entièrement comparables. Pour une discussion détaillée, voir la section 2.2.2.

vacants appartenaient à trois des vingt-deux grands groupes professionnels de la classification professionnelle C.C.D.P.: fabrication, montage et réparation de produits finis, 19%; travail administratif (de bureau), 14%; services, 11%.

Une illustration plus détaillée des professions pour lesquelles la demande a été forte et constante[12] apparaît aux tableaux II.3 et II.4: nous y avons énuméré, à un niveau de codification plus désagrégé, les vingt professions les plus importantes. L'examen de ces données révèle que la demande s'adresse souvent à une main-d'oeu-

12. Il s'agit des professions dont le nombre moyen de postes vacants, par semestre, est le plus élevé.

Tableau II.2

Répartition trimestrielle des postes vacants et taux de chômage annuel

	I	II	III	IV	Taux de chômage au Québec (%)
1970	—	—	7,300	3,800	7.9
1971	5,300	5,400	7,400	8,300	8.2
1972	10,300	11,000	18,900	18,600	8.3
1973	18,900	20,300	22,700	20,400	7.4
1974	19,100	21,400	22,600	17,400	7.3
1975	12,900	16,400	17,700	10,000	8.8

Tableau II.3

Les vingt professions pour lesquelles la demande, en postes vacants, a été la plus forte, 1970-1972

C.P.[a]	Nombre moyen de postes vacants par semestre	% moyen de postes vacants par semestre	Nombre total de trav. immigr. (tous les semestres)
786 Piqueurs à la machine à coudre (vêtements)	982	9.3	383
940 Bûcherons et occupations reliées	622	5.9	8
250 Agents immobiliers et agents d'assurances	493	4.7	60
787 Piqueurs à la machine à coudre (autres)	324	3.1	282
620 Mécaniciens et réparateurs (véhicules à moteur et équipement mécanique)	315	3.0	637
075 Infirmières diplômées	262	2.5	435
311 Serveurs, serveuses, et occupations reliées au service de la nourriture	257	2.4	414
201 Secrétaires	232	2.2	1,034
860 Charpentiers et ouvriers assimilés	225	2.1	274
219 Travail de comptabilité (N.C.A.[b])	219	2.1	587
372 Gardiens et veilleurs	191	1.8	11
209 Travail en sténographie, dactylographie et classement (N.C.A.)	188	1.8	473
929 Occupations dans l'emballage et la manutention	177	1.7	25
332 Coiffeurs(euses) et esthéticiens(nes)	137	1.3	201
079 Occupations non classées ailleurs en médecine et en santé	135	1.3	175
807 Carrossiers (équipement de transport)	129	1.2	75
007 Travailleurs en génie mécanique	121	1.1	294
913 Occupations dans le transport de passagers (N.C.A.)	120	1.1	22
375 Policiers et détectives (service public)	119	1.1	9
289 Agents commerciaux et vendeurs de marchandises (N.C.A.)	115	1.1	311

a. Code professionnel.
b. Non classé ailleurs.

vre peu qualifiée[13]. Bien sûr, la demande de main-d'oeuvre qualifiée n'est pas inexistante, mais on se rend vite compte à l'analyse qu'elle est moins importante ou du moins, qu'elle n'est pas aussi constante. Les "pénuries" qui sont à la fois assez importantes et assez constantes se retrouvent donc surtout dans les professions exigeant une main-d'oeuvre relativement peu qualifiée.

De ces quelques observations, nous retenons deux phénomènes fort révélateurs. En premier lieu, l'existence simultanée d'une demande élevée et d'un chômage élevé; en second lieu, le fait que la demande reflète surtout des besoins en main-d'oeuvre peu qualifiée. Ces deux phénomènes témoignent d'un déséquilibre manifeste entre l'offre et la demande de travail, déséquilibre qui peut mieux se comprendre à la lumière des faits suivants.

Une économie en croissance (comme celle des pays dits "avancés") requiert une mobilité du travail (et du capital), et le Québec, à l'instar de nombreux autres pays, n'échappe pas à cette exigence. Paradoxalement toutefois, un certain nombre de caractéristiques propres aux sociétés "avancées" semblent engendrer un effet contraire en créant des conditions favorables à l'immobilité du marché du travail. Parmi ces caractéristiques, soulignons notamment la hausse du niveau d'éducation, la spécialisation des professions et la législation sociale.

La hausse du niveau d'éducation

Au Québec, particulièrement depuis la "révolution tranquille", la main-d'oeuvre québécoise est entrée dans le mouvement d'amélioration des qualifications professionnelles et de scolarisation observé dans les pays "avancés". La création, au début des années soixante, d'un ministère de l'Éducation, la démocratisation de l'enseignement, l'accent mis sur l'éducation des adultes et l'importance du budget accordé à l'éducation constituent autant d'indices de l'effort consenti pour le développement de l'éducation. Les résultats sont assez facilement percepti-

13. Rappelons qu'il est finalement malaisé de définir ce qu'est une main-d'oeuvre non qualifiée et une main-d'oeuvre qualifiée. Nous nous sommes référés ici à la cote de compétence professionnelle attribuée à chaque profession de la classification canadienne descriptive des professions, "conformément aux normes internationales acceptées" *(Livre Vert,* vol. 2, *op. cit.,* p. 53). Cette cote varie de 1 à 10 et prend en considération le degré de formation générale (FG) et de préparation professionnelle spécifique (PPS) nécessaire à la pratique d'une profession. Ainsi, la profession "médecin" sera cotée 10, alors que la profession "manoeuvre" sera cotée 1. La plupart des professions apparaissant aux tableau II.3 et II.4 ne possèdent pas de cote supérieure à 5.

Tableau II.4

Les vingt professions pour lesquelles la demande, en postes vacants, a été la plus forte, 1973-1975

C.P.[a]	Nombre moyen de postes vacants par semestre	% moyen de postes vacants par semestre	Nombre total de trav. immigr. (tous les semestres)
8563 Piqueurs à la machine à coudre (tissus)	1,452	7.7	2,171
7513 Bûcherons et travailleurs assimilés	853	4.5	60
4111 Secrétaires et sténographes	646	3.4	1,492
8581 Mécaniciens et réparateurs (véhicules à moteur)	568	3.0	1,390
3131 Infirmières diplômées	478	2.5	876
6125 Serveurs, hôtesses, stewards (aliments et boissons)	408	2.2	881
4197 Employés de bureau, en général	384	2.0	914
5135 Agents commerciaux et vendeurs (marchandises) (N.C.A.[b])	372	1.9	512
5171 Agents d'assurances	364	1.9	81
2163 Dessinateurs	361	1.9	746
6115 Gardiens et veilleurs	326	1.7	46
4113 Dactylographes et commis-dactylographes	286	1.5	739
6143 Coiffeurs et travailleurs assimilés	284	1.5	494
8584 Mécaniciens et réparateurs (machines industrielles, agricoles, et construction)	284	1.5	440
3134 Infirmières auxiliaires	274	1.4	334
6191 Concierges, femmes de ménage	266	1.4	168
8335 Soudeurs et oxycoupeurs	266	1.4	816
4131 Teneurs de livres et employés de comptabilité	259	1.3	1,113
9175 Conducteurs de camion	256	1.3	180
4199 Employés administratifs autres (N.C.A.)	247	1.3	12

a. Code professionnel
b. Non classé ailleurs.

bles, puisque depuis 1960, on a pu observer que le taux de scolarisation augmente constamment au Québec[14] et que la proportion de la population possédant un diplôme post-secondaire quelconque a crû de façon importante[15]; les projections actuelles révèlent en outre qu'en 1985, la moitié des jeunes qui quitteront l'école pour entrer sur le marché du travail posséderont au moins un diplôme post-secondaire[16], avec les aspirations auxquelles ce niveau d'éducation donne lieu. Si l'on considère par surcroît que le système d'éducation oriente les travailleurs vers des emplois de type "cols blancs" plutôt que "cols bleus", il ne faut pas s'étonner du fait que le marché du travail souffre de la désaffection des travailleurs pour les emplois moins qualifiés ou "socialement indésirables" à cause de leurs bas salaires, de leur monotonie d'exécution, ou de leurs horaires non convenables.

La spécialisation des professions

Un des corollaires du développement de l'éducation est la spécialisation des professions. En effet, si l'on a pu observer que, parallèlement à la hausse du niveau général d'instruction, l'offre de main-d'oeuvre possédant une scolarité relativement élevée (post-secondaire par exemple) s'est accrue de façon importante, on constate aussi qu'une scolarité de plus en plus spécialisée conduit à une pratique professionnelle de plus en plus spécialisée, ce qui a pour effet de rendre l'offre de main-d'oeuvre moins mobile, moins polyvalente face aux disponibilités d'emplois, et aussi moins intéressée à travailler en deçà de ses qualifications.

La législation sociale

Le Canada (et par conséquent le Québec) est doté d'une législation sociale qui donne aux travailleurs sans emploi la possibilité de recevoir un certain revenu dans le cadre d'un programme national d'assurance-chômage ou d'assistance sociale. Sans vouloir remettre en cause le principe et les objectifs d'une telle législation, il faut reconnaître que certains effets observés diffèrent des effets attendus, et que cette législation n'incite pas nécessairement les travailleurs sans emploi à chercher du travail ou, à tout le moins, les rend plus sélectifs dans leur recherche de travail. Une étude du Conseil économique du Canada *(op. cit.)* révèle qu'actuellement, un "chômeur" sur trois préfère l'assurance-chômage à un travail rémunéré au salaire minimum. Il ne faut pas s'en étonner, surtout si l'on considère que ce type de travail correspond souvent aux emplois les moins attrayants. Il n'empêche que dans son application actuelle, la législation sociale contribue "à sa manière" à l'immobilité de la main-d'oeuvre.

Bref, ces quelques caractéristiques indiquent qu'il existe au Québec un problème[17] qui est de plus en plus courant dans les sociétés "avancées", à savoir un marché du travail relativement immobile, très peu fluide; cette situation, tout à la fois, favorise la coexistence d'une demande et d'un chômage élevés, et fait souvent en sorte que la demande reflète des besoins en main-d'oeuvre peu qualifiée (dans une économie dont la base, par surcroît, est traditionnelle). Dans les pays où ce problème s'est posé, notamment dans les pays d'Europe de l'Ouest, l'importation d'une main-d'oeuvre étrangère a souvent permis d'entretenir une certaine flexibilité au sein du marché du travail[18]. Il ne semble pas, toutefois, que le recours à l'immigration dans de telles conditions représente toujours la solution optimale. Nous reviendrons d'ailleurs sur cet aspect ultérieurement.

2.2 L'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre

2.2.1 Qu'est-ce qu'une sélection satisfaisante?

L'analyse de la relation entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre doit nous permettre d'apprécier la capacité du système de sélection de répondre à cette demande au cours de la période qui nous intéresse (1970-1979). Il faut cependant définir au préalable ce qu'est une sélection satisfaisante. Pour le faire, nous ne pouvons que considérer les conséquences logiques de l'application du critère "demande dans la profession": si le nombre de travailleurs immigrants dans une profession donnée dépasse le niveau des postes vacants dans cette profession, on pourra parler de mauvaise sélection dans le cas des travailleurs "excédentaires".

Au point de vue de la relation entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre, nous évaluons, dans le cadre de notre analyse, la sélection des travailleurs immigrants selon deux normes: *une norme absolue,* selon laquelle, dans une profession donnée, le nombre de travailleurs immigrants ne doit pas dépasser le nombre de postes vacants; *une norme proportionnelle,* selon laquelle, dans une profession donnée, le pourcentage de travailleurs immigrants ne doit pas dépasser le pourcentage de postes vacants.

14. Voir à ce sujet D. Dufour et Y. Lavoie, "Les Taux de scolarisation des régions administratives du Québec, 1961, 1966 à 1971", *Documents Démographie scolaire,* ministère de l'Éducation, avril 1974.
15. Par exemple, la proportion de diplômés universitaires de tous les âges a crû de 60% entre 1961 et 1971; cette croissance a été supérieure à 85% chez les plus jeunes (d'après Statistique Canada, recensements de 1961 et de 1971).
16. Source: Conseil économique du Canada, *Des travailleurs et des emplois (...), op. cit.*
17. Précisons que le problème découle moins d'une caractéristique particulière, que de la combinaison des caractéristiques.
18. Voir à ce sujet W. R. Böhning et D. Maillat, *The Effects of the Employment of Foreign Workers,* Paris, O.C.D.E., 1974.

2.2.2 Les travailleurs immigrants sont-ils bien sélectionnés?

De l'hiver 1970-1971 à la fin de l'été 1975, 63,202 travailleurs immigrants ont été admis au Québec. De ce nombre, 52,748 (83%) se dirigeaient vers Montréal, et 10,454 (17%) vers la région extra-métropolitaine. Notre analyse de la relation entre l'offre de main-d'oeuvre (les travailleurs immigrants) et la demande de main-d'oeuvre (les postes vacants) révèle les points suivants.

Évaluation de la sélection par rapport à la norme proportionnelle

En moyenne, 48% des travailleurs immigrants admis ont été "mal sélectionnés", dans l'ensemble du Québec. En d'autres termes, si l'on compare[19] la distribution procentuelle par profession des travailleurs immigrants au moment de leur admission et la distribution procentuelle par profession des postes vacants au Québec, on est amené à dire qu'il faudrait redistribuer 48% des travailleurs immigrants pour que leur distribution par profession soit identique à la distribution des postes vacants[20]. Il s'agit là cependant d'un pourcentage moyen pour l'ensemble de la période. Un coup d'oeil sur le tableau II.5 révèle toutefois qu'il y a eu amélioration tout au long de la période, particulièrement à partir de 1973. Il reste qu'en 1975, la proportion des travailleurs immigrants "mal sélectionnés" selon cette norme dépassait 40%. On observe aussi que le pourcentage des "mal sélectionnés" est plus faible à Montréal que dans la région extra-métropolitaine[21]. Par ailleurs, on peut s'attendre à ce que la relation entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre soit différente selon la catégorie réglementaire d'admission à laquelle appartient le travailleur immigrant, puisque l'existence de ces catégories est susceptible d'induire des attributions de points fort différentes pour les divers critères de sélection (voir le chapitre premier, section 1.4). Effectivement, la relation diffère, mais ces différences sont relativement faibles. L'examen du tableau II.6 révèle que dans l'ensemble, la relation entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre est légèrement meilleure pour les "indépendants", mais qu'elle est équivalente pour les "désignés" et les "parrainés". Deux autres aspects méritent d'être soulignés: d'abord, la relation est nettement meilleure chez les "indépendants" à partir de la fin de l'année 1973; ensuite, curieusement, vers la fin de 1975 (été 1975), cet avantage disparaît: la relation continue de s'améliorer pour les "désignés" et les "parrainés", alors qu'elle se détériore pour les "indépendants", quelle que soit l'échelle spatiale considérée. On serait tenté, en ce qui concerne les "désignés", d'y voir l'effet de la nouvelle réglementation introduire en octobre 1974, qui visait à orienter davantage l'immigration en fonction des besoins du marché du travail. Toutefois, de tels effets ne peuvent être assimilés à de véritables tendances pour une période aussi courte, d'autant plus que l'amélioration observée à l'été 1975 semble tenir surtout à des variations saisonnières[22]; d'autre part, comment expliquer que l'on observe la même amélioration chez les "parrainés", qui n'étaient pourtant pas visés par la réglementation de 1974?

Bref, il faut surtout retenir que si, dans l'ensemble, le pourcentage des "mal sélectionnés" est moins élevé chez les "indépendants" que chez les "désignés" et les "parrainés", la marge ne semble pas suffisamment importante pour que l'on puisse vraiment parler de tendance. D'ailleurs, cette comparaison entre les catégories réglementaires d'admission attire moins l'attention que l'ampleur de la proportion des travailleurs immigrants qui ont été "mal sélectionnés", tant à l'échelle de la province qu'à celle de la région de Montréal et de la région extra-métropolitaine: selon la norme proportionnelle, en 1975, au moins deux travailleurs immigrants sur cinq étaient dans ce cas.

Enfin, il convient de mentionner que les résultats du coefficient de dissimilarité doivent être considérés comme des minima. Ce coefficient est uniquement le résultat de la comparaison de deux structures; il ne tient pas compte des valeurs absolues[23]. Or, nous savons que le nombre absolu de postes vacants est presque toujours supérieur au nombre d'immigrants admis, du moins par trimestre. Il s'ensuit que même si un immigrant est "mal choisi" selon le coefficient de dissimilarité, cela ne veut pas nécessairement dire qu'il ne trouvera pas de poste vacant dans sa profession. Nous devons donc également tenir compte, dans nos calculs, du nombre absolu de postes vacants disponibles au moment de l'admission de l'immigrant.

Mais le nombre d'immigrants admis et le nombre de postes vacants sont des données incomparables, car les statistiques sur les postes vacants sont une moyenne (trimestrielle), un taux au même titre que le taux de chômage, tandis que les données sur l'immigration représentent des effectifs réels. S'il est possible, par exemple, d'additionner le nombre d'immigrants admis durant deux mois pour connaître la somme des immigrants admis, on ne peut en faire

19. Cette comparaison a été faite par une analyse de dissimilarité, expliquée dans l'annexe technique n° 1. Le pourcentage de 48% correspond à la moyenne des 11 coefficients de dissimilarité calculés pour la période 1970-1975.

20. Bien qu'une part (impossible à déterminer) de la dissimilarité observée entre les deux distributions soit due au hasard, le niveau élevé des pourcentages (coefficients) obtenus indique une correspondance assez faible.

21. Il ne faut pas se méprendre sur cette dernière comparaison: elle signifie que la ressemblance entre la composition professionnelle des travailleurs immigrants et celle des postes vacants est meilleure à Montréal qu'en province, ce qui ne veut pas dire, comme nous le verrons plus loin, qu'il y a numériquement moins de "mal sélectionnés" à Montréal.

22. L'examen du tableau II.6 montre en effet que pour les "désignés" et les "parrainés", l'adéquation semble systématiquement meilleure l'été que l'hiver.

23. Il n'est possible de parler d'une équivalence entre les résultats du coefficient de dissimilarité et le nombre réel d'immigrants "mal sélectionnés" que dans le cas où le nombre total de postes vacants est égal au nombre total d'immigrants admis, en faisant abstraction du nombre d'autochtones qui arrivent sur le marché du travail au même moment.

Tableau II.5

Pourcentage des travailleurs immigrants "mal sélectionnés", 1970-1975

	Par rapport à la proportion de postes vacants (norme proportionnelle)			Par rapport au nombre de postes vacants (norme absolue)		
	Dans l'ensemble du Québec	Dans la région de Montréal	Dans la région extra-métropolitaine	Dans l'ensemble du Québec	Dans la région de Montréal	Dans la région extra-métropolitaine
Hiver 1970-1971	53.9	59.3	57.6	58.0	67.8	51.2
Été 1971	55.1	57.7	62.5	49.6	58.7	46.0
Hiver 1971-1972	55.6	59.8	64.2	37.0	45.4	42.1
Été 1972	50.8	52.0	63.2	27.4	33.2	32.0
Hiver 1972-1973	55.6	56.8	66.7	24.3	31.5	27.0
Hiver 1972-1973	51.7	53.7	66.1	22.0	29.6	28.0
Été 1973	44.7	45.0	62.1	22.9	27.9	21.9
Hiver 1973-1974	45.0	46.6	60.1	27.9	37.4	27.2
Été 1974	39.7	40.7	50.8	21.2	30.2	21.6
Hiver 1974-1975	40.6	43.8	47.9	19.5	30.8	21.0
Été 1975	43.2	46.3	47.1	23.1	29.1	21.7
Pourcentage moyen	48.7	51.1	58.9	30.2	38.3	30.8

Tableau II.6

Pourcentage des travailleurs immigrants "mal sélectionnés" par rapport à la proportion de postes vacants, selon la catégorie réglementaire d'admission, 1970-1975

	Dans l'ensemble de Québec			Dans la région de Montréal			Dans la région extra-métropolitaine		
	Indépendants	Désignés	Parrainés	Indépendants	Désignés	Parrainés	Indépendants	Désignés	Parrainés
Hiver 1970-1971	56.4	62.5	57.6	61.1	67.5	65.4	62.7	68.5	64.5
Été 1971	60.1	59.5	57.6	63.0	63.0	61.6	65.7	72.7	70.7
Hiver 1971-1972	62.0	60.0	56.8	65.0	64.8	63.4	68.6	70.4	68.5
Été 1972	60.8	54.4	53.8	60.5	55.1	55.5	70.2	65.6	70.5
Hiver 1972-1973	59.1	58.1	65.3	60.1	61.7	68.6	69.3	77.2	84.7
Hiver 1972-1973	55.0	55.5	60.6	56.4	56.9	62.5	67.8	76.3	83.2
Été 1973	47.7	47.1	52.2	47.5	47.2	53.5	67.2	66.0	72.8
Hiver 1973-1974	45.4	53.5	52.8	46.8	55.8	53.6	63.6	65.4	70.2
Été 1974	41.2	51.2	47.4	42.2	52.9	49.8	55.4	62.4	61.5
Hiver 1974-1975	40.0	54.5	50.0	43.1	56.1	56.1	49.9	64.7	65.4
Été 1975	48.3	47.0	43.8	51.2	49.8	45.7	52.7	55.5	53.5
Pourcentage moyen	52.3	54.8	54.3	54.2	57.3	57.7	63.0	67.7	69.5

autant pour les postes vacants. Cela soulève surtout le problème épineux de la période de comparaison à employer. Il faudrait également tenir compte des autochtones qui arrivent sur le marché du travail, car, à la limite, une égalité (en valeurs absolues) entre les postes vacants et les immigrants admis équivaudrait à une augmentation du chômage autochtone.

La période idéale de comparaison serait d'un mois, car les statistiques sur les postes vacants (à plein temps) se rapportent à des postes qui sont demeurés inoccupés pendant au moins quatre semaines. Mais un tel calcul présente deux difficultés: la période la plus courte pour laquelle nous disposons de statistiques sur les postes vacants est le trimestre; les postes vacants peuvent rester inoccupés pendant plus de quatre semaines. En second lieu, les nouveaux travailleurs qui arrivent sur le marché du travail sont en moyenne cinq ou six fois plus nombreux que les nouveaux travailleurs immigrants[24]. Puisque nous sommes contraints d'employer des périodes trimestrielles (ou des multiples de périodes trimestrielles), nous avons finalement adopté des périodes de six mois. Cela nous permet de tenir compte de l'impact des nouveaux travailleurs autochtones: étant donné le nombre réel de travailleurs québécois qui arrivent tous les mois sur le marché du travail, l'utilisation du trimestre aurait amené une sérieuse sous-estimation du nombre d'immigrants "mal sélectionnés", tandis que l'utilisation d'une période d'un an aurait sans doute entraîné une surestimation. Le fait d'employer des périodes de six mois nous permettra enfin d'évaluer la sélection des immigrants à la fois selon la norme proportionnelle (coefficients de dissimilarité) et selon la norme absolue, et de comparer les résultats.

Il faut toutefois se garder de considérer nos résultats comme des données précises. Il est, répétons-le, impossible de comparer rigoureusement le nombre de postes vacants et le nombre d'immigrants admis. Par contre, le fait que les résultats de nos deux modes de calcul concordent très largement (voir notamment les tableaux II.5 et II.6) semble indiquer que nous nous approchons tout de même de la réalité.

Évaluation de la sélection par rapport à la norme absolue

En moyenne, dans l'ensemble du Québec, 30% des travailleurs immigrants admis ont été "mal sélectionnés". En d'autres termes, si on additionne les "déficits" enregistrés dans toutes les professions où le nombre de travailleurs immigrants admis est supérieur au niveau des postes vacants, on obtient un total de travailleurs immigrants pour lesquels il n'existe pas de postes vacants dans la profession projetée. Ce total représente ici, en moyenne, 30% des travailleurs immigrants admis au Québec pour l'ensemble de la période 1970-1975. De nouveau, le tableau II.5 montre que le pourcentage des "mal sélectionnés" s'est sensiblement amélioré tout au long de la période, pour se situer en 1975 légèrement au-dessus de 20%. Le pourcentage des "mal sélectionnés" par rapport au total des travailleurs immigrants est, dans ce cas-ci, plus élevé à Montréal que dans la région extra-métropolitaine[25]. Cette situation va dans le sens du déséquilibre observé précédemment entre le volume des postes vacants à Montréal et le volume des travailleurs immigrants qui veulent s'y établir. Bref, en 1975, dans l'ensemble du Québec, au moins un travailleur immigrant sur cinq est "mal sélectionné" selon la norme absolue; pour Montréal, la proportion est plus élevée (3 sur 10).

Pour conclure cette évaluation de la sélection des immigrants, disons que la réalité se situe probablement quelque part entre les pourcentages obtenus selon nos deux normes d'évaluation. Ainsi, la proportion de 30% de travailleurs immigrants "mal sélectionnés" pour la période 1970-1975 constitue un minimum; on peut penser que le pourcentage se situe en fait entre 30% et 48%. Parallèlement, il y aurait, en 1975, de 20 à 40% de travailleurs immigrants "mal sélectionnés" par rapport aux postes vacants. Enfin, rappelons que la sélection semble "moins bonne" à Montréal que dans la région extra-métropolitaine.

2.2.3 Les écarts entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre, selon la profession

Bien que nous ayons observé, dans l'ensemble, un écart important entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre, toutes les professions ne sont pas affectées de la même manière. Ainsi, la correspondance entre le volume de travailleurs immigrants et le volume de postes vacants varie selon les professions. En fait, il peut exister trois types de relation entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre[26]:

1° *une sous-représentation:* pour une profession donnée, le nombre et la proportion de travailleurs immigrants sont inférieurs au nombre et à la proportion de postes vacants;

2° *une sur-représentation:* pour une profession donnée, la proportion de travailleurs immigrants est supérieure à la proportion de postes vacants, mais le nombre de travailleurs immigrants demeure inférieur ou égal au nombre de postes vacants;

24. Rappelons que les travailleurs immigrants admis au Québec durant la période 1968-1975 comptent pour 17% de la croissance totale de la main-d'oeuvre québécoise durant la même période.

25. Rappelons que selon la norme proportionnelle, le pourcentage des "mal sélectionnés" est moins élevé à Montréal. Cette différence s'explique par le poids prédominant de Montréal.

26. La comparaison, dans chacun des trois cas, entre la proportion des travailleurs immigrants et la proportion des postes vacants repose essentiellement sur la valeur du quotient de dissimilarité attribué à chaque profession par l'analyse de dissimilarité (voir l'annexe technique n° 1).

3° *une inadéquation:* pour une profession donnée, le nombre et la proportion de travailleurs immigrants sont supérieurs au nombre et à la proportion de postes vacants[27].

Des exemples fictifs de ces trois cas sont présentés au tableau II.7. Dans notre analyse, c'est moins l'écart entre le volume de travailleurs immigrants et le volume de postes vacants qu'il faudra trouver significatif, que la constance des relations, c'est-à-dire la tendance de certaines professions à être continuellement caractérisées par une sous-représentation, une sur-représentation, ou une inadéquation[28].

Les professions caractérisées par une sous-représentation

Une sous-représentation constante dans une profession démontre que la sélection des travailleurs immigrants (pour cette profession) est plus ou moins réussie, puisque la "pénurie" en fonction de laquelle ils ont été sélectionnés n'est pas comblée. Évidemment, il ne s'agit pas là d'une "mauvaise sélection", car le travailleur immigrant n'est pas vraiment "mal sélectionné", mais il appartient à une profession dont les besoins en main-d'oeuvre ne sont pas comblés par l'immigration. Les principales professions ainsi caractérisées par un "déficit" de main-d'oeuvre ont été regroupées aux tableaux II.8 et II.9.

Si l'on ne peut pas parler de "mauvaise sélection" dans ce cas-ci, ces résultats mettent néanmoins en cause le fonctionnement du système de sélection, axé à la fois sur la réduction des pénuries à court terme de main-d'oeuvre et sur la capacité d'intégration de l'immigrant, qu'on associe à ses caractéristiques individuelles, notamment à son niveau de scolarité. Or on a vu que la demande (mesurée en postes vacants) reflétait surtout des besoins en main-d'oeuvre moins qualifiée, et les tableaux II.8 et II.9 révèlent qu'effectivement, c'est souvent dans les professions recrutant ce type de main-d'oeuvre que la sous-représentation est importante. En somme, la sous-représentation observée souligne le caractère inévitable des écarts entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre, en mettant en relief leur lien avec les critères de sélection.

Les professions caractérisées par une sur-représentation

Rappelons qu'une profession est caractérisée par une sur-représentation lorsque le nombre de travailleurs immigrants qui s'y destinent est inférieur au nombre de postes vacants qu'elle offre, même si elle reçoit (en proportion) plus que sa quote-part de travailleurs immigrants. À un certain point de vue, on pourrait dire qu'une telle profession bénéficie d'une sélection partiellement satisfaisante, surtout si on la compare aux professions affectées par la sous-représentation ou par l'inadéquation. Toutefois, et c'est ce qui paraît significatif, très peu de professions se caractérisent par une sur-représentation constante. De fait, on n'en trouve que quelques-unes durant la période 1973-1975 (voir le tableau II.10). Cela revient à dire, finalement, qu'il existe peu de professions où le système de sélection a permis de maintenir une certaine correspondance entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre.

27. Dans un nombre très restreint de cas, il s'est avéré que même si le nombre de travailleurs immigrants était supérieur au nombre de postes vacants, la proportion de travailleurs immigrants était légèrement inférieure à la proportion de postes vacants.

28. Dans chacun des cas, trois critères ont prévalu pour le choix des professions: la valeur du quotient de dissimilarité, l'importance de l'écart entre le nombre de travailleurs immigrants et le nombre de postes vacants, et le nombre de semestres où la profession était impliquée.

Tableau II.7

Les écarts entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre (exemples fictifs)

	(A) Nombre dans la profession	(B) Nombre total, toutes professions	A/B
Sous-représentation			
-Travailleurs immigrants admis	200	1,000	20%
-Postes vacants	400	1,200	33%
Sur-représentation			
-Travailleurs immigrants admis	400	1,000	40%
-Postes vacants	500	1,500	33%
Inadéquation			
-Travailleurs immigrants admis	400	1,000	40%
-Postes vacants	200	1,000	20%

Tableau II.8

Les professions les plus caractérisées par une sous-représentation constante, 1970-1972

C.P.[a]	Nombre moyen par semestre		Écart moyen	Nombre de semestres de sous-représentation (maximum possible: 5)
	Travailleurs immigrants	Postes vacants		
786 Piqueurs à la machine à coudre (vêtements)	77	982	905	5
940 Bûcherons et occupations reliées	2	622	620	5
250 Agents immobiliers et agents d'assurances	12	494	482	5
372 Gardiens et veilleurs	2	191	189	5
929 Occupations dans l'emballage et la manutention	5	177	172	5
375 Policiers et détectives (service public)	2	119	117	5
913 Occupations dans le transport de passagers (N.C.A.[b])	4	120	116	5
292 Routiers (marchandises)	1	95	94	5
202 Sténographes	23	115	92	5
222 Commis d'expédition et de réception	4	82	78	5
922 Occupations dans le transport et l'emmagasinage de matériel (N.C.A.)	2	67	65	5
235 Téléphonistes (opérateurs de téléphone)	3	67	64	5
223 Commis d'approvisionnement et occupations reliées	16	79	63	5
939 Occupations dans l'extraction de minerai (N.C.A.)	1	51	50	5
249 Commis divers, non classés ailleurs	9	56	47	5
211 Caissiers	8	46	38	5
252 Vendeurs (services financiers et d'affaires)	2	36	34	5
899 Occupations diverses dans la construction de charpentes (N.C.A.)	5	33	28	5
382 Concierges	3	28	25	5
389 Occupations dans l'entretien d'immeubles (N.C.A.)	1	22	21	5
667 Occupations dans le sciage du bois	1	21	20	5
559 Occupations dans la fabrication de produits chimiques, plastiques, synthétiques, etc. (N.C.A.)	1	19	18	5
787 Piqueurs à la machine à coudre (autres)	53	383	330	4
075 Infirmières diplômées	89	278	189	4
079 Occupations non classées ailleurs en médecine et en santé	35	148	113	4
905 Conducteurs de camions (poids lourds)	6	112	106	4
278 Agents commerciaux et vendeurs d'équipements et fournitures électriques de maison	2	73	71	4
263 Agents commerciaux et vendeurs de vêtements et produits commerciaux	7	65	58	4
363 Occupations dans le repassage des vêtements	4	58	54	4
381 Portiers et nettoyeurs	5	59	54	4

a. Code professionnel.
b. Non classé ailleurs.

Tableau II.9

Les professions les plus caractérisées par une sous-représentation constante, 1973-1975

C.P.[a]	Nombre moyen par semestre			
	Travailleurs immigrants	Postes vacants	Écart moyen	Nombre de semestres de sous-représentation (maximum possible: 6)
5171 Agents d'assurances	14	364	350	6
6115 Gardiens et veilleurs	8	326	318	6
4199 Employés administratifs non classés ailleurs (travail de bureau)	2	247	245	6
6191 Concierges, femmes de ménage et nettoyeurs	28	266	238	6
9175 Conducteurs de camion	30	256	226	6
9319 Travailleurs non classés ailleurs dans le domaine de la manutention	1	190	189	6
5193 Chauffeurs-livreurs	2	125	123	6
6112 Détectives et agents de police publique	2	121	119	6
4153 Employés de services d'expédition et de réception	24	142	118	6
8333 Tôliers	11	126	115	6
1135 Directeurs financiers	8	117	109	6
8531 Ouvriers (fabrication et montage matériel électrique)	7	109	102	6
7717 Mineurs et carriers: laveurs, transporteurs et chargeurs	1	101	100	6
9171 Conducteurs d'autobus	3	92	89	6
4171 Réceptionnistes et préposés aux renseignements	17	94	77	6
1116 Inspecteurs du gouvernement et fonctionnaires chargés de l'application des règlements	1	76	75	6
2145 Ingénieurs en organisation industrielle	15	89	74	6
8735 Installateurs et réparateurs (matériel de communication par fil)	4	54	50	6
9313 Débardeurs manutentionnaires	1	51	50	6
1174 Agents du personnel et professions connexes	1	50	49	6
9539 Travailleurs non classés ailleurs dans la conduite de machines fixes	0	48	48	6
8563 Piqueurs à la machine	366	1,669	1,303	5
7513 Bûcherons et travailleurs assimilés	7	1,021	1,014	5
5135 Agents commerciaux et vendeurs (marchandises) (N.C.A.[b])	86	427	341	5
3134 Infirmières auxiliaires	49	291	242	5
8584 Mécaniciens et réparateurs (machines dans l'industrie, l'agriculture, la construction)	82	302	220	5
9317 Emballeurs, non classés ailleurs	11	130	119	5
4133 Caissiers	25	125	100	5
1113 Administrateurs gouvernementaux	2	93	91	5
9173 Chauffeurs de taxi	14	104	90	5

a. Code professionnel.
b. Non classé ailleurs.

Les professions caractérisées par une inadéquation

L'inadéquation est le cas le plus évident de mauvaise relation entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre. Elle touche les professions pour lesquelles la sélection est insatisfaisante parce qu'il y a trop de travailleurs immigrants pour le volume de postes vacants disponibles. Les tableaux II.11 et II.12 montrent que les professions les plus caractérisées par une inadéquation constante emploient surtout une main-d'oeuvre qualifiée. De plus, aucune de ces professions ne figure parmi celles où la demande a été la plus forte entre 1970 et 1975.

Une fois de plus, on peut voir là un effet du système de sélection. L'inadéquation n'est que la contrepartie de la sous-représentation observée précédemment. Etant donné la nature de la demande (peu qualifiée, très souvent), l'écart entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre proviendrait, dans les cas d'inadéquation, du rôle prépondérant qu'ont pu jouer, dans la sélection, les critères liés aux qualités individuelles de l'immigrant par rapport aux critères de plus court terme liés aux conditions de la demande. Nous verrons que la discordance qui en résulte n'est pas forcément un mal en soi, et qu'il peut exister un lien entre la nature des écarts (sous-représentation ou inadéquation) et l'appartenance à l'une ou l'autre des catégories réglementaires d'admission.

2.3 Comment expliquer les discordances entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre

Notre analyse de la relation entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre a montré qu'une quantité non négligeable de travailleurs immigrants est en principe "mal sélectionnée" par rapport aux postes vacants, et que certains types de professions sont particulièrement caractérisés par une discordance entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre. On a vu aussi qu'au Québec, la demande (mesurée en postes vacants) reflétait très souvent des besoins en main-d'oeuvre relativement peu qualifiée, et nous savons par ailleurs que pour les fins de la sélection, la demande de main-d'oeuvre est cotée par profession à l'échelle canadienne (voir l'introduction). Cela nous amène à retenir deux facteurs principaux pour expliquer les discordances entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre: d'une part, le caractère pan-canadien de la cotation de la demande dans la profession et, d'autre part, comme l'a indiqué notre analyse, le fonctionnement même du système de sélection, plus précisément son caractère bipolarisant.

Tableau II.10

Les professions les plus caractérisées par une sur-représentation constante, 1973-1975

C.P.[a]	Nombre moyen par semestre		Écart moyen	Nombre de semestres de sur-représentation (maximum possible: 6)
	Travailleurs immigrants	Postes vacants		
4131 Teneurs de livres et employés de comptabilité	185	259	74	6
1179 Travailleurs non classés ailleurs dans le domaine de la direction et de l'administration	67	112	45	6
8581 Mécaniciens et réparateurs (véhicules à moteur)	261	436	175	5
8335 Soudeurs et oxicoupeurs	145	254	109	5
8533 Ouvriers non classés ailleurs (installation et réparation de matériel électrique)	60	99	39	5
8595 Peintres et décorateurs (industrie du bâtiment exceptée)	20	38	18	5

a. Code professionnel.

Tableau II.11

Les professions les plus caractérisées par une inadéquation constante, 1970-1972

C.P.[a]	Nombre moyen par secteur		Écart moyen	Nombre de semestres d'inadéquation (maximum possible: 5)
	Travailleurs immigrants	Postes vacants		
090 Enseignement aux niveaux collégial et universitaire	108	17	91	5
091 Enseignement au niveau secondaire	110	26	84	5
869 Occupations diverses dans le domaine de la construction (N.C.A.[b])	80	12	68	5
070 Médecins et chirurgiens	78	20	58	5
092 Enseignement aux niveaux primaire et maternel	57	13	44	5
022 Chimistes	38	13	25	5
142 Dessinateurs	34	10	24	5
163 Directeurs des ventes	31	11	20	5
660 Ebénistes	32	13	19	5
041 Biologistes	25	6	19	5
801 Occupations non classées ailleurs en ajustage et boulonnage (métal)	18	4	14	5
315 Cuisiniers (divers mais non domestiques)	15	2	13	5
153 Occupations dans les sports et l'athlétisme	16	4	12	5
604 Tourneurs (usinage du métal)	21	9	12	5
024 Géologues	13	2	12	5
616 Ouvriers dans la fabrication de machines (usinage du métal) (N.C.A.)	15	3	12	5
137 Interprètes et traducteurs	15	3	12	5
023 Physiciens	9	1	8	5
074 Pharmaciens	11	3	8	5
242 Commis d'hôtel non classés ailleurs	9	2	7	5
359 Occupations non classées ailleurs dans les services personnels divers	4	1	3	5
204 Commis de correspondance	3	1	2	5
306 Servantes	137	8	129	4
785 Tailleurs et couturiers	159	35	124	4
003 Ingénieurs en électricité	96	42	54	4
152 Occupations dans le domaine de la musique	35	1	34	4
861 Briqueteurs, maçons, carreleurs	40	7	33	4
120 Ecclésiastiques	30	1	29	4
078 Technologues dentaires et médicaux	60	32	28	4
720 Monteurs et réparateurs de radio, télévision et appareils connexes	30	8	22	4

a. Code professionnel.
b. Non classé ailleurs.

2.3.1 Le caractère pan-canadien de la cotation de la demande

Nous savons que la demande de main-d'oeuvre, reflet partiel des "pénuries" à combler, est cotée par profession à l'échelle canadienne. Cette cotation pan-canadienne présuppose que les besoins en main-d'oeuvre sont comparables d'un bout à l'autre du pays, que la structure du marché du travail est uniforme et ne comporte aucune distinction régionale.

Pour vérifier cette hypothèse, nous avons comparé[29] les structures professionnelles des postes vacants au Canada et au Québec pour les années 1973, 1974 et 1975. Les résultats révèlent qu'en 1973, 21% des postes vacants québécois auraient dû être redistribués pour que les deux structures soient identiques; en 1974 et en 1975, le pourcentage était de 23% (voir le tableau II.13). En conséquence, au moins un travailleur immigrant sur cinq risque de ne pas

29. Cette comparaison a été faite à partir d'une analyse de dissimilarité: voir l'annexe technique n° 1.

Tableau II.12

Les professions les plus caractérisées par une inadéquation constante, 1973-1975

C.P.[a]	Nombre moyen par secteur		Écart moyen	Nombre de semestres d'inadéquation (maximum possible: 6)
	Travailleurs immigrants	Postes vacants		
8553 Tailleurs et couturiers	244	23	221	6
6149 Travailleurs spécialisés dans les services personnels (N.C.A.[b])	212	21	191	6
3111 Médecins et chirurgiens	83	28	55	6
2711 Professeurs d'université	64	17	47	6
2719 Professeurs d'université et assimilés (N.C.A.)	20	1	19	6
1130 Directeurs généraux et cadres supérieurs	23	5	18	6
2791 Professeurs dans l'enseignement technique ou spécialisé	17	6	11	6
1131 Directeurs dans le domaine des sciences et du génie	9	2	7	6
5177 Agents de vente de services aux entreprises	5	1	4	6
2151 Ingénieurs métallurgistes	4	2	2	6
2731 Instituteurs d'école maternelle et primaire	55	20	35	5
3156 Technologues et techniciens de laboratoire médical	56	26	30	5
8337 Chaudronniers, plaqueurs et charpentiers en structures métalliques	37	8	29	5
3313 Dessinateurs modélistes et décorateurs ensembliers	37	12	25	5
4193 Employés de bureau de voyage, préposés aux billets, employés de gare et de service de marchandises	22	3	19	5
1137 Directeurs des ventes et de la publicité	46	27	19	5
2111 Chimistes	31	12	19	5
8599 Ouvriers non classés ailleurs (réparation, montage, fabrication)	32	15	17	5
2792 Professeurs de beaux-arts	20	7	13	5
2133 Biologistes et scientifiques assimilés	21	8	13	5
2113 Physiciens	12	2	10	5
3315 Photographes et caméramen	14	4	10	5
1142 Directeurs des services	14	6	8	5
8587 Réparateurs (montres et horloges)	8	1	7	5
2181 Mathématiciens, statisticiens et actuaires	11	6	5	5
1147 Directeurs d'exploitation (transports et communications)	6	2	4	5
5199 Autres employés de commerce, non classés ailleurs	4	1	3	5

a. Code professionnel.
b. Non classé ailleurs.

trouver au Québec l'emploi projeté s'il est choisi selon un critère pan-canadien. Cette proportion rappelle un des résultats présentés précédemment (voir le tableau II.5), à savoir qu'en 1975, à l'échelle du Québec, un travailleur immigrant sur cinq est "mal sélectionné" par rapport au nombre absolu de postes vacants.

Nous avons également voulu savoir à quelle demande, canadienne ou québécoise, l'offre de main-d'oeuvre des travailleurs immigrants projetant de s'établir au Québec correspondait le mieux. Nous avons donc comparé[30] cette offre à chacune des deux demandes. Les résultats (tableau II.13) indiquent une meilleure correspondance à l'égard de la demande canadienne: les travailleurs immigrants admis au Québec sont donc sélectionnés en fonction des pénuries canadiennes plutôt qu'en fonction des pénuries québécoises. Par exemple, en 1975, il aurait fallu redistribuer en moyenne 41.9% des travailleurs immigrants admis au Québec pour obtenir une distribution par profession identique à celle des postes vacants québécois (tableau II.13). Cette proportion aurait été de 34.3% par rapport aux postes vacants canadiens. Si l'on traduit en pourcentage la différence entre ces deux proportions, on peut dire qu'en 1975, il y a eu 18% de plus de cas "mal sélectionnés" (par rapport à la distribution proportionnelle des postes vacants) que si les travailleurs immigrants admis au Québec avaient été sélectionnés en fonction des pénuries québécoises plutôt que canadiennes. Pour l'ensemble de la période 1973-1974-1975, ce pourcentage était, en moyenne, de près de 17%.

30. Cette comparaison a aussi été effectuée à partir d'une analyse de dissimilarité, dont les détails méthodologiques sont présentés dans l'annexe technique n° 1.

Bien que ces résultats indiquent avant tout des ordres de grandeur, ils reflètent toutefois une situation anormale, à savoir la sélection de travailleurs immigrants voulant s'établir au Québec en fonction d'une demande qui n'est pas spécifiquement québécoise. En ce sens, le caractère pan-canadien de la cotation de la "demande dans la profession" pourrait expliquer en partie la discordance entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre.

2.3.2 Le caractère bipolarisant du système de sélection

Le système de sélection, on l'a vu, s'appuie en partie sur des critères de court terme directement liés au marché du travail. Cependant, la politique d'immigration tient aussi compte d'autres critères relatifs à la capacité de l'immigrant de s'intégrer à la vie économique et sociale de son nouveau milieu; comme ces critères ne sont pas directement liés au marché du travail, il est normal d'observer des distorsions entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre, puisque la sélection d'un travailleur immigrant peut s'expliquer par les points qu'il a accumulés pour des critères comme la scolarité, la langue, l'âge et la personnalité, plutôt que par les points qui lui ont été accordés pour les critères liés au marché du travail. En somme, les deux types de critères ne sont pas nécessairement complémentaires, et leur application peut même, dans certains cas, avoir des effets contradictoires.

À un certain point de vue, il est souhaitable qu'il en soit ainsi. Étant donné la nature de la demande de main-d'oeuvre au Québec, on risquerait de s'orienter vers une politique de "cheap labour" au service des entrepreneurs s'il fallait ne tenir compte

Tableau II.13

Comparaison entre l'offre de travail des immigrants admis au Québec et la demande canadienne et québécoise, 1973-1975

	Coefficients de dissimilarité[a]			
	Entre la structure des postes vacants au Québec et la structure des postes vacants au Canada	Entre la structure professionnelle des immigrants admis au Québec et la structure des postes vacants au Canada	Entre la structure professionnelle des immigrants admis au Québec et la structure des postes vacants au Québec[b]	Différence en %
1973	0.214	0.395	0.482	18.0
1974	0.234	0.362	0.423	14.4
1975	0.232	0.343	0.419	18.1

a. Le coefficient de dissimilarité doit être interprété comme la proportion des éléments de la première distribution (par exemple, les postes vacants au Québec) qu'il faudrait répartir autrement pour que cette distribution soit identique à la deuxième distribution incluse dans la comparaison (par exemple, les postes vacants au Canada).

b. Il s'agit ici de la proportion moyenne annuelle, établie à partir des résultats apparaissant au tableau II.5.

que de critères de court terme directement liés au marché du travail. Soulignons que l'immigration, au Québec, est avant tout permanente, qu'elle constitue pour l'immigrant un geste de long terme et que l'intégration de l'immigrant ne se limite pas à l'obtention d'un emploi à court terme. Si donc le système de sélection engendre une discordance entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre, il maintient par contre un équilibre entre deux types de critères parfois difficilement conciliables, mais également importants.

Nous savons par ailleurs que l'application des critères de sélection varie selon la catégorie réglementaire d'admission. Dès lors, les travailleurs immigrants les plus affectés par le fonctionnement du système de sélection risquent d'être des "indépendants" peu ou pas qualifiés. Il est manifestement plus difficile pour un manoeuvre "indépendant" que pour un manoeuvre "désigné" d'accumuler suffisamment de points pour les différents critères, de sorte que la demande de main-d'oeuvre moins qualifiée, importante au Québec, trouve aisément offreur parmi les travailleurs immigrants "désignés". Cela, contrairement à toute attente, expliquerait peut-être que les travailleurs immigrants "désignés" ne soient pas, finalement, tellement plus "mal sélectionnés" que les "indépendants" par rapport aux postes vacants (voir la section 2.2.2). Ces quelques observations soulèvent, il va s'en dire, quelques questions quant au rôle des catégories réglementaires d'admission. On pourrait ainsi penser que la catégorie des "désignés" offre un moyen élégant de combler des postes vacants généralement récusés par la main-d'oeuvre autochtone.

2.4 En résumé: que peut-on dégager de la relation entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre?

1° Il faut d'abord souligner que la demande a été élevée entre 1970 et 1975 et que, paradoxalement, le taux de chômage s'est maintenu à un niveau élevé. C'est là, semble-t-il le reflet d'un marché du travail dont le fonctionnement laisse à désirer.

2° Cette demande (mesurée en postes vacants) reflète souvent des besoins en main-d'oeuvre peu ou pas qualifiée, notamment dans les domaines de la fabrication et de la réparation, du travail administratif et des services, alors que l'offre (les travailleurs immigrants admis), rappelons-le, provient d'une main-d'oeuvre plus partagée entre les niveaux de qualification.

3° Il y a un déséquilibre manifeste entre le volume des postes vacants dans la région de Montréal (60%) et le volume des travailleurs immigrants qui veulent s'y établir (85%).

4° Une quantité non négligeable de travailleurs immigrants est "mal sélectionnée" par rapport aux besoins à court terme du marché du travail. Bien qu'il y ait eu une amélioration progressive entre 1970 et 1975, on observe qu'en 1975, pour l'ensemble du Québec, deux travailleurs immigrants sur cinq (40%) sont "mal sélectionnés" par rapport à la proportion de postes vacants, et un travailleur immigrant sur cinq (20%) est "mal sélectionné" par rapport au nombre absolu de postes vacants.

5° Il ne se dégage pas de différence vraiment importante dans la justesse de la sélection (par rapport aux postes vacants) selon l'appartenance à l'une ou l'autre catégorie réglementaire d'admission.

6° Les professions qui se caractérisent le plus par une relation déficitaire constante (le volume de travailleurs immigrants est régulièrement inférieur au volume de postes vacants) sont surtout des professions pour lesquelles la demande a été élevée entre 1970 et 1975, et elles emploient surtout une main-d'oeuvre peu ou pas qualifiée.

7° Les professions qui se caractérisent le plus par une relation excédentaire constante (le volume de travailleurs immigrants est régulièrement supérieur au volume de postes vacants) sont surtout des professions pour lesquelles la demande a été plus faible entre 1970 et 1975, et elles emploient surtout une main-d'oeuvre qualifiée.

8° Par profession, les "pénuries" canadiennes en fonction desquelles se fait la sélection diffèrent des "pénuries" québécoise, ce qui a inévitablement pour conséquence d'ouvrir la voie à certaines discordances dans la sélection des travailleurs immigrants qui veulent s'établir au Québec. En fait, d'après nos résultats, une sélection qui prendrait plutôt en considérations les "pénuries" québécoises réduirait d'environ 15 à 20% le nombre de cas "mal sélectionnés".

9° Parce qu'il ne repose pas uniquement sur des critères directement liés au marché du travail, le système de sélection facilite inévitablement l'entrée au pays de travailleurs immigrants qui ne correspondent pas nécessairement aux besoins à court terme du marché du travail. C'est un moindre mal si l'on considère que les critères liés à l'adaptation jouent un rôle déterminant dans la capacité de l'immigrant de s'intégrer au marché du travail, comme nous le verrons dans le prochain chapitre.

2.5 Les préalables d'une sélection satisfaisante par rapport à la demande de main-d'oeuvre

La sélection des travailleurs immigrants qui se dirigent vers le Québec semble a priori permettre à la majorité d'entre eux de trouver l'emploi souhaité. Malgré cela, de nombreux travailleurs immigrants sont sélectionnés même si les disponibilités d'emplois à court terme sont restreintes et parfois inexistantes (selon la liste des postes vacants). Il y a donc, comme nous venons de le voir, un problème de discordance entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre. Par ailleurs, il n'existe actuellement (à notre connaissance) aucun moyen de vérifier si, dans le cas des travailleurs immigrants "bien sélectionnés", les postes vacants en fonction desquels ils ont été sélectionnés ont effectivement été comblés. Rappelons que le fait qu'un travailleur immigrant trouve un emploi (conforme ou non conforme à ses projets) ne permet pas de présumer qu'il comble automatiquement un poste vacant ou une "pénurie", surtout s'il s'écoule un délai relativement important entre son arrivée et son premier emploi. Bref, il n'existe aucun instrument ou mécanisme pour vérifier si, effectivement, les objectifs de court terme poursuivis par la politique d'immigration ont été atteints. Notre analyse a aussi montré qu'au Québec, le marché du travail fonctionne de façon boiteuse: le taux de chômage est élevé, tout comme la demande de main-d'oeuvre, qui est d'autre part bien spécifique. Ces observations nous amènent à considérer qu'une sélection satisfaisante par rapport à la demande à court terme de main-d'oeuvre devrait reposer, entre autres, sur une meilleure définition des "pénuries" de main-d'oeuvre et sur une régionalisation de la demande.

2.5.1 Une définition plus juste des "pénuries" de main-d'oeuvre

Actuellement, le principal instrument d'appréciation de la demande pour le recrutement des travailleurs immigrants est l'enquête fédérale de Statistique Canada sur les postes vacants. Cette enquête produit une estimation du niveau général moyen de la demande, globalement et par profession. Qu'il y ait de nombreux postes vacants dans une profession ne signifie pas pour autant qu'il y a "pénurie", puisqu'il peut y avoir tout autant de chômeurs autochtones. En d'autres termes, si une profession connaît un nombre élevé à la fois de postes vacants et de chômeurs, il est abusif de parler de "pénuries": on assiste plutôt à un mauvais fonctionnement du marché du travail et dans un tel cas, il est loin d'être évident que la solution soit un recours à l'immigration. Il faudrait par conséquent pouvoir confronter les données sur les postes vacants par profession avec des données précises sur le chômage par profession avant de conclure qu'il y a "pénurie"et de faire appel à la main-d'oeuvre étrangère[31]. Il ne semble pas qu'actuellement, cette opération puisse se réaliser de façon systématique et complète[32]. Faut-il rappeler que le recours à la main-d'oeuvre étrangère n'est qu'un élément d'une politique globale de main-d'oeuvre et que lorsque le marché du travail fonctionne imparfaitement, comme c'est le cas au Québec, il paraît essentiel d'orienter d'abord cette politique vers l'utilisation maximale de la main-d'oeuvre locale? Une définition plus réaliste et plus rigoureuse des "pénuries" de main-d'oeuvre contribuerait à améliorer la concordance entre les travailleurs immigrants et les emplois qu'ils recherchent, tout en donnant une meilleure assurance que les travailleurs immigrants comblent les postes vacants pour lesquels ils ont été sélectionnés.

2.5.2 Une régionalisation de la "demande dans la profession"

Notre analyse a démontré que la demande de main-d'oeuvre au Québec différait de la demande canadienne, et qu'il y aurait eu moins de cas "mal sélectionnés" par rapport aux postes vacants si le système de sélection était basé sur la demande québécoise de main-d'oeuvre plutôt que sur la demande canadienne. Or, l'enquête de Statistique Canada sur les postes vacants est d'abord une enquête nationale, et sans vouloir nier l'utilité d'une telle enquête, on peut émettre certaines réserves sur sa capacité de cerner les "pénuries" régionales et locales. Ce sont d'abord les "pénuries" nationales qui prévalent lors de la sélection des travailleurs immigrants[33]. Une régionalisation de l'estimation de la demande dans la profession contribuerait forcément à rendre l'offre de main-d'oeuvre immigrante plus conforme à la demande québécoise.

En guise de conclusion, précisons que le fait que les travailleurs immigrants aient été plus ou moins bien sélectionnés par rapport aux postes vacants ne signifie pas que la sélection a été plus ou moins réussie. À ce stade-ci de l'étude, l'évaluation

31. Actuellement, le seul élément qui permet de vérifier s'il y a des Canadiens disponibles pour un poste vacant susceptible d'être offert à la main-d'oeuvre étrangère est la durée de la vacance (environ un mois). Compte tenu des rigidités du marché du travail, évoquées plus tôt dans le texte, on peut émettre des doutes sur l'efficacité de ce moyen.

32. À ce sujet, il faut rappeler les deux recommandations faites au gouvernement canadien par le Conseil économique du Canada. La première, qui a été suivie, proposait l'intégration de la Commission d'assurance-chômage au ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. La seconde proposait que Statistique Canada, en collaboration avec divers ministères et organismes, mette au point, publie et analyse des renseignements supplémentaires sur l'emploi, le chômage, le roulement des travailleurs, les mouvements bruts de la population active, etc. Pour plus de précisions sur ces recommandations, voir le *Bulletin trimestriel du Conseil économique du Canada*, vol. 1, n° 2, hiver 1977.

33. Nos résultats indiquent bien que la pondération régionale prévue par le système de sélection (critère "région de destination") est insuffisante pour "capter" une situation régionale.

de la sélection ne peut être que partielle. En effet, la sélection par rapport aux postes vacants ne prend en considération qu'une situation de court terme, alors que l'immigration est un geste de plus long terme. La façon dont les travailleurs immigrants s'intègrent au marché du travail constitue une indication tout aussi importante de la justesse de la sélection. Cette question, qui fera l'objet du prochain chapitre, nous amènera à une évaluation plus exhaustive.

Chapitre 3

Les ajustements de la main-d'oeuvre immigrante face au marché québécois du travail

3.1 Quelques effets prévisibles de la sélection sur l'intégration au marché du travail

Pour répondre au critère "demande dans la profession[1]", le système de sélection tient compte de "l'emploi projeté" par l'immigrant. Celui-ci est donc sélectionné sur des intentions de travail, et il est libre par la suite de modifier ces intentions. Par ailleurs, on a vu qu'il existe une discordance entre les intentions de travail de la main-d'oeuvre immigrante et les besoins à court terme du marché québécois du travail. Dans certains cas, cette discordance est normale et inévitable, puisque le système de sélection tient aussi compte de critères qui ne sont pas directement liés au marché du travail; dans d'autres cas, par contre, elle est anormale et met en cause la capacité du Québec de satisfaire à court terme les intentions de travail des immigrants. On peut donc s'attendre à des ajustements de la part des immigrants qui cherchent à s'intégrer au marché du travail; leur structure professionnelle effective pourra différer de la structure professionnelle qu'ils présentaient lors de leur admission. Ainsi, il est possible qu'un certain nombre de travailleurs immigrants cherchent et acceptent un emploi différent de celui qu'ils envisageaient. D'autres, par contre, peuvent ne pas trouver d'emploi à court terme et se retrouver en chômage. Enfin, certains travailleurs immigrants peuvent décider de chercher ailleurs qu'au Québec cet emploi projeté, lié à leur décision d'immigrer au Canada. Bref, on doit s'attendre à ce que les particularités ou contraintes du système de sélection se reflètent d'une façon quelconque lors du processus d'intégration au marché du travail. Nous verrons donc comment les travailleurs immigrants réagissent aux conditions réelles du marché du travail.

1. Dont nous avons parlé dans l'introduction.

3.2 Les modifications de la structure professionnelle des immigrants

3.2.1 La nature des modifications

La comparaison entre la structure professionnelle des travailleurs immigrants après deux ans et demi de résidence au Québec et la structure observée à leur arrivée[2] montre qu'au moins 10% des immigrants admis[3] ont pris un emploi différent de celui qu'ils visaient initialement.

Tous les grands groupes professionnels ne sont pas affectés de la même façon par ces modifications

2. Pour pouvoir émettre une hypothèse sur les modifications de la structure professionnelle, nous avons comparé la structure professionnelle des travailleurs immigrants admis entre le 1er janvier 1969 et le 31 mai 1971, et la structure professionnelle effective des immigrants arrivés entre le 1er janvier 1969 et le 31 mai 1971 et recensés le 1er juin 1971. Cette comparaison a été réalisée à l'aide d'une analyse de dissimilarité: voir l'annexe technique n° 1.

3. Ce pourcentage correspond au coefficient de dissimilarité obtenu. Il est important, si l'on considère que la comparaison a été effectuée au niveau le plus agrégé de codification professionnelle. Si elle avait été faite à un niveau plus désagrégé, le pourcentage aurait nécessairement été plus élevé, puisque le travailleur immigrant incapable de trouver l'emploi projeté a pu accepter un emploi différent tout en demeurant dans le même grand groupe professionnel.

de la structure professionnelle des immigrants. Certains comptaient relativement moins de travailleurs immigrants au moment de l'admission qu'après l'intégration au marché du travail, et dans leur cas, la modification traduit un gain d'effectifs. D'autres, au contraire, regroupaient relativement plus de travailleurs immigrants au départ et ils ont donc subi une perte d'effectifs. Le graphique 1 présente les grands groupes professionnels selon la nature des modifications, à savoir une perte relative ou un gain relatif d'effectifs, ou une absence de modification relative dans les effectifs. On peut en dégager trois observations. En premier lieu, les grands groupes professionnels du secteur primaire subissent tous une perte relative d'effectifs; il faut dire toutefois que ces groupes pouvaient compter sur à peine 1.5% des travailleurs immigrants admis durant la période observée, et que même dans l'hypothèse d'une demande sur le marché des postes vacants, l'éloignement des emplois par rapport à la région de Montréal dans ces activités a pu inciter plus d'un immigrant à chercher un autre emploi. En second lieu, les grands groupes professionnels qui attirent le plus de travailleurs immigrants sont aussi ceux qui subissent le moins de modifications; cela laisse supposer que la majorité des travailleurs immigrants qui changent de profession reste dans le même champ professionnel. En troisième lieu, quelques grands groupes professionnels qui emploient une main-d'oeuvre hautement qualifiée et scolarisée (sciences sociales, sciences naturelles, génie, mathématiques) et attirent plus de 12% des travailleurs immigrants admis durant la période observée subissent une perte relative d'effectifs; on observe la tendance inverse dans certains grands groupes professionnels qui, traditionnellement, comprennent des professions qui emploient une main-d'oeuvre moins qualifiée et moins scolarisée.

Graphique I

Classification des grands groupes professionnels, selon la nature des modifications[a] entre la structure professionnelle initiale des immigrants et leur structure professionnelle effective, 1969-1971

Perte relative	3.6	Mines, carrières, puits de pétrole et de gaz (77[b])
	2.5	Construction (87)
	2.4	
	2.3	
	2.2	
	2.1	
	2.0	Exploitation forestière (75)
	1.9	
	1.8	
	1.7	Religion (25)
	1.6	
	1.5	Sciences naturelles, génie, mathématiques (21)
	1.4	Agriculture, horticulture, élevage (71); usinage (83)
	1.3	
	1.2	Sciences sociales (23)
Aucune	1.1	
modification	1.0	Enseignement (27); travail administratif (41); fabrication, montage, réparation (85)
relative	0.9	Direction, administration (11); médecine et santé (31); arts et lettres (33); conduite de machines et appareils (95)
	0.8	Transports (91)
	0.7	Sports et loisirs (37); vente (51); services (61); transformation des matières premières (8182)
	0.6	
	0.5	
	0.4	
	0.3	
	0.2	
	0.1	Manutention (93)
Gain relatif	0.0	Activités non classées ailleurs (99)

a. L'indice qui apparaît en ordonnée est le quotient de dissimilarité attribué à chaque grand groupe professionnel par l'analyse de dissimilarité. Plus le quotient est supérieur à 1, plus la perte relative est importante. Inversement, plus le quotient est inférieur à 1, plus le gain est important.

b. Entre parenthèses, le code professionnel.

3.2.2. Ces modifications vont-elles dans le sens de la demande?

On serait tenté de répondre par l'affirmative, même si les données dont nous disposons dans ce cas précis incitent à la prudence: en effet, le niveau de codification professionnelle est très agrégé, et nous comparons des structures professionnelles issues de deux classifications différentes[4]. Il n'en demeure pas moins que selon l'une ou l'autre des classifications professionnelles utilisées, la demande, entre 1970 et 1975, provenait surtout de professions appartenant aux activités suivantes: fabrication, montage, réparation; travail de bureau; vente, services. Or, ce sont là des activités qui, si l'on se réfère au graphique 1, appartiennent à des grands groupes professionnels qui n'ont subi aucune perte relative d'effectifs ou qui ont connu un gain relatif d'effectifs. On peut donc faire l'hypothèse que les modifications de la structure professionnelle des travailleurs immigrants vont effectivement dans le sens de la demande, donc que les travailleurs immigrants s'ajustent aux conditions objectives de la demande de main-d'oeuvre.

3.3 Les types d'ajustement

Qu'il y ait des modifications dans la structure professionnelle des travailleurs immigrants ne permet cependant pas de conclure que tous ceux qui n'ont pas trouvé l'emploi projeté en ont obtenu un autre.

L'analyse des modifications capte essentiellement un phénomène de transfert à l'intérieur de la structure professionnelle. Sont exclus par conséquent les travailleurs immigrants qui quittent le Québec, de même que ceux qui ne trouvent tout simplement pas d'emploi. Ces quelques considérations amènent à dégager finalement trois types d'immigrants en fonction de l'ajustement au marché du travail: ceux qui partent, ceux qui restent et réussissent à court terme à trouver un emploi, conforme ou non à leurs projets, et ceux qui restent et ne trouvent pas d'emploi à court terme.

3.3.1 Ceux qui partent...

Combien sont-ils?

Près du tiers des travailleurs immigrants admis au Québec n'y restent pas. Évaluée sur une période de deux ans et demi précédant le recensement de 1971[5], cette proportion ne fait que confirmer la perte observée pendant des périodes comparables précédant les recensements de 1951 et de 1961[6]. Il ne s'agit donc pas d'un phénomène circonstanciel, mais bien d'une tendance structurelle. Bien que la perte puisse varier d'une année à l'autre, l'ordre de grandeur demeure le même. D'autre part, même s'il est difficile d'estimer la durée du séjour au Québec de ces "migrants", il semble qu'au moins 8% à 10% des travailleurs immigrants admis et se destinant au Québec n'y résident même pas: il s'agit donc là pour le Québec d'une immigration de "transit". En réalité, on peut penser que la proportion est plus élevée, puisque l'enquête *Trois ans de vie au Canada*[7], d'où proviennent ces données, ne considérait que les immigrants restés au Canada, excluant par le fait même tous les immigrants qui retournent dans leur pays d'origine ou se dirigent vers un autre pays. Or, selon cette enquête, en moyenne, 60% seulement des travailleurs immigrants admis et voulant s'établir au Québec en 1969, en 1970 et en 1971 avaient l'intention de demeurer au Canada six mois après leur arrivée; près de 10% avaient l'intention soit de retourner dans leur pays (7%), soit d'émigrer de nouveau vers un autre pays (2.2%); les autres (environ 30%) étaient indécis. C'est donc dire que de nombreux immigrants quittent simultanément le Québec et le Canada, et que ceux qui le font à très court terme (immigration de transit) ne sont comptabilisés nulle part, de sorte que le niveau de 8% à 10% pour l'immigration de transit constitue une estimation minimale. Nonobstant cette précision, il faut surtout retenir que le tiers des travailleurs immigrants admis au Québec n'y reste pas, et que bon nombre d'entre eux repartent presque immédiatement.

Qui sont-ils?

Dans l'ensemble, la perte d'immigrants est plus élevée chez les plus jeunes, chez les moins scolarisés et chez ceux qui ne parlent ni français ni anglais[8]. L'examen des tableaux III.1, III.2 et III.3 apporte toutefois quelques précisions à cette image globale. En premier lieu, si les pertes décroissent en raison inverse de l'âge, ce qui est normal, elles varient aussi d'une année à l'autre de façon non négligeable, ce qui pourrait laisser supposer une réaction à une conjoncture quelconque. On notera à cet égard qu'à l'exception du groupe des 15-24 ans, tous les groupes d'âge ont connu en 1971 une augmentation marquée du taux de perte. La distribution des immi-

4. Soit la classification du *Dictionary of Occupational Titles* (D.O.T.) et la *Classification canadienne descriptive des professions* (C.C.D.P.), pour lesquelles nous avons effectué une conversion. Voir, dans l'annexe 1, la partie consacrée au chapitre 3.

5. Nous avons calculé la perte en comparant le volume des travailleurs immigrants admis au Québec entre le 1er janvier 1969 et le 31 mai 1971, et le volume des travailleurs immigrants recensés au 1er juin 1971 et arrivés entre le 1er janvier 1969 et le 31 mai 1971.

6. Pour ces deux périodes, les taux de perte étaient respectivement de 39% et de 22%. Voir à ce sujet la première étude réalisée dans le cadre de ce projet, citée en avant-propos et parue dans la présente série d'*Études et documents*, no 3.

7. Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, Ottawa, 1974 (pour 1970 et 1971, données non publiées).

8. Il est problématique d'utiliser la langue parlée comme indice dans ce cas-ci, puisque les pertes peuvent s'expliquer autant par l'apprentissage de l'une des deux langues officielles que par les départs.

Tableau III.1

Taux d'émigration des travailleurs immigrants admis en 1969, en 1970 et en 1971, selon l'âge (en %)

Âge	1969	1970	1971[a]	1969-1971
15-24 ans	47.8	33.4	32.4	40.0
25-34 ans	26.8	26.3	51.2	30.4
35-44 ans	17.8	20.5	49.3	23.2
45 ans et plus	5.0	9.7	45.6	6.8
Total	31.6	27.5	44.3	31.8

Sources: Mandi, fiches IMM-1000, et Statistique Canada, catalogue 8338-7409 B (non diffusé).

a. Ne comprend que les cinq premiers mois de 1971.

Tableau III.2

Taux d'émigration des travailleurs immigrant admis en 1969, en 1970 et en 1971, selon la scolarité (en %)

Scolarité	1969	1970	1971[a]	1969-1971
1-8 ans	42.0	39.7	47.6	41.8
9-13 ans	26.5	13.8	39.3	23.3
14 ans et plus	27.8	34.4	47.9	33.3
Total	31.6	27.5	44.3	31.8

Sources: voir le tableau III.1.

a. Ne comprend que les cinq premiers mois de 1971.

Tableau III.3

Taux d'émigration des travailleurs immigrants admis en 1969, en 1970 et en 1971, selon la connaissance de la langue (en %)

Langue	1969	1970	1971[a]	1969-1971
-Ni français, ni anglais	62.3	51.4	43.0	55.5
-Anglais	40.0	33.1	49.2	38.6
-Français	32.1	29.0	41.6	32.1
-Français et anglais	29.1	12.8	37.4	12.3
Total	31.6	27.5	44.3	31.8

Sources: voir le tableau III.1.

a. Ne comprend que les cinq premiers mois de 1971.

grants selon la langue et selon la scolarité confirme le phénomène; seuls les allophones voient baisser leur taux de perte. Bien qu'il soit difficile d'attribuer ce changement à une cause particulière, on peut mentionner certains faits liés à la conjoncture économique et politique. Par exemple, c'est à cette époque que le taux de chômage a dépassé au Québec le seuil élevé de 8%; on peut penser aussi à l'impact de la "crise d'octobre" et de la proclamation des "mesures de guerre".

En second lieu, s'il est juste de dire que les moins scolarisés ont davantage tendance à quitter le Québec, il faut tout de même observer qu'un immigrant très scolarisé sur trois part également et que cette tendance augmente d'une année à l'autre, ce qui laisse croire que la perte chez les plus scolarisés devient importante.

Où vont-ils?

La destination des travailleurs immigrants qui quittent le Québec n'offre d'intérêt ici qu'en fonction du type d'immigration qu'elle révèle. Il est loin d'être évident en effet qu'il y ait, dans la plupart des cas, redistribution de ces immigrants au profit des autres provinces. Déjà nous avons mentionné, en nous appuyant sur les données de l'enquête *Trois ans de vie au Canada (op. cit.),* que parmi les travailleurs immigrants qui avaient l'intention de repartir six mois après leur arrivée au Québec, au moins 10% projetaient de ne pas demeurer au Canada. Or, toujours selon l'enquête *Trois ans de vie au Canada,* le Québec a perdu en moyenne 7% de ses immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971 au profit des autres provinces canadiennes. Si l'on considère que pour la même période, le Québec a perdu plus de 30% de ses immigrants, force est d'admettre que beaucoup d'entre eux faisaient un séjour exploratoire. En somme, de nombreux immigrants quittent le Québec (certains n'y séjournent même pas), soit pour aller ailleurs au Canada, soit pour aller vers un autre pays ou pour retourner dans leur pays.

On peut se demander comment il se fait qu'un travailleur immigrant sur trois quitte le Québec alors que la sélection à laquelle il a été soumis devait assurer son intégration. En fait, de multiples raisons peuvent être évoquées. Ainsi, on pourrait voir là l'effet d'une sélection déficiente par rapport aux disponibilités d'emploi. Même s'il est difficile d'affirmer formellement que la perte est liée à l'impossibilité ou à l'incapacité de trouver un poste vacant satisfaisant, on peut penser, comme dans le cas des modifications de la structure professionnelle analysées précédemment, que les travailleurs immigrants s'ajustent ainsi aux conditions objectives de la demande de main-d'oeuvre. Certaines conditions conjoncturelles, de même que le rôle prépondérant de Montréal comme port d'entrée naturel pour les immigrants, peuvent aussi expliquer en partie la perte. Enfin, on peut retenir l'effet de difficultés d'intégration liées notamment à l'admissibilité de l'immigrant à l'emploi recherché. Ainsi, comme on le verra plus loin, le fait qu'un travailleur immigrant n'occupe pas l'emploi projeté ou ne comble pas le poste vacant pour lequel il a été sélectionné ne signifie pas nécessairement qu'il n'a pas trouvé cet emploi; cela peut vouloir dire que, l'ayant trouvé, il n'y a pas été admissible. À ce sujet, l'enquête *Trois ans de vie au Canada (op. cit.)* montre que la principale raison évoquée par les travailleurs immigrants pour expliquer qu'ils n'exercent pas la profession envisagée est le "manque d'expérience au Canada". Cela laisse supposer que des postes vacants pour lesquels sont sélectionnés des travailleurs immigrants leur sont souvent fermés à cause des exigences de l'employeur; on imagine bien que dans un tel cas, bon nombre de travailleurs immigrants puissent préférer envisager un retour dans leur pays ou un départ vers un autre pays.

Bref, même si on ne peut démontrer avec certitude qu'il existe une relation entre les pertes de travailleurs immigrants et l'incapacité de "trouver" ou d'"occuper" l'emploi projeté (et peut-être, par le fait même, de combler un poste vacant), certains éléments permettent de le penser. N'oublions pas que c'est d'abord la possibilité d'améliorer leur situation économique et leur niveau de vie qui incite les immigrants à émigrer[9]. Dès lors, on voit mal comment le travailleur immigrant pourrait décider de quitter le Québec sans que ce départ s'explique, dans une bonne mesure, par son incapacité de "trouver" ou d'"occuper" l'emploi envisagé, lié à sa décision d'émigrer.

3.3.2 Ceux qui restent et trouvent un emploi[10]

Il va de soi que le travailleur immigrant, sauf exception, ne commence pas à travailler le lendemain de son arrivée. À moins de bénéficier d'un emploi réservé, il devra normalement s'inscrire dans le circuit de l'offre et de la demande, en ayant recours à un organisme de placement ou en faisant des démarches personnelles.

Combien de temps attendent-ils leur premier emploi?

Le délai qui s'écoule entre l'arrivée et le premier jour de travail peut être fort variable et dépend de multiples facteurs, liés à la fois à des caractéristiques objectives du marché du travail, par exemple les variations de l'offre et la demande, et à des éléments

9. Voir à ce sujet Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, *Étude sur l'immigration et les objectifs démographiques du Canada,* "Trois ans de vie au Canada", Premier rapport de l'étude longitudinale sur l'adaptation économique et sociale des immigrants, Ottawa, 1974, p. 133.

10. Les données sur l'intégration des travailleurs immigrants au marché du travail proviennent de l'enquête "Trois ans de vie au Canada", réalisée par le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. Seuls les résultats concernant les immigrants arrivés en 1969 ont déjà fait l'objet d'une publication *(op. cit.).* Notre analyse, quant à elle, prend en considération toutes les données de cette enquête et couvre les immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971. Il faudra toutefois considérer avec prudence les résultats de l'enquête "Trois ans de vie au Canada" et y voir surtout des ordres de grandeur puisque l'écart type est souvent important et peut, dans certains cas, dépasser 100%.

plus subjectifs, qui se rattachent à l'âge, à la scolarité, à l'expérience et à la compétence de l'immigrant. Au Québec, ce délai se situe en moyenne autour de sept semaines (tableau III.4). À l'échelle canadienne, il est de 5.5 semaines. Calculé sur un échantillon de travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971, ce délai moyen varie toutefois selon certaines caractéristiques de l'immigrant: il est nettement plus court pour les "indépendants" que pour les "désignés" et les "parrainés", et légèrement plus court pour les moins âgés (35 ans et moins) et les plus scolarisés (14 ans et plus). Dans ces deux derniers cas, la différence varie d'une année à l'autre et ne paraît pas vraiment significative. On observera par contre, en examinant le tableau III.5, qu'à l'exception du domaine de l'enseignement, le délai est généralement moins long que la moyenne dans les grands groupes professionnels où l'on demande une scolarité plus élevée. Enfin, on remarque que dans chaque cas, et pour chacune des trois années, le délai moyen entre l'arrivée et le premier jour de travail est toujours plus élevé au Québec qu'au Canada.

Combien d'emplois à plein temps occupent-ils successivement?

Il reste que la grande majorité des travailleurs immigrants finit par trouver un emploi à plein temps, permanent ou temporaire. En fait, plus des deux tiers des travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971 n'ont occupé qu'un ou deux emplois à plein temps au cours de leurs trois premières années de séjour au Québec, la proportion de ceux qui n'ont occupé qu'un seul emploi à plein temps étant plus élevée (42.2%) que la proportion de ceux qui ont occupé deux emplois (24.9%). Dans l'ensemble toutefois, un travailleur immigrant sur cinq a occupé quatre emplois à temps plein et plus. Le fait d'occuper plusieurs emplois sur une période de trois ans peut être interprété de deux façons: ou bien c'est la manifestation d'une instabilité qui témoigne de difficultés d'intégration au marché du travail, ou bien c'est le signe d'une mobilité sociale ascendante. Les tableaux III.6, III.7, III.8 et III.9 révèlent que la proportion des travailleurs immigrants qui occupent plusieurs emplois est généralement plus élevée chez les plus jeunes et les moins scolarisés, ainsi que dans certains grands groupes professionnels où la demande de main-d'oeuvre est forte et où se retrouvent la plupart des professions où travaille une main-d'oeuvre moins qualifiée. Elle est nettement plus élevée aussi chez les "désignés" et chez les "parrainés" que chez les "indépendants". Tout semble finalement se passer comme si les travailleurs les mieux sélectionnés par rapport aux "pénuries" de main-d'oeuvre étaient aussi, dans une certaine mesure, les travailleurs qui éprouvent le plus de difficultés à atteindre une certaine stabilité d'emploi; il faut aussi considérer la possibilité d'une mobilité sociale rapide.

Exercent-ils la profession envisagée?

On a vu qu'au moment de son admission, le travailleur immigrant projette de travailler dans une profession précise. On devrait donc s'attendre à ce que bon nombre de travailleurs immigrants exercent après un certain temps l'emploi de leur choix. Effectivement, au bout de trois ans, 70% d'entre eux déclarent exercer l'emploi envisagé. Cette proportion se maintient entre 55% et 60% au cours des deux premières années de séjour et c'est au cours de la troisième année qu'elle s'améliore le plus (voir le tableau III.10), ce qui pourrait laisser supposer que le travailleur immigrant, s'il ne trouve pas cet emploi peu de temps après son arrivée, doit patienter plusieurs mois avant d'y accéder enfin[11]. Parmi les raisons invoquées par les travailleurs immigrants pour expliquer qu'ils n'occupent pas l'emploi de leur choix dans les six mois suivant leur arrivée, mentionnons les plus importantes: le manque d'expérience au Canada, les problèmes linguistiques, et la "non-disponibilité" de l'emploi choisi (voir le tableau III.11). Les "problèmes linguistiques" constituent une raison moins importante après trois ans, ce qui est normal, alors que le "choix d'un autre emploi" constitue une raison plus importante, ce qui est tout aussi logique. Il est intéressant d'observer toutefois que les "problèmes linguistiques" constituent une raison moins importante au Canada qu'au Québec: il ne faut pas s'en étonner si l'on considère que 60% des travailleurs immigrants admis au Québec n'ont aucune connaissance du français. Ceux qui n'exercent pas l'emploi projeté après trois ans sont proportionnellement plus nombreux chez les jeunes et les plus âgés (tableau III.12), chez les moins scolarisés (tableau III.13), et chez les "désignés" et les "parrainés" (tableau III.14). Ils sont généralement moins nombreux dans les professions qui emploient une main-d'oeuvre très qualifiée (tableau III.15).

Bref, il se dégage trois points concernant les travailleurs qui trouvent un emploi: d'abord, le temps d'intégration au marché du travail est plus court pour ceux qui sont soumis à une sélection plus serrée (les "indépendants"); ensuite, la majorité des travailleurs immigrants connaît une relative stabilité d'emploi et occupe l'emploi de son choix; enfin, ceux qui éprouvent des difficultés à trouver rapidement un emploi conforme à leurs aspirations présentent souvent le même profil individuel. Nous élaborerons davantage sur ce dernier point après avoir jeté un oeil sur "ceux qui restent et ne trouvent pas d'emploi".

3.3.3 Ceux qui restent... et ne trouvent pas d'emploi

Combien sont-ils?

Les travailleurs immigrants sans emploi sont nombreux, du moins dans les premiers mois. En fait, près de 15%, en moyenne, sont encore sans travail six mois après leur arrivée (tableau III.16). On observe toutefois que leur taux de chômage régresse sensiblement au cours des trois premières années de séjour, pour atteindre un niveau inférieur à celui des travailleurs québécois au cours de la troisième année. D'autre part le taux de chômage chez les travailleurs

11. Cela corrobore les données de la première étude citée en avant-propos, à l'effet que la période d'intégration est d'environ trois ans.

Tableau III.4

Délai moyen entre l'arrivée et le premier jour de travail pour les travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971, selon la catégorie réglementaire d'admission, l'âge et le niveau de scolarité, au Canada et au Québec

	Nombre de semaines							
	Canada				Québec			
	1969	1970	1971	1969-1971	1969	1970	1971	1969-1971
Tous les immigrants	4.2	6.5	5.7	5.5	5.7	8.4	6.7	6.9
Indépendants	3.3	5.0	4.7	4.3	4.6	6.9	5.4	5.6
Désignés	5.4	8.5	7.0	7.0	7.5	11.7	8.3	9.2
Parrainés	7.0	10.4	8.9	8.8	8.1	9.1	10.9	9.4
Autres	12.9	3.6	7.0	7.8	8.2	—	—	8.2
35 ans et moins	4.1	6.3	5.6	5.3	5.5	8.3	7.0	6.9
35 ans et plus	4.7	6.9	6.1	5.9	6.6	8.6	5.7	7.0
1-8 ans de scolarité	4.1	7.4	5.9	5.8	5.1	9.0	6.2	6.8
9-13 ans de scolarité	4.0	6.2	5.8	5.3	6.3	8.0	7.9	7.4
14 ans de scolarité et plus	4.7	5.7	5.4	5.2	5.5	8.4	5.6	6.5

Source: Calculs faits à partir de l'enquête *Trois ans de vie au Canada, op. cit.*

Tableau III.5

Délai moyen entre l'arrivée et le premier jour de travail pour les travailleurs immigrants arrivés durant la période 1969-1971, selon le grand groupe professionnel, au Canada et au Québec

C.P.[a]	Nombre de semaines	
	Canada	Québec
11 Direction, administration, et professions connexes	3.4	5.0
21 Sciences naturelles, génie, mathématiques	5.9	6.6
23 Sciences sociales et secteurs connexes	4.4	3.5
25 Religion	3.1	3.8
27 Enseignement et secteurs connexes	7.1	9.7
31 Médecine et santé	3.1	3.5
33 Arts, lettres et secteurs connexes	5.9	4.2
37 Sports et loisirs	7.8	0.5
41 Travail administratif et secteurs connexes	7.1	9.2
51 Vente	5.3	6.6
61 Services	5.8	7.5
71 Agriculture, horticulture, élevage	3.2	4.7
73 Pêche, chasse, et secteurs connexes	—	—
75 Exploitation forestière	2.1	—
77 Mines, carrières, puits de pétrole et de gaz	5.5	8.5
81-82 Transformation des matières premières	4.8	3.6
83 Usinage	5.0	5.3
85 Fabrication, montage, réparation	5.7	6.2
87 Construction	5.4	9.2
91 Transports	7.7	15.5
93 Manutention et secteurs connexes	5.0	—
95 Conduite de machine et d'appareils divers	5.7	10.0
Délai moyen	5.5	6.9

Source: voir le tableau III.4.

a. Code professionnel.

Tableau III.6

Répartition procentuelle des travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971, selon le nombre d'emplois à plein temps occupés au cours des trois premières années de résidence et selon l'âge, au Québec et au Canada

	Québec															
	1969				1970				1971				1969-1971			
Âge / Emplois	15-24 ans	25-44 ans	45 ans et plus	Total tous âges	15-24 ans	25-44 ans	45 ans et plus	Total tous âges	15-24 ans	25-44 ans	45 ans et plus	Total tous âges	15-24 ans	25-44 ans	45 ans et plus	Total tous âges
0	—	0.5	—	0.3	2.7	1.3	—	1.6	0.9	1.8	—	1.4	1.2	1.2	—	1.1
1	43.7	48.1	70.6	48.1	24.3	43.3	73.9	40.6	35.3	38.1	56.3	38.0	34.5	43.2	66.9	42.2
2	17.2	26.4	—	22.4	31.1	26.8	21.7	27.6	26.7	24.8	6.3	24.6	25.0	26.0	9.3	24.9
3	17.2	9.6	5.9	11.5	10.8	9.6	4.3	9.4	14.7	14.6	12.5	14.5	14.2	11.3	7.6	11.8
4 et plus	21.8	15.4	23.5	17.6	31.1	19.1	—	20.9	22.4	20.8	25.0	21.5	25.1	18.3	16.2	20.0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Canada															
0	0.2	0.2	2.1	0.3	0.5	0.5	0.8	0.5	0.7	0.5	1.5	0.6	0.5	0.4	1.5	0.5
1	35.3	47.1	49.7	44.1	29.7	39.6	50.0	37.4	26.2	37.2	55.5	34.9	30.4	41.3	51.7	38.8
2	21.6	24.4	19.3	23.3	23.9	26.9	25.8	25.9	28.4	26.7	16.1	26.6	24.6	26.0	20.4	25.3
3	16.4	12.2	11.7	13.3	15.4	12.7	9.8	13.3	17.5	16.3	7.3	16.1	16.4	13.7	9.6	14.2
4 et plus	26.6	16.1	17.2	19.0	30.6	20.3	13.6	22.9	27.1	19.3	19.7	21.8	28.1	18.6	16.8	21.2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: voir le tableau III.4.

Tableau III.7

Répartition procentuelle des travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971, selon le nombre d'emplois à plein temps occupés au cours des trois premières années de résidence et selon la scolarité, au Québec et au Canada

	Québec															
	1969				1970				1971				1969-1971			
Niveau de scolarité / Emplois	1-8 ans	9-13 ans	14 ans et plus	Tous niveaux	1-8 ans	9-13 ans	14 ans et plus	Tous niveaux	1-8 ans	9-13 ans	14 ans et plus	Tous niveaux	1-8 ans	9-13 ans	14 ans et plus	Tous niveaux
0	1.2	—	—	0.3	2.9	—	2.4	1.6	1.0	1.3	1.9	1.4	1.7	0.4	1.4	1.1
1	42.7	45.8	57.0	48.1	33.8	36.6	50.6	40.6	30.9	36.6	46.3	38.0	35.9	39.6	51.3	42.2
2	20.7	21.5	25.6	22.4	26.5	28.7	27.1	27.6	21.6	23.5	28.7	24.6	22.9	24.6	27.1	24.9
3	14.6	12.5	7.0	11.5	10.3	10.9	7.1	9.4	11.3	17.6	13.0	14.5	12.1	13.7	9.0	11.8
4 et plus	20.7	20.1	10.5	17.6	26.5	23.8	12.9	20.9	35.1	20.9	10.2	21.5	27.4	21.7	11.2	20.0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Canada															
0	0.2	0.3	0.6	0.3	0.8	0.3	0.7	0.5	0.7	0.7	0.5	0.6	0.5	0.5	0.6	0.5
1	34.5	42.0	57.1	44.1	30.7	35.2	49.7	37.4	29.3	32.0	44.3	34.9	31.6	36.4	50.4	38.8
2	22.5	24.2	22.4	23.3	22.8	27.6	27.1	25.9	23.6	27.6	27.5	26.6	23.0	26.4	25.6	25.2
3	15.0	14.4	9.5	13.3	16.5	13.0	9.8	13.3	16.0	17.9	13.6	16.1	15.8	15.1	10.9	14.2
4 et plus	27.8	19.0	10.4	19.0	29.2	23.9	12.9	22.9	30.3	21.8	14.2	21.8	29.1	21.6	12.5	21.2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: voir le tableau III.4.

immigrants est nettement plus élevé au Québec qu'au Canada, du moins durant les deux premières années de séjour.

Il ne faut pas s'en étonner, puisque le taux de chômage national au Québec est nettement supérieur au taux de chômage national au Canada. Enfin, il semble que les variations annuelles dans les taux nationaux se répercutent assez bien sur le taux de chômage des immigrants: on notera ainsi qu'en 1970, les taux nationaux ont crû de 1% ou plus et que parallèlement, le taux de chômage chez les immigrants arrivés en 1970 a été anormalement élevé. Une indication supplémentaire de cet effet apparaît d'ailleurs dans le délai moyen entre l'arrivée et le premier jour de travail: ainsi, en 1970, le délai moyen est sensiblement plus élevé qu'en 1969 (voir le tableau III.4).

Qui sont-ils?

Au Québec, les immigrants qui ne trouvent pas d'emploi se concentrent d'abord parmi ceux qui possèdent entre 9 et 13 ans de scolarité, surtout au cours de la première année de séjour (voir le tableau III.17). Toutefois, la proportion des chômeurs chez les moins scolarisés (ceux qui ont de 1 à 8 ans de scolarité) croît régulièrement au cours des trois pre-

Tableau III.8

Répartition procentuelle des travailleurs immigrants selon le nombre d'emplois à plein temps occupés au cours des trois premières années de résidence, par grand groupe professionnel, Canada et province de Québec, 1969-1971

Grands groupes professionnels C.P.[a]	CANADA						QUÉBEC					
	Emplois					Nbr. total d'immigrants	Emplois					Nbr. total d'immigrants
	0	1	2	3	4 et +		0	1	2	3	4 et +	
11 Direction, administration, et professions connexes	0.5	62.2	18.9	8.6	9.8	614	0.9	69.3	17.0	7.2	5.6	124
21 Sciences naturelles, génie, mathématiques	0.2	46.6	28.0	12.3	12.9	643	—	42.9	31.6	14.3	11.2	98
23 Sciences sociales et secteurs connexes	—	51.1	31.1	7.8	10.0	90	—	42.1	42.1	15.8	—	19
25 Religion	—	70.4	11.1	7.4	11.1	27	—	100	—	—	—	5
27 Enseignement et secteurs connexes	—	49.1	24.1	14.7	12.1	116	—	36.4	45.4	9.1	9.1	22
31 Médecine et santé	—	51.4	26.0	8.8	13.8	385	—	54.9	27.4	2.0	15.7	51
33 Arts, lettres et secteurs connexes	—	45.6	28.7	7.9	17.8	101	—	46.7	26.7	13.3	13.3	15
37 Sports et loisirs	—	60.0	30.0	—	10.0	10	—	50.0	50.0	—	—	2
41 Travail administratif et secteurs connexes	1.0	35.4	31.2	14.7	17.7	782	1.4	32.0	29.9	16.6	20.1	144
51 Vente	0.8	33.5	25.5	17.5	22.7	251	2.5	25.7	20.6	17.9	33.3	39
61 Services	0.9	30.1	25.0	18.1	25.9	452	4.7	40.5	27.4	9.5	17.9	84
71 Agriculture, horticulture, élevage	—	30.2	17.4	20.3	32.1	212	—	45.5	—	—	54.5	11
73 Pêche, chasse et secteurs connexes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
75 Exploitation forestière	—	28.5	42.9	14.3	14.3	7	—	—	—	—	—	—
77 Mines, carrières, puits de pétrole et de gaz	—	36.0	36.0	8.0	20.0	25	—	—	50.0	—	50.0	2
81-82 Transformation des matières premières	0.7	32.9	26.1	19.5	20.8	149	—	30.0	25.0	20.0	25.0	20
83 Usinage	0.5	26.0	24.9	19.3	29.3	362	2.0	31.4	17.6	19.6	29.4	51
85 Fabrication, montage, réparation	0.5	30.7	25.0	16.5	27.3	836	0.8	39.8	21.1	11.7	26.6	128
87 Construction	0.2	29.6	23.3	15.3	31.6	686	—	23.4	25.0	10.9	40.6	64
91 Transports	1.2	34.1	29.3	11.0	24.4	82	—	45.4	27.3	—	27.3	11
93 Manutention et secteurs connexes	—	26.1	26.1	17.4	30.4	23	—	—	—	—	—	—
95 Conduite de machines et d'appareils divers	—	42.2	22.2	24.5	11.1	45	—	42.8	—	28.6	28.6	7
Pourcentage total	0.5	38.7	25.3	14.5	21.0	5,898	1.1	41.9	24.9	12.0	19.9	897

Source: voir le tableau III.4.

a. Code professionnel.

Tableau III.9

Répartition procentuelle des travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971, selon le nombre d'emplois à plein temps occupés au cours des trois premières années de résidence et selon la catégorie réglementaire d'admission[a], au Québec et au Canada

Emplois	Québec															
	1969				1970				1971				1969-1971			
	Tous	Ind.	Dés.	Parr.	Tous	Ind.	Dés.	Parr.	Tous	Ind.	Dés.	Parr.	Tous	Ind.	Dés.	Parr.
0	0.3	0.5	—	—	1.6	1.9	1.4	—	1.4	0.9	2.6	—	1.1	1.0	1.4	—
1	48.1	50.0	43.0	55.6	40.6	43.1	36.5	35.0	38.0	41.3	32.8	33.3	42.2	44.8	37.2	35.7
2	22.4	25.8	18.0	11.2	27.6	27.5	25.7	35.0	24.6	27.5	20.7	16.7	24.9	26.9	21.0	21.4
3	11.5	8.8	16.0	16.6	9.4	11.9	5.4	5.0	14.5	14.7	14.7	12.5	11.8	11.9	12.8	12.5
4 et plus	17.6	14.9	23.0	16.6	20.9	15.6	31.1	25.0	21.5	15.6	29.3	37.5	20.0	15.4	27.6	30.4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Canada															
0	0.3	0.5	0.2	—	0.5	0.6	0.5	—	0.6	0.4	1.2	0.7	0.5	0.5	0.6	0.3
1	44.1	48.1	36.9	38.0	37.4	39.7	33.4	36.0	34.9	36.9	30.8	35.8	38.8	41.5	33.6	36.6
2	23.3	23.1	22.6	29.3	25.9	26.0	25.4	28.0	26.6	28.0	24.6	23.4	25.3	25.7	24.2	26.4
3	13.3	11.8	16.0	15.0	13.3	12.8	14.9	9.0	16.1	15.6	17.5	14.2	14.2	13.5	16.2	13.0
4 et plus	19.0	16.6	24.3	17.7	22.9	20.9	25.8	27.0	21.8	19.1	26.0	25.9	21.2	18.8	25.4	23.7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: voir le tableau III.4.

a. Les "parrainés" comprennent les "autres".

Tableau III.10

Proportion des travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971 et n'exerçant pas la profession envisagée après six mois, après un an, après deux ans et après trois ans de résidence, au Canada et au Québec (en%)

	Canada				Québec			
	1969	1970	1971	1969-1971	1969	1970	1971	1969-1971
Après six mois	41.4	45.8	45.6	44.3	41.4	40.3	49.1	43.6
Après un an	39.1	47.5	45.9	44.2	39.9	46.9	46.8	44.5
Après deux ans	39.4	43.2	40.3	41.0	38.1	41.1	44.5	41.2
Après trois ans	31.1	36.0	31.8	33.0	29.7	33.3	30.9	31.3

Source: voir le tableau III.4.

Tableau III.11

Répartition procentuelle des travailleurs immigrants selon les raisons pour lesquelles ils n'exerçaient pas la profession envisagée après six mois, après un an, après deux ans et après trois ans de résidence, 1969-1971, pour le Canada et pour le Québec

	Canada				Québec			
	Après six mois	Après un an	Après deux ans	Après trois ans	Après six mois	Après un an	Après deux ans	Après trois ans
Emploi choisi non disponible	23.0	21.7	20.7	18.0	22.3	19.3	19.3	17.3
Qualifications non reconnues par association professionnelle ou syndicale	10.3	12.7	13.3	14.7	7.4	9.0	13.0	12.0
Qualifications non acceptées par l'employeur	6.0	7.0	7.7	5.7	5.7	8.0	8.0	6.0
Manque d'expérience au Canada	22.4	22.0	21.0	18.7	25.3	24.7	21.7	22.0
Problèmes linguistiques	17.3	16.6	14.0	10.7	23.3	21.7	17.7	14.0
Choix d'un autre emploi	10.7	11.3	15.0	23.6	7.0	9.0	12.3	16.3
Autres raisons	10.3	8.7	8.3	8.6	9.0	8.3	8.0	12.4
Nombre de travailleurs immigrants n'exerçant pas la profession envisagée[a]	3,206	3,180	2,702	1,609	517	498	428	228

Source: voir le tableau III.4.

a. Ce total est surestimé, étant donné qu'un travailleur immigrant a pu donner plus d'une raison.

Tableau III.12

Proportion des travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971, et qui n'exerçaient pas la profession envisagée après six mois, après deux ans et après trois ans de résidence, par groupe d'âge, au Québec et au Canada (en %)

	Québec															
	1969				1970				1971				1969-1971			
	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45 ans et plus	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45 ans et plus	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45 ans et plus	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45 ans et plus
Après six mois	46.3	42.9	27.6	52.9	47.5	40.6	36.8	22.2	52.5	48.0	52.9	25.0	49.2	44.3	38.8	33.3
Après un an	43.4	38.9	33.9	52.9	61.4	43.5	38.5	31.8	58.1	43.3	38.9	33.3	54.3	41.8	36.8	38.9
Après deux ans	45.1	38.0	24.2	56.3	58.5	38.3	27.9	28.6	50.9	43.7	37.7	31.3	51.0	40.3	29.7	37.7
Après trois ans	38.2	26.7	24.1	33.3	41.2	29.5	25.6	42.9	31.5	32.3	28.6	18.2	36.4	29.5	26.0	34.1
	Canada															
Après six mois	49.5	38.3	39.9	35.3	50.3	43.1	43.4	50.0	52.7	45.1	37.5	34.8	51.0	42.2	40.2	39.7
Après un an	45.1	36.3	38.0	38.8	56.7	41.9	45.0	50.0	52.3	45.4	37.8	39.8	51.4	41.2	40.0	42.7
Après deux ans	46.2	35.5	38.1	43.5	50.7	39.7	37.5	48.0	44.9	39.3	35.4	38.4	47.1	38.1	37.0	43.3
Après trois ans	37.6	27.6	30.0	33.0	47.3	29.2	29.8	45.0	33.6	31.3	29.6	33.7	39.3	29.4	29.8	37.2

Source: voir le tableau III.4.

Tableau III.13

Proportion des travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971, et qui n'exerçaient pas la profession envisagée après six mois, après un an, après deux ans et après trois ans de résidence, selon le niveau de scolarité, au Québec et au Canada (en %)

	Québec											
	1969			1970			1971			1969-1971		
	1-8 ans	9-13 ans	14 ans et plus	1-8 ans	9-13 ans	14 ans et plus	1-8 ans	9-13 ans	14 ans et plus	1-8 ans	9-13 ans	14 ans et plus
Après six mois	50.7	43.3	29.6	61.1	36.2	29.9	60.8	56.5	29.7	57.2	46.8	29.8
Après un an	52.5	39.3	29.1	71.2	43.8	33.3	60.0	52.4	28.2	60.3	45.4	30.0
Après deux ans	51.3	40.1	22.0	58.1	39.1	30.5	50.0	51.0	30.8	52.6	44.1	28.0
Après trois ans	34.8	33.3	19.8	50.8	30.9	22.5	39.4	27.4	28.9	41.5	30.6	24.0
	Canada											
Après six mois	52.1	43.3	28.1	62.3	41.7	32.9	59.0	46.3	33.5	57.8	43.9	20.0
Après un an	52.5	39.1	26.4	66.8	41.8	33.1	58.6	47.6	33.4	59.4	42.9	31.0
Après deux ans	51.3	39.4	27.7	59.7	38.2	30.4	49.1	41.7	31.1	53.6	39.9	29.8
Après trois ans	37.1	34.0	21.0	50.1	33.9	22.7	40.4	31.1	26.3	42.9	33.0	23.5

Source: voir le tableau III.4.

Tableau III.14

Proportion des travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970, et en 1971, et qui n'exerçaient pas la profession envisagée après six mois, après un an, après deux ans et après trois ans de résidence, par catégorie réglementaire d'admission[a], au Québec et au Canada (en %)

	Québec											
	1969			1970			1971			1969-1971		
	Ind.	Des.	Parr.	Ind.	Des.	Parr.	Ind.	Des.	Parr.	Ind.	Des.	Parr.
Après six mois	29.4	64.9	43.8	27.3	68.4	53.3	36.6	70.5	77.8	31.6	67.9	59.2
Après un an	29.8	57.1	52.9	36.9	67.7	58.8	36.3	67.3	55.6	34.3	63.6	55.8
Après deux ans	29.3	52.6	52.9	33.6	50.8	68.4	35.3	60.7	52.2	32.7	55.4	57.6
Après trois ans	21.6	43.2	50.0	23.0	50.0	57.9	23.9	44.0	38.1	22.8	45.5	48.2
	Canada											
Après six mois	30.0	62.8	58.1	34.1	67.0	59.3	34.0	66.3	63.4	32.6	65.3	60.6
Après un an	29.8	55.9	53.2	35.3	68.6	59.3	35.7	63.0	64.1	33.5	62.4	59.5
Après deux ans	28.9	57.1	60.6	33.3	58.6	60.2	31.9	55.9	49.0	31.2	57.2	55.6
Après trois ans	22.8	46.2	51.7	28.0	48.8	52.7	25.2	43.7	43.8	25.2	46.2	48.7

Source: voir le tableau III.4.

a. Les "parrainés" comprennent les "autres".

mières années, alors qu'elle décroît chez les plus scolarisés (ceux qui détiennent 14 ans de scolarité et plus). On observe les mêmes tendances au Canada, mais elles sont moins prononcées.

Les sans-emploi se retrouvent aussi d'abord chez les 20-24 ans, du moins au cours des deux premières années: un travailleur immigrant sans travail sur trois appartient alors à ce groupe d'âge (voir le tableau III.18). À l'échelle canadienne, ce rapport se situe autour d'un travailleur immigrant sur quatre. Par ailleurs, il semble que le chômage soit beaucoup moins important chez ceux qui possèdent au moins une bonne connaissance du français (voir le tableau III.19). Encore là, il ne faut pas s'en étonner; bon nombre d'employeurs exigent la connaissance du français ou la connaissance des deux langues, et parallèlement, de nombreux immigrants admis au Québec ne possèdent aucune connaissance du français.

De plus durant la première année, le chômage est d'abord élevé dans les grands groupes professionnels où la demande est élevée: "travail administratif" (de bureau) et "fabrication, montage, réparation" (tableau III.20). Dans le cas de la "construction" et des "services", la proportion des sans-emploi va croissant au cours des trois premières années, alors que dans les occupations de "direction et d'administration", cette proportion, élevée pendant les six premiers mois, décroît au cours des trois premières années. Enfin, il faut souligner que le chômage est proportionnellement moins élevé chez les "indépendants" que chez les "désignés" et les "parrainés",

Tableau III.15

Proportion des travailleurs immigrants arrivés de 1969 à 1971, et qui n'exerçaient pas la profession envisagée après six mois, après un an, après deux ans et après trois ans de résidence, par grand groupe professionnel, au Canada et au Québec (en %)

C.P.[a]	Canada				Québec			
	Après six mois	Après un an	Après deux ans	Après trois ans	Après six mois	Après un an	Après deux ans	Après trois ans
11 Direction, administration, et professions connexes	20.9	20.0	20.2	16.4	23.1	22.6	19.8	17.2
21 Sciences naturelles, génie, mathématiques	35.8	33.6	32.1	24.1	37.8	32.3	30.0	16.5
23 Sciences sociales et secteurs connexes	32.1	28.1	33.7	25.3	22.2	27.8	26.3	17.6
25 Religion	0	11.5	11.5	15.4	0	20.0	20.0	20.0
27 Enseignement et secteurs connexes	35.8	32.7	31.3	26.2	35.0	31.8	40.9	40.0
31 Médecine et santé	21.5	23.4	19.5	16.5	17.6	20.8	22.4	20.5
33 Arts, lettres et secteurs connexes	29.8	35.7	34.0	25.3	6.7	21.4	28.6	33.3
37 Sports et loisirs	25.0	20.0	20.0	22.2	0	0	0	0
41 Travail administratif et secteurs connexes	53.4	50.8	46.8	38.1	50.4	47.4	47.5	33.3
51 Vente	48.7	46.4	48.3	43.8	54.3	60.5	55.6	39.4
61 Services	50.3	50.1	46.7	36.3	51.4	50.0	52.0	39.7
71 Agriculture, horticulture, élevage	57.1	56.4	53.1	44.4	88.9	90.0	60.0	62.5
73 Pêche, chasse et secteurs connexes	—	—	—	—	—	—	—	—
75 Exploitation forestière	28.6	28.6	50.0	14.3	—	—	—	—
77 Mines, carrières, puits de pétrole et de gaz	50.0	40.0	36.4	42.1	50.0	50.0	50.0	50.0
81-82 Transformation des matières premières	57.4	54.9	56.3	46.7	55.0	47.4	25.0	33.3
83 Usinage	55.8	55.1	45.0	35.0	51.0	57.1	59.6	37.5
85 Fabrication, montage, réparation	48.8	49.8	46.1	40.2	52.7	52.8	42.5	31.5
87 Construction	55.2	57.7	50.3	39.2	75.5	70.9	70.5	54.7
91 Transports	66.2	63.0	61.7	43.1	71.4	81.8	40.0	50.0
93 Manutention et secteurs connexes	55.0	63.6	73.9	76.5	—	—	—	—
95 Conduite de machines et d'appareils divers	33.3	27.3	24.4	17.9	33.3	50.0	14.3	14.3
Total	44.3	44.2	41.0	33.0	43.6	44.5	41.2	31.3

Source: voir le tableau III.4.

a. Code professionnel.

surtout au cours des premiers mois de résidence (tableau III.21).

Combien de temps sont-ils sans emploi?

Le taux de chômage des travailleurs immigrants arrivés au Québec étant supérieur à celui des travailleurs immigrants arrivés au Canada, il n'est pas étonnant que leur période de chômage soit supérieure elle aussi. En fait, le Québec constitue la région canadienne où la durée du chômage des immigrants est la plus élevée, et cela, à tout moment au cours des trois premières années de séjour (tableau III.22). Pour les travailleurs immigrants arrivés au cours de la période 1969-1971, la durée du chômage a été de 7.7 semaines en moyenne durant les six premiers mois, et s'établit à 3.5 semaines en moyenne durant la troisième année de séjour. Les six premiers mois semblent donc constituer la période la plus difficile. Les travailleurs "indépendants" (tableau III.23), de même que les plus scolarisés (tableau III.24), connaissent des périodes de chômage sensiblement plus courtes, alors que les plus jeunes (ceux du groupe 15-19 ans) connaissent des périodes de chômage plus longues (tableau III.25). Dans les trois cas, la performance est meilleure à l'échelle canadienne qu'à l'échelle québécoise. Contre toute attente, la durée du chômage n'est pas moins importante dans les grands groupes professionnels où la demande est la plus élevée (tableau III.26). Enfin, on aura noté (tableau III.22) que dans l'ensemble, la durée du chômage au Québec est un peu moins longue hors de Montréal qu'à Montréal. Rappelons à cet égard que 15% des travailleurs immigrants se dirigent vers la région extra-métropolitaine, alors qu'on y dénombre 40% des postes vacants; il n'est pas anormal, dans ces conditions, que l'intégration au marché du travail y soit plus facile.

Bref, il faut retenir de cette analyse des travailleurs immigrants sans emploi que leur proportion, importante durant les premiers mois de séjour, atteint vite par la suite un niveau inférieur à celui des Québécois; en second lieu, ces travailleurs se concentrent surtout dans trois ou quatre grands groupes professionnels où, souvent, la demande est élevée; enfin, les difficultés d'avoir un emploi semblent moindres chez les "indépendants", les plus scolarisés, et les 20-35 ans.

3.3.4 La séquence "sélection-intégration"

Bien qu'il puisse paraître téméraire de dégager des comportements généraux à partir de processus qui sont à la fois mécaniques et fort complexes (chaque immigrant, finalement, est un cas particulier), il ressort tout de même de notre analyse quelques tendances qui permettent de représenter schématiquement le déroulement de l'intégration de l'immigrant au marché du travail au cours des trois années qui suivent son arrivée. Ce schéma ne tient pas compte des caractéristiques individuelles des travailleurs immigrants, et il repose sur l'hypothèse que les pertes de main-d'oeuvre immigrante se manifestent au cours de la première année de séjour.

Par ailleurs, on ne peut donner une image plausible de l'intégration au marché du travail sans considérer les caractéristiques individuelles qui influencent la capacité de trouver et d'occuper un emploi. Il apparaît en effet que la capacité d'intégration au marché du travail n'est pas aussi liée qu'on aurait pu le croire à la justesse de la sélection par rapport au critère de la "demande dans la profession". En d'au-

Tableau III.16

Taux de chômage des travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971 après six mois, après un an, après deux ans et après trois ans de résidence, au Canada et au Québec

	Canada				Québec			
	1969	1970	1971	1969-1971	1969	1970	1971	1969-1971
Après six mois	9.7	15.2	10.1	11.7	11.2	22.4	10.2	14.6
Après un an	7.3	9.1	8.2	8.2	9.2	13.5	12.5	11.7
Après deux ans	5.8	6.8	6.0	6.2	6.8	7.8	10.3	8.3
Après trois ans	8.7	5.4	4.7	6.3	7.1	5.8	7.9	6.9

Source: voir le tableau III.4.

Taux de chômage national

	Canada	Québec
1969	4.7	6.9
1970	5.9	7.9
1971	6.4	8.2
1972	6.3	8.3
1973	5.6	7.4
1974	5.4	6.6

Source: *Revue statistique du Canada*, n° 11-003 F, mensuel.

Tableau III.17

Répartition procentuelle des travailleurs immigrants arrivés de 1969 à 1971 et se trouvant en chômage après six mois, après un an, après deux ans et après trois ans de résidence, selon le niveau de scolarité, au Canada et au Québec

	Canada				Québec			
	Après six mois	Après un an	Après deux ans	Après trois ans	Après six mois	Après un an	Après deux ans	Après trois ans
1-8 ans de scolarité	31.6	34.9	39.0	41.0	21.7	29.0	33.3	39.3
9-13 ans de scolarité	43.2	43.9	37.0	38.0	48.7	45.0	46.4	44.6
14 ans de scolarité et plus	25.2	21.2	24.0	21.0	29.6	26.0	20.3	16.1

Source: voir le tableau III.4.

Tableau III.18

Répartition procentuelle des travailleurs immigrants arrivés de 1969 à 1971 et se trouvant en chômage après six mois, après un an, après deux ans et après trois ans de résidence, par groupe d'âge, au Canada et au Québec

	Canada				Québec			
	Après six mois	Après un an	Après deux ans	Après trois ans	Après six mois	Après un an	Après deux ans	Après trois ans
15-19 ans	5.1	3.3	5.8	4.8	3.5	—	7.2	3.6
20-24 ans	24.6	26.7	27.5	29.4	30.4	33.0	36.2	25.0
25-29 ans	25.0	24.8	22.8	26.8	20.9	21.0	21.7	28.6
30-34 ans	17.0	17.1	18.4	13.6	14.8	21.0	21.7	23.2
35-39 ans	10.2	12.7	10.4	10.7	15.7	12.0	2.9	5.4
40-44 ans	6.0	4.4	4.9	4.0	4.3	5.0	1.4	5.4
45 ans et plus	12.1	10.9	10.2	10.7	10.4	8.0	8.7	8.9

Source: voir le tableau III.4.

Tableau III.19

Répartition procentuelle des travailleurs immigrants arrivés de 1969 à 1971 et qui se trouvaient en chômage après six mois, après deux ans et après trois ans de résidence, selon le niveau initial de connaissance du français et de l'anglais

	Immigrants connaissant le français, en chômage			Immigrants connaissant l'anglais, en chômage		
Connaissance	Après six mois	Après deux ans	Après trois ans	Après six mois	Après deux ans	Après trois ans
Très bonne	22.2	20.3	22.2	43.2	39.7	35.2
Bonne	12.0	23.4	24.1	27.9	20.6	25.9
Moyenne	24.1	29.7	14.8	14.4	22.1	22.2
Mauvaise	20.4	21.9	22.2	5.4	13.2	7.4
Nulle	21.3	4.7	16.7	9.0	4.4	9.3

Source: voir le tableau III.4.

Tableau III.20

Répartition procentuelle des travailleurs immigrants arrivés de 1969 à 1971 et qui se trouvaient en chômage après six mois, après un an, après deux ans, et après trois ans de résidence, selon l'emploi projeté, au Canada et au Québec

C.P.[a]	Canada				Québec			
	Après six mois	Après un an	Après deux ans	Après trois ans	Après six mois	Après un an	Après deux ans	Après trois ans
11 Direction, administration, et professions connexes	6.6	4.5	8.1	5.6	13.4	7.1	8.7	7.4
21 Sciences naturelles, génie, mathématiques	9.6	8.7	7.5	6.0	6.3	6.1	2.9	5.6
23 Sciences sociales et secteurs connexes	1.3	1.5	1.9	3.0	2.7	2.0	2.9	1.9
25 Religion	0.2	—	—	—	0.9	—	—	—
27 Enseignement et secteurs connexes	3.0	2.3	1.4	2.2	5.4	1.0	—	1.9
31 Médecine et santé	1.9	2.1	3.9	3.4	—	5.1	4.3	5.6
33 Arts, lettres et secteurs connexes	1.1	2.1	2.8	3.4	0.9	2.0	1.4	1.9
37 Sports et loisirs	0.6	—	0.3	—	—	—	—	—
41 Travail administratif et secteurs connexes	15.5	16.6	15.3	12.7	20.5	22.2	15.9	14.8
51 Vente	4.3	4.0	5.6	3.7	8.0	5.1	11.6	1.9
61 Services	9.4	8.1	8.1	8.2	6.3	9.1	11.6	13.0
71 Agriculture, horticulture, élevage	4.6	5.1	4.2	5.6	0.9	3.0	2.9	1.9
73 Pêche, chasse et secteurs connexes	—	—	—	—	—	—	—	—
75 Exploitation forestière	—	—	—	—	—	—	—	—
77 Mines, carrières, puits de pétrole et de gaz	0.2	0.8	0.3	0.7	—	1.0	1.4	1.9
81-82 Transformation des matières premières	2.0	2.5	1.2	2.6	1.8	1.0	—	1.9
83 Usinage	6.7	3.6	4.2	4.5	5.4	5.1	4.3	7.4
85 Fabrication, montage, réparation	14.1	17.4	15.0	16.1	14.3	15.2	7.2	7.4
87 Construction	12.2	15.1	15.0	16.5	5.4	8.1	15.9	18.5
91 Transports	2.2	2.5	1.9	1.9	4.5	4.0	1.4	1.9
93 Manutention et secteurs connexes	0.3	0.2	0.3	—	—	—	—	—
95 Conduite de machines et d'appareils divers	0.6	0.6	—	0.7	0.9	2.0	—	—
99 Activités non classées ailleurs	3.4	2.1	3.1	3.0	2.7	1.0	7.2	5.6

Source: voir le tableau III.4.

a. Code professionnel.

Tableau III.21

Proportion des travailleurs immigrants arrivés de 1969 à 1971, et qui se trouvaient en chômage après six mois, après un an, après deux ans et après trois ans de résidence, selon la catégorie réglementaire d'admission, au Canada et au Québec (en %)

	Canada				Québec			
	Après six mois	Après un an	Après deux ans	Après trois ans	Après six mois	Après un an	Après deux ans	Après trois ans
Indépendants	8.6	7.1	5.4	4.0	11.0	11.2	7.0	5.9
Désignés	16.0	11.0	8.2	6.5	18.1	14.1	10.4	8.4
Parrainés	25.1	14.2	11.9	7.1	26.9	15.4	11.5	7.7

Source: voir le tableau III.4.

Tableau III.22

Durée du chômage, en semaines, durant les six premiers mois, les six mois suivants, la deuxième année et la troisième année de résidence, pour les travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971, selon la région de destination

	Régions canadiennes de destination																			
	1969					1970					1971					1969-1971				
	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique
Les six premiers mois	3.1	6.3	4.8	3.6	5.7	5.6	9.5	8.0	5.1	7.8	8.9	7.4	6.1	4.5	7.1	5.9	7.7	6.3	4.4	6.9
Les six mois suivants	1.2	2.7	2.1	2.0	3.1	1.5	6.2	3.5	3.1	3.5	3.5	4.4	2.8	1.7	3.3	2.1	4.4	2.8	2.3	3.3
La deuxième année	2.6	4.0	3.5	3.3	3.4	0.7	4.5	3.6	2.3	3.6	5.5	4.3	3.0	2.7	3.4	2.9	4.3	3.4	2.8	3.5
La troisième année	1.1	3.8	2.7	2.3	3.1	0.4	2.9	2.9	3.2	2.3	4.3	3.7	2.3	1.8	2.2	1.9	3.5	2.6	2.4	2.5

	Régions québécoises de destination							
	Montréal	Ext. de Montréal	Montréal	Ext. de Montréal	Montréal	Ext. de Montréal	Montréal	Ext. de Montréal
Les six premiers mois	5.6	5.6	9.5	9.5	7.6	6.6	7.9	7.2
Les six mois suivants	3.1	1.7	6.3	5.8	4.6	3.6	4.7	3.7
La deuxième année	4.0	4.2	4.4	5.2	4.5	3.6	4.3	4.3
La troisième année	3.8	4.0	3.0	2.7	4.0	2.5	3.6	3.1

Source: voir le tableau III.4.

Tableau III.23

Durée du chômage, en semaines, durant les six premiers mois, les six mois suivants, la deuxième année et la troisième année de résidence, pour les travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970, et en 1971, selon la catégorie réglementaire d'admission, au Québec et au Canada

	1969				1970				1971				1969-1971			
	Tous	Ind.	Dés.	Autres	Tous	Ind.	Dés.	Autres	Tous	Ind.	Dés.	Autres	Tous	Ind.	Dés.	Autres
Québec																
Les six premiers mois	6.3	5.2	8.2	9.7	9.5	7.7	12.6	11.1	7.4	5.6	9.5	14.0	7.7	6.2	10.1	11.6
Les six mois suivants	2.7	1.6	5.1	3.7	6.2	4.8	8.1	10.3	4.4	3.5	5.3	8.8	4.4	3.3	6.2	7.6
La deuxième année	4.0	2.8	6.4	6.0	4.5	4.0	5.8	4.0	4.3	3.9	5.4	4.0	4.3	3.6	5.9	4.7
La troisième année	3.8	2.2	7.2	5.6	2.9	3.3	2.6	1.1	3.7	3.2	3.7	8.8	3.5	2.9	4.5	5.2
Canada																
Les six premiers mois	4.9	3.7	6.6	9.2	7.8	6.2	10.0	11.5	6.3	5.0	7.8	10.3	6.3	5.0	8.1	10.3
Les six mois suivants	2.3	1.5	3.7	3.6	3.8	2.6	5.7	6.2	3.0	2.2	4.0	5.3	3.0	2.1	4.5	5.0
La deuxième année	3.5	2.8	4.8	5.7	3.5	2.7	4.9	4.7	3.3	2.9	3.9	3.9	3.4	2.8	4.5	4.8
La troisième année	2.8	2.0	4.1	6.2	2.8	2.0	4.3	3.5	2.4	1.9	3.1	4.7	2.7	2.0	3.8	4.8

Source: voir le tableau III.4.

Tableau III.24

Durée du chômage, en semaines, durant les six premiers mois, les six mois suivants, la deuxième année et la troisième année de résidence, pour les travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971, selon le nombre d'années de scolarité, au Québec et au Canada

	1969				1970				1971				1969-1971			
	Tous les niveaux de scolarité	1-8 ans	9-11 ans	12 ans et plus	Tous les niveaux de scolarité	1-8 ans	9-11 ans	12 ans et plus	Tous les niveaux de scolarité	1-8 ans	9-11 ans	12 ans et plus	Tous les niveaux de scolarité	1-8 ans	9-11 ans	12 ans et plus
Québec																
Les six premiers mois	6.3	5.4	6.7	6.6	9.5	10.4	8.6	9.4	7.4	8.4	8.2	6.5	7.7	8.1	7.8	7.5
Les six mois suivants	2.7	2.3	3.2	2.7	6.2	8.8	5.3	5.4	4.4	5.9	5.1	3.2	4.4	5.7	4.5	3.8
La deuxième année	4.0	4.8	4.7	3.2	4.5	6.3	4.5	3.6	4.3	6.4	4.1	3.6	4.3	5.8	4.4	3.5
La troisième année	3.8	5.0	4.2	3.1	2.9	4.3	1.8	2.8	3.7	5.3	4.0	2.8	3.5	4.9	3.3	2.9
Canada																
Les six premiers mois	4.9	5.3	4.5	5.0	7.8	9.1	7.5	6.9	6.3	6.7	6.1	6.1	6.3	7.0	6.0	6.0
Les six mois suivants	2.3	2.8	2.5	1.8	3.8	5.7	2.8	3.1	3.0	4.0	3.1	2.5	3.0	4.2	2.8	2.5
La deuxième année	3.5	5.3	3.1	2.8	3.5	4.9	3.1	2.7	3.3	4.7	2.8	2.9	3.4	5.0	3.0	2.8
La troisième année	2.8	4.5	2.5	2.1	2.8	4.6	2.0	2.1	2.5	3.7	2.0	2.1	2.7	4.3	2.2	2.1

Source: voir le tableau III.4.

tres termes, ceux qui s'intègrent avec le plus de facilité au marché du travail ne sont pas nécessairement ceux qui ont été le mieux sélectionnés par rapport aux postes vacants, et les immigrants qui réussissent à trouver et à occuper un emploi le doivent très souvent à certaines qualités personnelles. Cet état de choses reflète bien, encore une fois, le caractère bipolarisant du système de sélection. Il est pour le moins significatif que ceux qui prennent le moins de temps à trouver un emploi, ceux qui connaissent le plus de stabilité d'emploi et ceux qui exercent l'emploi qu'ils envisageaient possèdent généralement le même profil: ils sont plus scolarisés, sont âgés de 25 à 35 ans et appartiennent à des professions qui supposent la plupart du temps un certain niveau de qualification. Par ailleurs, ceux qui, plusieurs mois après leur arrivée, sont sans travail et dont la période de chômage est la plus longue, présentent aussi généralement un profil similaire: ils sont très jeunes, moins scolarisés, et appartiennent souvent à des professions qui n'exigent pas une main-d'oeuvre très qualifiée. Ces deux profils reflètent bien la distinction entre les catégories réglementaires d'admission: le profil des "mieux intégrés" est relativement plus fréquent chez les indépendants, alors que le profil des cas d'intégration difficile est relativement plus fréquent chez les désignés et les parrainés.

Tableau III.25

Durée du chômage, en semaines, durant les six premiers mois, les six mois suivants, la deuxième année et la troisième année de résidence, pour les travailleurs immigrants arrivés en 1969, en 1970 et en 1971, par groupe d'âge, au Québec et au Canada

	Québec																			
	1969					1970					1971					1969-1971				
	Tous	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30 ans et plus	Tous	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30 ans et plus	Tous	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30 ans et plus	Tous	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30 ans et plus
Les six premiers mois	6.3	7.1	5.6	6.2	6.8	9.5	11.4	11.3	7.6	9.4	7.4	8.8	8.2	6.8	7.2	7.7	9.1	8.4	6.9	7.8
Les six mois suivants	2.7	5.5	2.8	1.3	3.4	6.2	3.9	7.2	2.8	7.7	4.4	4.2	4.9	4.9	3.6	4.4	4.5	5.0	3.0	4.9
La deuxième année	4.0	1.5	4.2	2.4	5.0	4.5	0.8	8.3	3.5	3.5	4.3	9.8	4.6	3.9	4.0	4.3	4.0	5.7	3.3	4.2
La année troisième	3.8	4.6	4.0	2.3	4.6	2.9	1.1	3.7	1.8	3.3	3.7	6.7	4.1	3.6	3.1	3.5	4.1	3.9	2.6	3.7
	Canada																			
Les six premiers mois	4.9	5.8	4.5	4.6	5.2	7.8	9.1	7.9	7.3	7.9	6.3	8.7	6.4	5.5	6.5	6.3	7.9	6.3	5.8	6.5
Les six mois suivants	2.3	2.8	2.6	1.7	2.4	3.8	3.9	3.7	3.4	4.0	3.0	3.4	2.8	3.0	3.0	3.0	3.4	3.0	2.7	3.1
La deuxième année	3.5	4.7	3.8	2.8	3.8	3.5	5.0	3.9	3.3	3.2	3.3	3.9	3.6	2.9	3.3	3.4	4.5	3.8	3.0	3.4
La troisième année	2.8	3.8	3.2	2.1	3.0	2.8	3.7	2.5	2.6	3.0	2.4	4.4	2.8	2.3	2.2	2.7	4.0	2.8	2.3	2.7

Source: voir le tableau III.4.

3.4 Les aspects qui font problème dans le processus d'intégration au marché du travail

Nous retenons quatre caractéristiques majeures de l'ensemble de nos observations sur les ajustements de la main-d'oeuvre immigrante. En premier lieu, la structure professionnelle des travailleurs immigrants se modifie sensiblement au cours du processus d'intégration; cette modification s'effectue, selon toute apparence, conformément aux conditions objectives de la demande de main-d'oeuvre, puisque les effectifs ont connu une diminution relative dans les secteurs où la demande était moins forte. En second lieu, près du tiers des travailleurs immigrants admis quittent le Québec et là encore, il semble que cette perte soit largement due à l'impossibilité ou à l'incapacité où se trouve l'immigrant de trouver l'emploi projeté. En troisième lieu, la capacité de s'ajuster et de s'intégrer au marché du travail (étant donné la nature de la demande) ne semble pas devoir s'expliquer par les seules conditions objectives de la demande de main-d'oeuvre; il faut la relier aussi et peut-être surtout à un certain nombre d'aptitudes personnelles et de caractéristiques individuelles de l'immigrant (scolarité, niveau de compétence, âge). Enfin, l'intégration au marché du travail paraît, dans l'ensemble, plus difficile au Québec qu'au Canada.

Le processus d'intégration au marché du travail ne dépend donc pas uniquement des conditions du milieu: en faisant ressortir l'influence de certaines caractéristiques individuelles, il reflète aussi les effets d'un système de sélection qui cherche à concilier des objectifs de court terme (combler des postes vacants) et des objectifs de plus long terme (garantir le mieux possible l'adaptation de l'immigrant à son nouveau milieu). Certains aspects plus problématiques découlant des ajustements de la main-d'oeuvre immigrante méritent d'être soulignés.

Tableau III.26

Durée du chômage, en semaines, durant les six premiers mois, les six mois suivants, la deuxième année et la troisième année de résidence, pour les travailleurs immigrants arrivés durant la période 1969-1971, par grand groupe professionnel, au Canada et au Québec

C.P. [a]	Canada				Québec			
	Les six premiers mois	Les six mois suivants	La deuxième année	La troisième année	Les six premiers mois	Les six mois suivants	La deuxième année	La troisième année
11 Direction, administration, et professions connexes	3.8	1.5	1.8	1.5	5.8	2.9	2.3	2.1
21 Sciences naturelles, génie, mathématiques	6.7	2.1	2.5	1.6	6.8	2.7	2.2	1.7
23 Sciences sociales et secteurs connexes	4.8	3.0	3.3	3.4	7.0	5.5	5.5	5.7
25 Religion	2.4	0.4	1.2	0.6	6.0	0	5.3	2.0
27 Enseignement et secteurs connexes	8.2	2.7	3.3	3.7	11.0	3.0	4.4	3.7
31 Médecine et santé	3.2	1.3	1.5	1.2	2.1	2.6	1.0	1.6
33 Arts, lettres et secteurs connexes	7.0	3.1	5.7	3.8	3.3	1.0	1.7	4.2
37 Sports et loisirs	11.3	6.5	1.7	1.0	0	0	0	0
41 Travail administratif et secteurs connexes	7.7	3.3	3.2	2.7	9.7	5.0	4.1	3.7
51 Vente	6.0	2.8	3.8	2.3	8.7	5.2	10.0	5.7
61 Services	6.7	3.9	4.8	4.3	9.1	5.3	5.5	5.6
71 Agriculture, horticulture, élevage	4.2	3.9	4.9	3.5	5.5	9.3	11.0	12.2
73 Pêche, chasse et secteurs connexes	—	—	—	—	—	—	—	—
75 Exploitation forestière	2.5	1.3	8.4	7.1	—	—	—	—
77 Mines, carrières, puits de pétrole et de gaz	5.7	5.0	4.4	1.9	11.0	5.0	12.0	6.0
81-82 Transformation des matières premières	5.6	2.5	3.4	3.4	3.6	0.3	1.7	2.6
83 Usinage	6.4	2.8	3.6	2.4	6.9	3.4	5.4	3.3
85 Fabrication, montage, réparation	6.4	3.3	3.9	2.7	7.2	5.6	4.2	3.4
87 Construction	6.7	4.3	4.7	4.0	9.1	5.6	7.1	4.9
91 Transports	9.9	4.3	3.2	3.5	17.5	8.5	11.0	4.2
93 Manutention et secteurs connexes	5.5	2.3	6.0	3.5	—	—	—	—
95 Conduite de machines et d'appareils divers	6.3	3.6	1.8	2.3	10.5	11.6	2.1	1.2
Tous les travailleurs immigrants	6.3	3.0	3.4	2.7	7.7	4.4	4.3	3.5

Source: voir le tableau III.4.

a. Code professionnel.

Schéma I

La sélection et l'intégration de la main-d'oeuvre immigrante: scénario applicable à la période 1968-1975

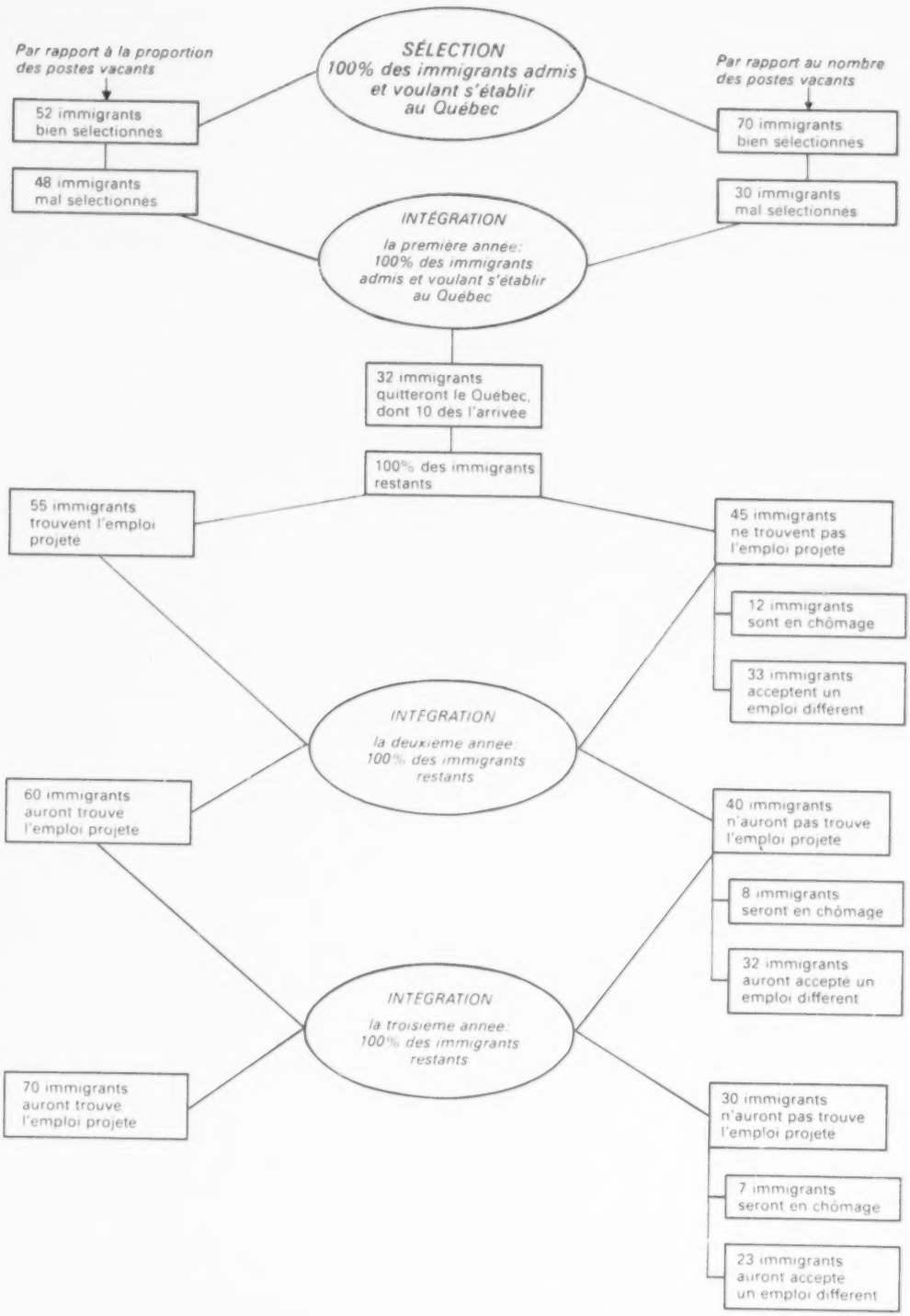

3.4.1 Les aspects liés à la demande

Il n'est pas anormal que la structure professionnelle des travailleurs immigrants se modifie après leur arrivée, puisqu'elle correspond à des intentions exprimées et que le contexte peut amener le travailleur immigrant à modifier son choix. On a vu que les principaux motifs invoqués par les travailleurs immigrants qui n'occupaient pas l'emploi projeté (le manque d'expérience canadienne, les problèmes linguistiques, la non-disponibilité de l'emploi choisi) représentaient des contraintes difficiles à résoudre à court terme. Ajoutons à cela les fluctuations conjoncturelles, ou encore les possibilités de promotion rapide, et l'on comprendra que les modifications observées dans la structure professionnelle des immigrants sont partiellement inévitables. Nous disons "partiellement", parce qu'il n'est pas évident qu'elles soient toutes inévitables. Ainsi, s'il est manifeste que de nombreux travailleurs immigrants ne trouvent pas un emploi conforme à leurs aspirations initiales (45%, après une année de séjour), d'autres ne trouvent tout simplement pas d'emploi (12%, après une année de séjour). Et l'on a vu précédemment (au chapitre 2) qu'au strict plan de la sélection, près d'un travailleur immigrant sur trois, en moyenne, pour l'ensemble de la période 1970-1975, ne pouvait escompter trouver un poste vacant dans sa profession. Même s'il est raisonnable de croire, comme en témoigne notre analyse, qu'après quelques années, la grande majorité des travailleurs immigrants occupera un emploi, conforme ou non aux aspirations de départ, les difficultés éprouvées pour décrocher cet emploi font croire qu'une estimation plus rigoureuse de la "demande dans la profession" constitue un premier correctif en vue d'améliorer l'intégration au marché du travail et d'éviter à de nombreux immigrants admis au Québec de repartir faute de trouver un emploi. À cet effort de précision dans l'estimation de la demande devrait être associée une information adéquate sur les conditions d'admissibilité dans certaines professions, surtout là où la demande est importante, de façon à ce que les contraintes dues aux exigences des employeurs ou des corporations (la nécessité d'une expérience canadienne, pour ne citer que celle-là) soient prises en considération dans la décision d'émigrer. Enfin, rappelons qu'une estimation plus rigoureuse de la demande devra pouvoir s'appuyer sur une consolidation de la présence du ministère de l'Immigration en province.

Certes, ce processus est sérieusement amorcé avec l'implantation de cofis dans les régions de Québec, de Chicoutimi, de la Mauricie, de Sherbrooke et de Hull, de même qu'avec la présence d'un bureau régional du ministère à Québec. Mais nonobstant le fait que les cofis constituent actuellement, par leurs services de placement, la seule structure québécoise qui puisse, en province, servir de lieu de rencontre entre l'immigrant et l'employeur intéressé à embaucher un immigrant, il demeure que leur action est surtout orientée vers l'enseignement. Ce qui étonne finalement, c'est la faiblesse des canaux de transmission d'informations entre Montréal et le reste de la province. Certes, des liens formels semblent exister entre le bureau régional du ministère à Québec et le Service de l'emploi du ministère à Montréal, mais c'est le gouvernement fédéral, par le Centre de placement des immigrants (C.P.I.) à Montréal et par les centres de main-d'oeuvre du Canada (C.M.C.) en province, qui contrôle l'information sur les disponibilités d'emploi dans les régions québécoises. Et le Québec, qui a juridiction en matière d'intégration, n'a pour ainsi dire pas accès à cette information. Il n'existe pas, par exemple, de canaux de transmission d'informations entre le C.P.I. et le Service de l'emploi du ministère de l'Immigration du Québec à Montréal; il n'en existe pas davantage entre celui-ci et les cofis "provinciaux"[12]. Faut-il rappeler que Montréal constitue le point de chute naturel des immigrants admis au Québec (c'est l'unique port d'entrée), et que 85% des travailleurs immigrants s'y concentrent déjà, alors que 60% seulement de la demande de main-d'oeuvre se situe à Montréal? Si on ne lui fournit pas d'informations sur la disponibilité des emplois en province, le travailleur immigrant axera nécessairement sa recherche sur le marché montréalais, ce qui ne peut que nuire à une volonté d'équilibre dans l'implantation territoriale des nouveaux arrivants. Dans ces conditions, il serait souhaitable que l'on puisse se référer à une structure qui, en plus d'inventorier les disponibilités d'emploi, achemine cette information vers Montréal; une telle structure pourrait s'appuyer sur les cofis, dans les régions où ceux-ci remplissent déjà une fonction d'intégration des immigrants.

3.4.2 Les aspects liés à l'adaptation

On a vu précédemment que le travailleur immigrant doit non seulement être en mesure de combler un poste vacant, mais aussi être capable de s'adapter à son nouveau milieu. Dans la très grande majorité des cas, les travailleurs immigrants viennent ici pour s'établir en permanence. Ils sont donc soumis aux conditions actuelles et futures du milieu. On ne saurait par conséquent évaluer la justesse de la sélection sans tenir compte des difficultés d'intégration au marché du travail qui sont indépendantes des conditions objectives de la demande. En d'autres termes, on ne saurait faire abstraction des aptitudes que possède un individu pour trouver et occuper un emploi. Bien sûr, il n'est pas simple de cerner et de définir les aptitudes vraiment déterminantes, et il faut bien admettre que chaque travailleur immigrant est un cas particulier. Toutefois, on reconnaît généralement, dans notre système, que des caractéristiques telles que la scolarité, la compétence professionnelle, l'âge et l'expérience sont susceptibles d'influencer la capacité de trouver et d'occuper un emploi.

12. Cette situation a été particulièrement mise en évidence lors d'une enquête maison auprès des conseillers en main-d'oeuvre et des agents de placement du Service de l'emploi du ministère de l'Immigration du Québec; ceux-ci ont révélé n'être pas en mesure de connaître autrement que par des recherches personnelles les disponibilités d'emploi à l'extérieur de Montréal.

Notre analyse a permis d'observer que les difficultés d'intégration au marché du travail, loin de caractériser les secteurs de faible demande, se retrouvent souvent dans des professions où la demande est élevée. Nous savons aussi qu'au cours de la période qui nous intéresse, la demande s'adresse surtout à une main-d'oeuvre peu ou pas qualifiée, et qu'elle provient notamment des domaines de la fabrication, du montage et de la réparation, du travail administratif (travail de bureau) et des services. Une synthèse des difficultés d'intégration apparaît au tableau III.27. On y remarquera que dans l'ensemble, ce sont les immigrants les moins scolarisés et les plus jeunes (de moins de 24 ans) qui sont les plus touchés[13], et que les professions où on observe le moins de difficultés sont celles qui emploient une main-d'oeuvre plus qualifiée. Les "mieux intégrés" sont aussi ceux qui sont soumis à la sélection la plus rigoureuse, c'est-à-dire à tous les critères de sélection: les indépendants. Les désignés, pour leur part, connaissent autant de difficultés que les parrainés, qui ne sont soumis à aucune sélection.

13. Les données utilisées pour analyser l'intégration au marché du travail proviennent de l'enquête *Trois ans de vie au Canada (op. cit.)*. Nous n'avons considéré ici que la scolarité et l'âge, ne disposant pas d'autres données; on peut dire que la scolarité reflète un certain niveau de compétence et que l'âge témoigne d'une certaine expérience.

Ces résultats indiquent bien que les critères de sélection liés à l'adaptation du travailleur immigrant sont à tout le moins aussi importants que les critères liés à la demande, et qu'on ne saurait finalement axer la sélection sur les uns plutôt que sur les autres. Il ne faut pas perdre de vue le caractère permanent de l'immigration, ni le caractère immédiat de la demande au moment de la sélection. Face à des situations changeantes comme en ont connu les deux dernières décennies (par exemple, le marché du travail actuel présente des caractéristiques fort différentes de celles du marché du travail des années 50 et 60), il est indéniable que la perspective d'un emploi à court terme ne suffit pas à assurer une intégration réussie. Est-ce à dire que l'on ne doive sélectionner que ceux qui possèdent les meilleures aptitudes? Bien sûr que non. Notre analyse incite plutôt à penser que si le système de sélection doit idéalement pouvoir fournir au travailleur immigrant une assurance raisonnable quant à l'obtention d'un emploi à court terme, il doit tenir compte aussi des deux aspects suivants: d'abord, au cours de son intégration (c'est-à-dire à moyen et à long terme), le travailleur immigrant pourra développer des aptitudes pour s'adapter à son nouveau milieu et à son évolution, au même titre d'ailleurs que les autochtones; en ce sens, notre analyse met en relief l'importance des programmes d'adaptation à l'inté-

Tableau III.27

Le travailleur immigrant devant le marché du travail: synthèse des difficultés d'intégration

	Catégories réglementaires d'admission	Scolarité	Âge	Grand groupe professionnel auquel appartient l'emploi projeté
Délai entre l'arrivée et le premier jour de travail	Plus court chez les indépendants que chez les désignés et les parrainés	Légèrement plus court chez les plus scolarisés	Légèrement plus court chez les moins de 35 ans	Plus long que la moyenne dans: l'enseignement; le travail administratif; les services; les mines et carrières; la construction; les transports; la conduite de machines et d'appareils divers
Nombre d'emplois à plein temps au cours des trois premières années de résidence	Plus élevé chez les désignés et les parrainés que chez les indépendants	Plus élevé chez les moins scolarisés	Plus élevé chez les plus jeunes (moins de 24 ans)	Moins élevé que la moyenne dans: la direction et l'administration; les sciences naturelles, le génie, les mathématiques; les sciences sociales; l'enseignement; la médecine et la santé; les arts et les lettres; les services
Travailleurs immigrants n'exerçant pas l'emploi projeté après trois ans de résidence	Proportionnellement moins nombreux chez les indépendants que chez les désignés et les parrainés	Proportionnellement moins nombreux chez les plus scolarisés	Proportionnellement plus nombreux chez les plus jeunes (15-24 ans) et les plus vieux (45 ans et plus)	Proportionnellement moins nombreux que la moyenne dans: la direction et l'administration; les sciences naturelles, le génie, les mathématiques; les sciences sociales; la médecine et la santé; la conduite de machines et d'appareils divers
Travailleurs immigrants sans emploi et cherchant du travail après un an de résidence	Proportionnellement moins nombreux chez les indépendants que chez les désignés et les parrainés	Moins nombreux chez les plus scolarisés	Plus nombreux chez les plus jeunes (moins de 24 ans)	Plus nombreux dans: le travail administratif; la fabrication, le montage, la réparation; les services; la construction
Durée du chômage, en semaines, durant la première année de résidence	Moins long chez les indépendants que chez les désignés et les parrainés	Moins long chez les plus scolarisés	Plus long chez les plus jeunes (moins de 24 ans)	Moins long que la moyenne dans: la direction et l'administration; les sciences naturelles, le génie, les mathématiques; la médecine et la santé; la transformation des matières premières; l'usinage

rieur d'une politique globale de l'immigration, et celle de la participation de l'immigrant aux programmes d'éducation des adultes et aux programmes de formation de la main-d'oeuvre. Ensuite, même dans les cas où le système de sélection ne peut fournir une assurance raisonnable quant à l'obtention d'un emploi à court terme, certaines aptitudes individuelles (scolarité, compétence, etc.) semblent compenser suffisamment cette difficulté, et les travailleurs immigrants qualifiés, en vertu de leur niveau de scolarité, de formation et de compétence professionnelle, présentent finalement les meilleures garanties d'une intégration rapide et réussie. Dès lors, la mise au point d'un système de sélection capable de tenir compte à la fois d'objectifs de court terme liés à la demande immédiate sur le marché du travail et d'objectifs de plus long terme liés à l'intégration demeure un exercice délicat, et d'autant plus difficile qu'il est une autre dimension dont il faut tenir compte: s'il vient au Québec pour combler des postes vacants, l'immigrant vient aussi pour participer, à titre de futur citoyen, au développement de la société québécoise. Cette société est d'abord francophone, et comme toute société dite "avancée", elle se caractérise par un système d'éducation et de formation qui tend vers une plus grande qualification de la population. Dans ce contexte, quel type d'immigration doit-on favoriser? Étant donné la nature de la demande, doit-on prendre le risque, en axant trop la sélection sur la demande, de faire d'une partie des travailleurs immigrants les "bas salariés" de la société québécoise, et jusqu'où sommes-nous prêts à aller pour assumer les frais liés aux problèmes d'adaptation?

3.4.3 Les aspects liés au fonctionnement du marché québécois du travail

On ne saurait traiter des difficultés d'intégration au marché du travail sans rappeler certaines caractéristiques conjoncturelles et structurelles du marché québécois du travail. Nous avons déjà noté que ces difficultés semblaient plus importantes au Québec qu'au Canada, que le délai d'intégration y était plus long, que la durée du chômage y était plus considérable en tout temps au cours des trois premières années de résidence, et que cette situation reflétait d'une certaine manière un taux national de chômage plus élevé au Québec. D'autre part, l'offre de main-d'oeuvre arrive généralement plusieurs mois après que la demande s'est manifestée, et les variations du marché de l'emploi peuvent, à elles seules, occasionner des difficultés d'intégration.

Un certain nombre d'autres obstacles méritent d'être mentionnés; même si l'absence de données pertinentes ne permet pas d'en faire une évaluation quantifiée, ils ont maintes fois été signalés, lors d'une enquête maison dont nous avons déjà parlé, par des personnes ressources quotidiennement aux prises avec les problèmes d'intégration des immigrants au marché du travail, à savoir les conseillers en main-d'oeuvre et les agents de placement du Service de l'emploi du ministère de l'Immigration du Québec. Que l'on pense aux barrières linguistiques, aux blocages institutionnels édifiés par des corporations professionnelles ou des syndicats, ou aux difficultés découlant du fait que certains secteurs d'emploi sont fermés aux immigrants. Ce dernier cas est particulièrement apparent dans la région de Québec où la fonction publique, qui est le principal employeur, n'est pas ouverte aux immigrants. Que l'on songe aussi au fait que certains "profils" de travailleurs immigrants ne "passent" pas auprès des employeurs, notamment à cause des caractéristiques ethniques qu'ils peuvent comporter.

Enfin, on peut supposer aisément que certains travailleurs immigrants sont réticents, tout comme les travailleurs québécois d'ailleurs, à combler des postes vacants dans des professions caractérisées par un faible niveau de qualification et des salaires inférieurs, même si ces postes sont parmi les plus fréquemment disponibles. En somme, il faut surtout retenir que le fonctionnement interne du marché du travail québécois peut constituer une contrainte importante à l'intégration des travailleurs immigrants.

Conclusion

"L'immigration si nécessaire, mais pas nécessairement l'immigration"

Notre analyse cherchait à déterminer si les travailleurs immigrants admis au Québec sont bien sélectionnés. Pour atteindre cet objectif, nous avons d'abord décrit le type de main-d'oeuvre sélectionné, puis nous avons observé les travailleurs immigrants à deux moments: celui de la sélection, où ils sont soumis à une grille de critères, et celui de l'intégration, où ils confrontés aux réalités du milieu. Dans le premier cas, il s'est agi de comparer l'offre de travail que représentent les travailleurs immigrants et les besoins en main-d'oeuvre du Québec. Dans le second cas, il s'agissait de décrire comment ils s'ajustent au marché du travail. Si les travailleurs immigrants sont bien choisis par rapport aux postes vacants et s'ils s'intègrent sans trop de difficultés au marché du travail, nous devrions pouvoir, selon la logique de notre démarche, conclure à la "réussite" de la sélection. Ce rappel étant fait, notre analyse nous amène maintenant à faire les observations suivantes:

1° En termes de caractéristiques individuelles et professionnelles, les travailleurs immigrants constituent dans l'ensemble une main-d'oeuvre qui se compare avantageusement à la main-d'oeuvre québécoise: c'est une main-d'oeuvre hétérogène, soit, mais généralement plus scolarisée et plus jeune que la main-d'oeuvre québécoise, et relativement qualifiée si l'on considère que plus de 40% des travailleurs immigrants projettent de travailler dans des professions où leur cote de compétence professionnelle les fait reconnaître comme tels.

2° Les différences entre les immigrants au point de vue des caractéristiques individuelles et professionnelles semblent être le reflet des règles d'admission: les "indépendants" présentent les caractéristiques les plus favorables, à l'opposé des "désignés", et les "parrainés" possèdent un profil intermédiaire. Le système de sélection entraîne donc la formation de deux "classes" de travailleurs immigrants et facilite ainsi "élégamment" l'entrée d'une main-d'oeuvre susceptible d'être astreinte à combler les postes vacants qui requièrent le moins de qualifications sur le marché du travail.

3° La sélection reflète mal les véritables besoins du Québec et sa réussite est très relative. Cette évaluation s'appuie notamment sur les indices suivants:

- au moins 30% des travailleurs immigrants admis risquent de se trouver en concurrence avec des autochtones;
- de 20% à 25% des travailleurs immigrants sont choisis en fonction de besoins qui sont propres non pas au Québec, mais au Canada;
- le volume des travailleurs immigrants semble dépasser systématiquement la capacité d'absorption du Québec, puisque le tiers des travailleurs immigrants admis quittent le Québec;
- environ 45% des travailleurs immigrants n'occupent pas, la première année, la profession choisie.

4° Les conditions objectives de la demande sont peu révélatrices du comportement de l'immigrant lors de l'intégration, puisque c'est souvent dans les professions où la demande est élevée que l'on rencontre surtout les "cas difficiles" d'intégration, *et les critères de sélection de plus long terme, qui portent sur les aptitudes individuelles de l'immigrant, semblent constituer les indicateurs les plus importants d'une intégration réussie au marché du travail,* puisque les "cas faciles" d'intégration se rencontrent surtout chez les travailleurs immigrants dont les aptitudes individuelles (scolarité, âge, compétence professionnelle, expérience) sont les plus favorables, et cela, même dans les professions où la demande de main-d'oeuvre est faible.

5° Les "pénuries" en fonction desquelles les travailleurs immigrants sont sélectionnés proviennent surtout d'un mauvais fonctionnement du marché québécois du travail et correspondent souvent aux postes que les autochtones refusent d'occuper. En effet, la coexistence d'un taux élevé de chômage et d'un volume important de postes vacants incite à penser qu'il y a effectivement au Québec un déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre, et conséquemment une sous-utilisation de la main-d'oeuvre locale. Ce déséquilibre n'est pas propre au

Québec, puisqu'on l'observe dans la plupart des pays "avancés", notamment les pays d'Europe de l'Ouest. D'une certaine manière, il reflète l'évolution de la société québécoise, où la main-d'oeuvre devient de plus en plus scolarisée, qualifiée, exigeante et sélective. Il s'ensuit, comme l'a démontré notre analyse, que les postes vacants sont souvent ceux qui nécessitent une main-d'oeuvre moins qualifiée, de sorte que même si beaucoup de travailleurs immigrants, particulièrement les plus scolarisés, peuvent trouver *un emploi conforme à leurs aspirations*, il demeure qu'une partie de la main-d'oeuvre immigrante est amenée à se diriger surtout vers les emplois refusés par la main-d'oeuvre autochtone. Le corollaire de cette appréciation est que les postes vacants susceptibles d'être comblés par les immigrants constituent un indicateur très partiel des véritables "pénuries" puisqu'ils rendent mal compte de la réalité du marché du travail québécois, affecté par un chômage élevé.

6° *Le système de sélection des travailleurs immigrants, qui vise à combler des pénuries de main-d'oeuvre, ne tient pas suffisamment compte des effets macro-économiques de l'immigration.* Selon l'Étude n° 1 *(op. cit.)*, on peut douter de l'efficacité de toute politique d'immigration qui vise à combler des pénuries généralisées de main-d'oeuvre[1]. En effet, l'immigration de travail répond à des besoins de main-d'oeuvre, mais elle en crée d'autres, car chaque travailleur immigrant admis, par son effet sur la consommation et l'investissement, suscite une nouvelle demande de main-d'oeuvre. C'est là l'aspect circulaire de l'impact économique de l'immigration. Nous avons calculé qu'au Québec, chaque travailleur immigrant admis qui comble un poste vacant suscite en moyenne une demande supplémentaire équivalant à 0.5 emploi; cet effet circulaire s'accroît avec le temps, pour atteindre 0.7 emploi après un an de résidence. Pour qu'une politique de réduction des pénuries soit efficace, pour que soient minimisés les effets circulaires, les pénuries doivent affecter des secteurs peu touchés par la demande nouvelle des immigrants (en général des secteurs d'exportation), et le chômage autochtone doit affecter des secteurs qui répondent à la demande interne; il doit également être impossible de transférer dans des délais raisonnables de la main-d'oeuvre autochtone vers les secteurs en situation de pénurie. Dans ce cas idéal, l'immigration aurait à la fois pour effet de combler des pénuries et de réduire le chômage. Le recours mécanique à l'importation de travailleurs étrangers, sans égard aux effets circulaires de l'immigration, peut engendrer des problèmes semblables à ceux qu'ont connus certains pays de l'Europe occidentale: l'économie d'accueil finit par dépendre de la main-d'oeuvre étrangère, et le fonctionnement interne de son marché du travail ne devient pas plus efficace.

7° *Compte tenu des effets circulaires de l'immigration et du contexte québécois actuel, marqué par le sous-emploi et par la faible efficacité du marché du travail, l'immigration de travail ne doit pas constituer la priorité de la politique d'immigration.* Les moyens d'analyse dont il dispose ne permettent pas à l'État de distinguer vraiment entre les postes vacants qui proviennent d'un mauvais fonctionnement du marché du travail et ceux qui constituent de véritables pénuries. La recherche d'un équilibre entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre doit d'abord passer par une utilisation plus efficace des ressources locales, c'est-à-dire par la mise en place des instruments d'une véritable politique de main-d'oeuvre.

Cela ne supprime pas la nécessité d'assurer un emploi à chaque nouvel immigrant, et en ce sens, les caractéristiques professionnelles des candidats doivent demeurer un élément clé dans la sélection.

En conséquence, on peut penser qu'une politique d'immigration qui se veut conforme aux besoins du Québec aurait avantage à axer moins la sélection sur une immigration de travail, sauf dans certains cas précis où l'on pourrait démontrer l'existence d'une "pénurie" réelle, et davantage sur les caractéristiques individuelles et professionnelles des immigrants (au moment de la sélection) et sur les programmes d'adaptation (au moment de l'intégration).

1. Pour une discussion détaillée de ce sujet, voir la première étude citée en avant-propos, chapitre IV, section 5b

Annexes techniques

Annexe n° 1
La méthodologie

L'analyse de dissimilarité constitue la méthode la plus couramment utilisée dans cette étude. Cette méthode[1] consiste essentiellement à comparer deux distributions exprimées en pourcentage de façon à savoir dans quelle mesure elles sont dissemblables. Deux indices sont alors calculés: le coefficient de dissimilarité et le quotient de dissimilarité. Le coefficient indique la proportion des "éléments" de la première distribution qu'il faudrait redistribuer autrement pour obtenir une distribution identique à la seconde distribution,communément désignée comme distribution de référence. Plus le coefficient tend vers 0, plus grande est la similitude des deux distributions. Quant au quotient, il permet de qualifier chaque "élément" de la distribution par rapport à la dissimilarité observée: il indique, par exemple, si "l'élément" i de la première distribution se caractérise par une dissimilarité plus ou moins importante par rapport à la distribution de référence. Un quotient dont la valeur serait supérieure à 1 indiquerait une dissimilarité relativement plus importante, alors qu'un quotient dont la valeur serait inférieure à 1 indiquerait une dissimilarité relativement moins importante.

L'application de l'analyse de dissimilarité varie en fonction des aspects étudiés du fait qu'elle appelle une définition différente des paramètres. Tout en présentant une description opérationnelle pour chacune des applications que nous avons faites, cette annexe abordera la question méthodologique sous la forme suivante pour chacun des chapitres:

— Que cherchons-nous et s'il y a lieu, avec quelles hypothèses de travail?
— Le cas échéant, quelle application faisons-nous de l'analyse de dissimilarité?
— Quelles sont les données utilisées?

1. Bien que nous présentions ici une définition de la méthode, le lecteur pourra trouver une explication plus exhaustive dans: O. D. Duncan et B. Duncan, "Residential Distribution and Occupational Stratification", *American Journal of Sociology*, vol. 60, n° 5, 1955, p. 493 à 503.

Chapitre premier:

La main-d'oeuvre immigrante, 1968-1975

Nous décrivons ici la structure professionnelle des travailleurs immigrants, non seulement en elle-même, mais aussi par rapport à une structure de référence, celle des travailleurs québécois. Il s'agit donc, à l'aide de l'analyse de dissimilarité, de comparer ces deux distributions.

Le coefficient de dissimilarité obtenu indiquera la proportion des travailleurs immigrants qu'il faudrait affecter à d'autres professions pour que la distribution professionnelle des travailleurs immigrants soit identique à la distribution professionnelle des travailleurs québécois. Le quotient de dissimilarité obtenu pour chaque profession indiquera, s'il est supérieur à 1, que la profession considérée compte proportionnellement davantage de travailleurs dans la structure immigrante que dans la structure québécoise.

Le coefficient de dissimilarité (C) est obtenu par la formule:

$$C = \frac{\sum_{i=1}^{n} \left| (I_i/I_t) - (T_i/T_t) \right|}{2}$$

où I_i = le nombre de travailleurs immigrants de la profession i admis au Québec,
I_t = le nombre total de travailleurs immigrants admis au Québec,
T_i = le nombre de travailleurs québécois dans la profession i,
T_t = le nombre total de travailleur québécois.

Le quotient de dissimilarité (Q_i) est obtenu par la formule:

$$Q_i = \frac{I_i/I_t}{T_i/T_t}$$

où les paramètres conservent les mêmes définitions.

Les données utilisées pour décrire la structure professionnelle des travailleurs immigrants proviennent des fiches d'admission des immigrants (IMM-1000). Ces mêmes fiches servent aussi pour la description des caractéristiques individuelles des travailleurs immigrants admis durant la période analysée. Quant aux données sur la structure professionnelle des travailleurs québécois, elles proviennent du Recensement du Canada de 1971, catalogue 94-725.

Chapitre II:

L'adéquation entre l'offre et demande de main-d'oeuvre

A) La dissimilarité entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre au Québec

Dans un premier temps, nous cherchons à évaluer si, dans le cadre du système de sélection, l'offre de main-d'oeuvre constituée par les travailleurs immigrants qui ont pour destination le Québec correspond à la demande de main-d'oeuvre observée sur le marché de l'emploi. Dans l'hypothèse où la sélection de ces travailleurs immigrants serait appropriée, nous devrions nous attendre à ce que le volume de ces travailleurs, par profession, ne dépasse pas le volume de postes vacants, par profession. La comparaison de ces deux distributions peut s'établir en valeurs absolues et en valeurs proportionnelles, conformément à notre définition d'une sélection adéquate. Pour comparer les valeurs proportionnelles, nous avons effectué une analyse de dissimilarité des distributions professionnelles des travailleurs immigrants et des postes vacants.

Le coefficient de dissimilarité a été obtenu par la formule:

$$C = \frac{\sum_{i=1}^{n} \left| (I_i/I_t) - (P_i/P_t) \right|}{2}$$

où: I_i = le nombre de travailleurs immigrants de la profession i admis au Québec,
I_t = le nombre total de travailleurs immigrants admis au Québec,
P_i = le nombre de postes vacants dans la profession i au Québec,
P_t = le nombre total de postes vacants au Québec.

Il indique dans ce cas-ci la proportion des travailleurs immigrants qu'il faudrait redistribuer pour obtenir une distribution professionnelle identique à celle des postes vacants. Quant au quotient de dissimilarité (Q_i), il a été calculé ainsi:

$$Q_i = \frac{I_i/I_t}{P_i/P_t}$$

où les paramètres conservent les mêmes définitions. Rappelons qu'il indique, selon qu'il est supérieur ou inférieur à 1, si la profession i reçoit proportionnellement plus ou moins que sa quote-part de travailleurs immigrants par rapport à son nombre de postes vacants.

B) L'hypothèse d'une dissimilarité due au caractère pancanadien de la cotation de la demande de main-d'oeuvre

La vérification de cette hypothèse a été faite à partir de deux analyses de dissimilarité; la première compare la distribution professionnelle des postes vacants au Québec et au Canada, dans les termes suivants:

- le coefficient de dissimilarité C =

$$\frac{\sum_{i=1}^{n} \left| (P_i/P_t) - (S_i/S_t) \right|}{2}$$

- le quotient de dissimilarité Q_i =

$$\frac{P_i/P_t}{S_i/S_t}$$

où: P_i = le nombre de postes vacants dans la profession i au Québec,
P_t = le nombre total de postes vacants au Québec,
S_i = le nombre de postes vacants dans la profession i au Canada,
S_t = le nombre total de postes vacants au Canada.

La seconde analyse de dissimilarité compare la distribution professionnelle des travailleurs immigrants admis au Québec et la distribution professionnelle des postes vacants au Canada.

Soit:

- le coefficient de dissimilarité C =

$$\frac{\sum_{i=1}^{n} \left| (I_i/I_t) - (S_i/S_t) \right|}{2}$$

- le quotient de dissimilarité Q_i =

$$\frac{I_i/I_t}{S_i/S_t}$$

où: I_i = le nombre de travailleurs immigrants de la profession i admis au Québec,

I_t = le nombre total de travailleurs immigrants admis au Québec,

S_i = le nombre de postes vacants dans la profession i au Canada,

S_t = le nombre total de postes vacants au Canada.

Pour chacune de ces deux dernières analyses, la clé d'interprétation des coefficients et quotients de dissimilarité demeure celle qui a été présentée en introduction de cette annexe.

Les données utilisées pour décrire la structure professionnelle des travailleurs immigrants admis au Québec proviennent de nouveau des fiches d'admission (IMM-1000) des immigrants. Les données sur les postes vacants proviennent d'une compilation spéciale que fait Statistique Canada dans le cadre de son enquête trimestrielle sur les postes vacants au Canada. Le lecteur trouvera dans l'annexe technique n° 2 la définition détaillée du "poste vacant", selon l'utilisation que nous en faisons, de même que les précisions requises concernant les modalités de l'enquête trimestrielle de Statistique Canada.

Chapitre III:

Les ajustements de la main-d'oeuvre immigrante face au marché du travail

A) Les modifications de la structure professionnelle initiale

Une fois sélectionnés et admis, les travailleurs immigrants doivent s'intégrer au marché du travail. Déjà, nous avons observé une certaine dissimilarité au moment de la sélection, entre la structure professionnelle de ces travailleurs immigrants et la structure professionnelle des postes vacants. On devrait donc s'attendre à ce que, lors de l'intégration au marché du travail, il y ait des modifications à la structure professionnelle initiale. Pour évaluer ces modifications ou du moins pouvoir émettre une hypothèse, nous avons comparé la structure professionnelle "projetée" des travailleurs immigrants admis entre le 1er janvier 1969 et le 31 mai 1971 et leur structure professionnelle effective au 1er juin 1971 (selon le recensement). De nouveau, nous avons fait appel à une analyse de dissimilarité, dans laquelle le coefficient et le quotient se définissent ainsi:

$$C = \frac{\sum_{i=1}^{n} \left| (I_i/I_t) - (I'_i/I'_t) \right|}{2}$$

et: $Q_i = \dfrac{I_i/I_t}{I'_i/I'_t}$

où: I_i = le nombre de travailleurs immigrants de la profession i admis entre janvier 1969 et mai 1971,

I_t = le nombre total de travailleurs immigrants admis entre janvier 1969 et mai 1971,

I'_i = le nombre de travailleurs immigrants recensés dans la profession i en 1971,

I'_t = le nombre de travailleurs immigrants recensés en 1971.

Le coefficient indique alors la proportion des travailleurs immigrants admis qui ont dû être redistribués autrement, étant donné la distribution professionnelle effective révélée par le recensement de 1971. Le quotient, quant à lui, indique, selon sa valeur, si la profession i regroupait relativement plus ou moins de travailleurs immigrants lors de l'admission qu'après l'intégration au marché du travail.

Nous avons utilisé pour cette analyse les données des fiches d'admission (IMM-1000) des immigrants et les données du recensement de 1971, catalogue 8338-7409 C (non diffusé). Or, nous savons que si les données sur l'emploi par profession du recensement de 1971 sont disponibles selon la "Classification canadienne descriptive des professions" (C.C.D.P.), par contre, les données sur l'emploi projeté des travailleurs immigrants admis au Québec au cours des années 1969 et 1970 et pendant les cinq premiers mois de 1971 ne sont disponibles que selon la classification "Dictionary of Occupational Titles" (D.O.T.). La conversion d'un code à l'autre n'est possible sans erreur qu'au niveau le plus détaillé du D.O.T., soit le code à 9 chiffres, alors que nous ne possédons l'information qu'au niveau du code à 6 chiffres. Toute-

fois, étant donné le caractère essentiel de l'information recherchée, nous avons jugé bon d'effectuer quand même la conversion D.O.T. — C.C.D.P., en gardant continuellement à l'esprit les marges d'erreur ainsi introduites. Ainsi, à l'aide de la table de conversion du D.O.T. à la C.C.D.P. publiée par le ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration nous avons réparti au sein des grands groupes professionnels de la C.C.D.P. chacune des professions du D.O.T. à 6 chiffres pour lesquelles des travailleurs immigrants s'étaient inscrits au cours des années 1969, 1970 et 1971. Exactement 75% (24,917) des effectifs de ces années ont pu être répartis sans erreur ni doute entre les grands groupes professionnels de la C.C.D.P. Pour les 25% qui restent (8,316), nous avons fait la répartition proportionnelle suivante: pour chaque profession classifiée selon le D.O.T. (code à 6 chiffres), nous avons évalué le nombre de professions différentes correspondantes dans la C.C.D.P.; nous avons alors réparti le nombre de travailleurs immigrants inscrits à la profession D.O.T. entre les groupes majeurs professionnels de la C.C.D.P., proportionnellement à l'importance des professions correspondantes de la C.C.D.P. dans les groupes majeurs de la C.C.D.P. Illustrons notre procédé par un exemple.

Pour le groupe D.O.T. de code 219.388, qui recouvre les commis en comptabilité et tenue de livres (finances et transport), nous avons dans la C.C.D.P. 69 professions différentes, qui sont réparties entre les grands groupes de la façon suivante:

Description	Code	Nombre de professions distinctes
Direction, administration et secteurs connexes	11	2
Sciences naturelles, génie et mathématiques	21	1
Travail administratif et secteurs connexes	41	61
Commerce	51	2
Transports	91	3

En 1969, il y avait, pour le groupe 219.388, 146 inscriptions de nouveaux travailleurs. Ce nombre a été réparti entre les grands groupes de la C.C.D.P. proportionnellement au nombre de professions qu'ils regroupent; 2/69 de 146 ont donc été attribués au groupe 11, 1/69 de 146 au groupe 21, et ainsi de suite.

L'ensemble des effectifs ainsi répartis dans un groupe professionnel donné, ajouté aux effectifs exacts pour lesquels il n'y a pas possibilité d'erreur, constitue l'estimation du nombre de travailleurs inscrits dans ce groupe. C'est donc cette estimation que nous avons comparée avec les données du recensement de 1971.

B) Les types d'ajustement au marché du travail

L'analyse de dissimilarité entre la structure "projetée" et la structure effective capte essentiellement un phénomène de transfert à l'intérieur de la structure professionnelle des travailleurs immigrants.

Ce transfert suppose que si un certain nombre de travailleurs immigrants ont trouvé l'emploi qu'ils envisageaient, d'autres, par contre, ont dû accepter un emploi différent de l'emploi projeté. Toutefois, nous ne pouvons pas affirmer que tous ceux qui n'ont pas trouvé l'emploi projeté ont trouvé un autre emploi. En effet, certains ont pu décider d'aller chercher ailleurs qu'au Québec l'emploi qu'ils envisageaient. Ou encore ils ont pu, pour une période plus ou moins longue, se retrouver en chômage. Quel est donc le canevas le plus vraisemblable que nous puissions tracer du processus d'intégration au marché du travail? Et quels sont les aspects qui font problème dans ce processus?

Pour répondre à ces questions, nous avons utilisé les données de l'enquête *Trois ans de vie au Canada*, étude longitudinale sur l'adaptation économique et sociale des immigrants publiée par le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration dans le cadre de son étude sur l'immigration et les objectifs démographiques du Canada. Cette enquête est basée sur un échantillon global de 6094 travailleurs immigrants arrivés au Canada en 1969, en 1970 et en 1971, et dont 924 avaient pour destination le Québec. Cet échantillon global se subdivise en trois sous-échantillons, selon l'année d'arrivée:

Sous-échantillon	Échantillon canadien [2]	Échantillon québécois
1969	2037	312
1970	1828	254
1971	2229	358
Total 1969-1971	6094	924

Chaque travailleur immigrant a été "suivi", au moyen d'un questionnaire, au cours des trois premières années après son arrivée. Au total, quatre questionnaires ont été administrés à chaque travailleur immigrant aux intervalles suivants: six mois après l'arrivée, un an après l'arrivée, deux ans après l'arrivée et trois ans après l'arrivée[3].

2. L'échantillon canadien comprend l'échantillon québécois.
3. Outre *Trois ans de vie au Canada*, nous avons utilisé, à l'occasion, les résultats d'une consultation faite auprès des conseillers en main-d'oeuvre et des agents de placement du Service de l'emploi du ministère de l'Immigration du Québec.

Annexe n° 2
La notion de "poste vacant"

Les postes vacants sont recensés dans le cadre d'une enquête canadienne sur les postes vacants, réalisée par Statistique Canada depuis 1970, et dont les principaux résultats sont publiés tous les trois mois dans le *Rapport trimestriel sur les postes vacants* (catalogue 71-002).

1° La définition du "poste vacant"[1]

Le poste vacant est un poste qui n'a pas été occupé au cours d'une période de référence donnée et pour lequel on recherche activement un travailleur. Quatre éléments servent à le définir:

— le poste doit être vacant durant la journée de référence de l'enquête;

— des mesures concrètes de recrutement ont été prises au cours d'une période de quatre semaines précédant la journée de référence. Les postes vacants qui n'ont pas fait l'objet de telles mesures ne sont donc pas retenus;

— le poste est accessible à des personnes étrangères à l'établissement;

— le poste est disponible immédiatement ou à une date ultérieure.

Des types de postes vacants sont ainsi recensés: des postes à temps partiel (saisonniers, occasionnels, temporaires) et des postes à temps plein présentement disponibles ou devant être comblés à une date ultérieure. Parmi les postes à temps plein présentement disponibles, l'enquête distingue ceux qui sont vacants depuis plus de trente jours. Les postes vacants sont identifiés par profession, par activité économique et par endroit.

2° L'enquête et ses résultats

L'enquête couvre 90% du marché canadien de l'emploi et se fait deux fois par mois auprès de 38,000 "unités déclarantes de postes vacants". Ces "unités déclarantes" sont les entreprises. L'enquête comporte deux phases: une phase postale, où le taux de réponse varie entre 50% et 80%, et une phase d'entrevues, qui constitue en fait une procédure de rappel. Les résultats de l'enquête donnent lieu à l'établissement d'une estimation trimestrielle du nombre de postes non remplis. Cette estimation résulte de la moyenne des six observations réalisées au cours du trimestre. Dans son rapport trimestriel, Statistique Canada ne publie que les estimations supérieures à 500, ce qui correspond à un écart type de 15%. Rappelons enfin que les estimations de postes vacants doivent être interprétées comme une approximation du niveau général des postes vacants à tout moment au cours du trimestre.

1. Pour une explication beaucoup plus détaillée sur cette définition, sur la nature de l'enquête et sur le traitement des données, le lecteur pourra consulter Statistique Canada, *Enquête canadienne sur les postes vacants,* annexe technique, catalogue 71-521.